



**SERPOL**  
SERFIM GROUPE

## « Société La Bresse » à Mézériat (01)

Diagnostic de pollution des sols

Phase 1 : étude historique, documentaire et de  
vulnérabilité (EVAL1 selon NFX 31620)

Rapport ] i [ çã [ ã^Á'EODD Ingénieurs Conseils



SITES ET SOLS POLLUÉS  
NF X 31-620-2  
ÉTUDES, ASSISTANCE  
ET CONTRÔLE



SITES ET SOLS POLLUÉS  
NF X 31-620-3  
INGÉNIERIE DES TRAVAUX  
DE RÉHABILITATION



Certification de service des prestataires dans le domaine  
des sites et sols pollués

**AGENCES CENTRE-EST ET MEDITERRANEE**

[www.lne.fr](http://www.lne.fr)

11/05/2017

# SERPOL

**Adresse :** 2, chemin du Génie – BP 80  
69657 VENISSIEUX Cedex

**Téléphone :** 04 78 70 33 55

**Destinataire :** Aurélien BERTHIER

**Email :** aurelien.berthier@serpol.fr

## Diagnostic de pollution des sols – « Société La Bresse » à Mézériat (01)

Phase 1 : Etude historique, documentaire et de vulnérabilité

### Rapport de diagnostic de pollution des sols d'EODD Ingénieurs Conseils

IDENTIFICATION		MAITRISE DE LA QUALITE	
		Responsable de projet	Supervision
N° Contrat	P01689	L. Glatard 11/05/2017	G. Fayolle 11/05/2017
Indice	1 - provisoire		
Révision	11/05/2017 À		
Nb de pages (hors annexes)	36	Rédacteur(trice) principal(e) du rapport	
Nb d'annexes	9	R. Vion	

*Vos contacts et interlocuteurs pour le suivi de ce dossier :*



Parc Gratte-Ciel  
✉ : 13-19, rue Jean Bourgey  
69100 Villeurbanne

☎ : 04.72.76.06.90

📠 : 04.72.76.06.99

**Responsable de projet :** L. Glatard [l.glatard@eodd.fr](mailto:l.glatard@eodd.fr)

**Directeur métier :** G. Urvoy [g.urvoy@eodd.fr](mailto:g.urvoy@eodd.fr)

[www.eodd.fr](http://www.eodd.fr)

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
1.1	CONTEXTE DE L'ETUDE .....	6
1.2	RAPPEL DES OBJECTIFS ET STRATEGIE .....	6
1.3	CADRE NORMATIF .....	7
<b>2.</b>	<b>PRESENTATION DU SITE .....</b>	<b>8</b>
2.1	SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE .....	8
2.2	OCCUPATION ACTUELLE DU SITE ET DES ALENTOURS.....	10
2.3	TRAVAUX REALISES SUR LE SITE.....	16
<b>3.</b>	<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....</b>	<b>17</b>
3.1	METEOROLOGIE .....	17
3.2	ZONES NATURELLES PROTEGEES .....	17
3.3	CONTEXTE GEOLOGIQUE.....	18
3.4	CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE ET USAGE DE LA RESSOURCE .....	18
3.4.1	<i>Contexte .....</i>	<i>18</i>
3.4.2	<i>Usages de la ressource en eaux souterraines.....</i>	<i>19</i>
3.4.2.1	Alimentation en eau potable (source : ARS, BSS BRGM) .....	19
3.4.2.2	Alimentation en eau industrielle (source : Agence de l'eau, BSS Eau BRGM) .....	19
3.4.2.3	Alimentation en eau agricole (source : agence de l'eau, BSS Eau BRGM) .....	19
3.4.2.4	Autres points d'eau (source BSS Eau BRGM) .....	19
3.5	CONTEXTE HYDROLOGIQUE ET USAGE DE LA RESSOURCE.....	20
3.5.1	<i>Contexte .....</i>	<i>20</i>
3.5.2	<i>Usages de la ressource en eaux superficielles.....</i>	<i>21</i>
3.5.2.1	Alimentation en eau potable (source : ARS, BSS Eau BRGM) .....	21
3.5.2.2	Alimentation en eau industrielle (source : Agence de l'eau, BSS Eau BRGM) .....	21
3.5.2.3	Alimentation en eau agricole (source : agence de l'eau, BSS Eau BRGM) .....	21
3.5.2.4	Autres usages .....	21
3.6	SITES (POTENTIELLEMENT) POLLUES .....	22
3.7	QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT SUR SITE.....	23
3.8	SYNTHESE DE LA VULNERABILITE ET DE LA SENSIBILITE DES MILIEUX .....	23
<b>4.</b>	<b>ETUDE HISTORIQUE .....</b>	<b>24</b>
4.1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	24
4.2	ACTIVITES HISTORIQUES .....	25
4.2.1	<i>Activités et évolutions .....</i>	<i>25</i>
4.2.2	<i>Occupation des sols et évolutions .....</i>	<i>25</i>
4.2.3	<i>Synthèse de l'historique de site .....</i>	<i>26</i>
4.3	PRODUITS ANCIENNEMENT UTILISES (MATIERES PREMIERES/INTRANTS/USAGES), CONDITIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET D'ELIMINATION OU VALORISATION.....	28
4.4	UTILITES.....	29
4.4.1	<i>Alimentation électrique.....</i>	<i>29</i>
4.4.2	<i>Alimentation en chaleur .....</i>	<i>30</i>
4.4.3	<i>Gestion des eaux et des déchets.....</i>	<i>30</i>
4.4.3.1	Eaux pluviales.....	30
4.4.3.2	Eaux usées et industrielles (de process).....	30

4.4.3.3	Déchets.....	31
4.5	ACCIDENTS ET INCIDENTS .....	31
5.	<b>SYNTHESE DES ACTIVITES A RISQUE ET POLLUANTS TRACEURS ASSOCIES.....</b>	<b>32</b>
6.	<b>PROGRAMME D'INVESTIGATIONS PROPOSE .....</b>	<b>33</b>
7.	<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>35</b>
7.1	CONCLUSIONS.....	35
7.2	RECOMMANDATIONS.....	36

## LISTE DES ANNEXES

**ANNEXE 1 : SOURCES DE DOCUMENTATION CONSULTEES**

**ANNEXE 2 : PLAN CADASTRAL**

**ANNEXE 3 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE**

**ANNEXE 4 : EXTRAIT DE LA CARTE GEOLOGIQUE DE BOURG-EN-BRESSE ET SONDAGES REALISES SUR LE SITE**

**ANNEXE 5 : OUVRAGES D'EAU REPERTORIES DANS LA BSS ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE**

**ANNEXE 6 : PHOTOGRAPHIES AERIENNES ANCIENNES**

**ANNEXE 7 : DOCUMENTS REGLEMENTAIRES ET D'ARCHIVES**

**ANNEXE 8 : LOCALISATION DES ZONES A RISQUES**

**ANNEXE 9 : LIMITES DE L'ETUDE**

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE (SOURCE : IGN – GEOPORTAIL®) .....	8
FIGURE 2 : PARCELLES CADASTRALES (SOURCE : IGN – GEOPORTAIL® ET CADASTRE.GOUV®) .....	9
FIGURE 3 : PLAN DE LOCALISATION DES USAGES ALENTOURS AU SITE ET DES ETABLISSEMENTS SENSIBLES ..	10
FIGURE 4 : OCCUPATION DU SITE – VUE D’ENSEMBLE (SOURCE FOND DE PLAN : GEOPORTAIL®) .....	13
FIGURE 5 : OCCUPATION DU SITE – DETAIL DES INSTALLATIONS (SOURCES : MAIRIE ET VISITE DE SITE) .....	15
FIGURE 6 : CONTEXTE METEOROLOGIQUE – PLUVIOMETRIE ET TEMPERATURES (SOURCE : METEOFRANCE®) 17	
FIGURE 7 : SITES BASIAS REPERTORIES A PROXIMITE DU SITE D’INTERET (SOURCE : BRGM INFO TERRE®) 22	
FIGURE 8 : PLAN D’IMPLANTATION DES SONDAGES PROPOSE A PARTIR ETUDE HISTORIQUE DU SITE.....	34

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : ETAT DES COURS D’EAU AU DROIT ET A PROXIMITE DU SITE D’ETUDE (AGENCE DE L’EAU RMC) .	20
TABLEAU 2 : CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	24
TABLEAU 3 : SYNTHESE DE L’HISTORIQUE DU SITE .....	27
TABLEAU 4 : PRODUITS DANGEREUX ANCIENNEMENT UTILISES ET CONDITIONS DE STOCKAGE/D’EMPLOI .....	28
TABLEAU 5 : STOCKAGES DE LIQUIDES INFLAMMABLES SUR SITE EN 2003 (SOURCE : DOSSIER AUTORISATION) .....	29
TABLEAU 6 : TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES RECENSES SUR SITE.....	29
TABLEAU 7 : GROUPES ELECTROGENES IDENTIFIES (SOURCES : VISITE DE SITE ET DOSSIER D’AUTORISATION) .....	30
TABLEAU 8 : ACCIDENTS/INCIDENTS SURVENUS AU DROIT DU SITE .....	31
TABLEAU 9 : SYNTHESE DES ACTIVITES A RISQUE ET POLLUANTS TRACEURS ASSOCIES .....	32
TABLEAU 10 : PROGRAMME D’INVESTIGATIONS PROPOSE A PARTIR DE L’ETUDE HISTORIQUE DU SITE .....	33

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

La société « La Bresse », entreprise de salaisons et abattoir pour la grande distribution et les bouchers, a été en activité durant environ un siècle sur la commune de Mézériat (01).

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de cette activité, un administrateur judiciaire associé aux fonctions de liquidateur judiciaire souhaite établir un état environnemental du site et mettre en œuvre les mesures de mises en sécurité, soit dans le cadre d'une mise à l'arrêt définitive des activités, soit dans une perspective de réhabilitation du site pour un nouvel usage.

Aussi, l'administrateur judiciaire a fait appel à la société SERPOL qui a mandaté EODD Ingénieurs Conseils pour l'accompagner dans la réalisation de cette prestation.

Le présent rapport expose les résultats de la première étape de la mission confiée à EODD, à savoir une étude historique et documentaire du site qui identifie/localise les zones à risques d'un point de vue environnemental, et une étude de la vulnérabilité et la sensibilité des milieux.

## 1.2 RAPPEL DES OBJECTIFS ET STRATEGIE

L'objectif de la mission est :

- D'identifier d'éventuelles sources de pollutions des sols sur site (actuelles ou passés) ;
- D'identifier les enjeux sanitaires et environnementaux au droit du site.

Cette étude correspond à la phase 1 de l'étude environnementale, elle comprend, conformément aux guides méthodologiques en vigueur (circulaire du 8 février 2007), à la norme NFX 31 620 :

- **une visite du site et de ses environs immédiats**, réalisée le 20 avril 2017, portant sur un examen de l'état actuel des parcelles du site d'étude, une reconnaissance et une identification des risques et impacts potentiels ou existants ;
- **une analyse historique du site**, visant à recenser dans un espace spatio-temporel défini les activités qui se sont succédées en ce lieu et à proximité immédiate, leur localisation et les pratiques de gestion environnementale industrielle ;
- **une étude de la vulnérabilité de l'environnement à la pollution**, permettant d'identifier les milieux potentiellement impactés et les cibles potentielles (habitations, sources d'alimentation en eau potable...) susceptibles d'être atteintes du fait des caractéristiques propres au site d'étude (géologie, hydrogéologie, hydrographie).

### 1.3 CADRE NORMATIF

La mission globale s'inscrit dans le domaine de prestation A : Etudes/Assistance/contrôle de la norme NFX 31-620 2. Les prestations réalisées sont codifiées par cette norme de la façon suivante :

Prestation(s) correspondant au projet	Prestation(s) normée(s)	Prestation(s) globale(s)	Prestation(s) élémentaire(s)	Demande(s) client
Etude historique et documentaire d'un site avec un impact potentiel identifié sur l'environnement	Visite de site	EVAL Phase 1	A100	X
	Etudes historiques, documentaires et mémorielles		A110	X
	Etudes de vulnérabilité des milieux		A120	X
Investigations sur le milieu suite à l'étude historique et documentaire / Diagnostic de l'état des milieux	Conception du programme d'investigations	CPIS	/	Effectué par EODD dans cadre recommandations

Pour l'exécution de notre mission, EODD ingénieurs conseils se réfère notamment :

- à la circulaire du 8 février 2007 relative aux modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués et ses annexes/documents guides ;
- aux prescriptions de la norme NFX31-620-1, 2 et 3 (mai 2011), concernant les prestations de services relatives aux sites et sols pollués (étude, ingénierie, réhabilitation de sites pollués et travaux de dépollution) ;
- à la norme NF ISO 10381-5 « Lignes directrices relatives à l'investigation des sols pollués en sites urbains et industriels » ;
- à la norme NF ISO 10381-1/2/3 « Lignes directrices pour les techniques d'échantillonnage ».

## 2. PRESENTATION DU SITE

### 2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Le site d'étude objet de la mission d'EODD ingénieurs conseils est localisé entre les communes de Bourg-en-Bresse et Mâcon, sur la commune de Mézériat (01660). Plus précisément, il est implanté au cœur de la commune, à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville, et sis au 51 rue de l'Irance.

Il se situe le long de la route de Chaveynat à la confluence des cours d'eau de la Veyle et de l'Irance.

Les coordonnées du site (centre) en Lambert II étendu sont les suivantes :

- X : 809148 ;
- Y : 2140525 ;
- Z (moyen) : 195 m NGF.

Il occupe les parcelles n° 294, 296 à 302, 301, 302, 396, 469 de la section E du cadastre de la commune de Mézériat (01). Le plan cadastral est présenté en annexe 2.

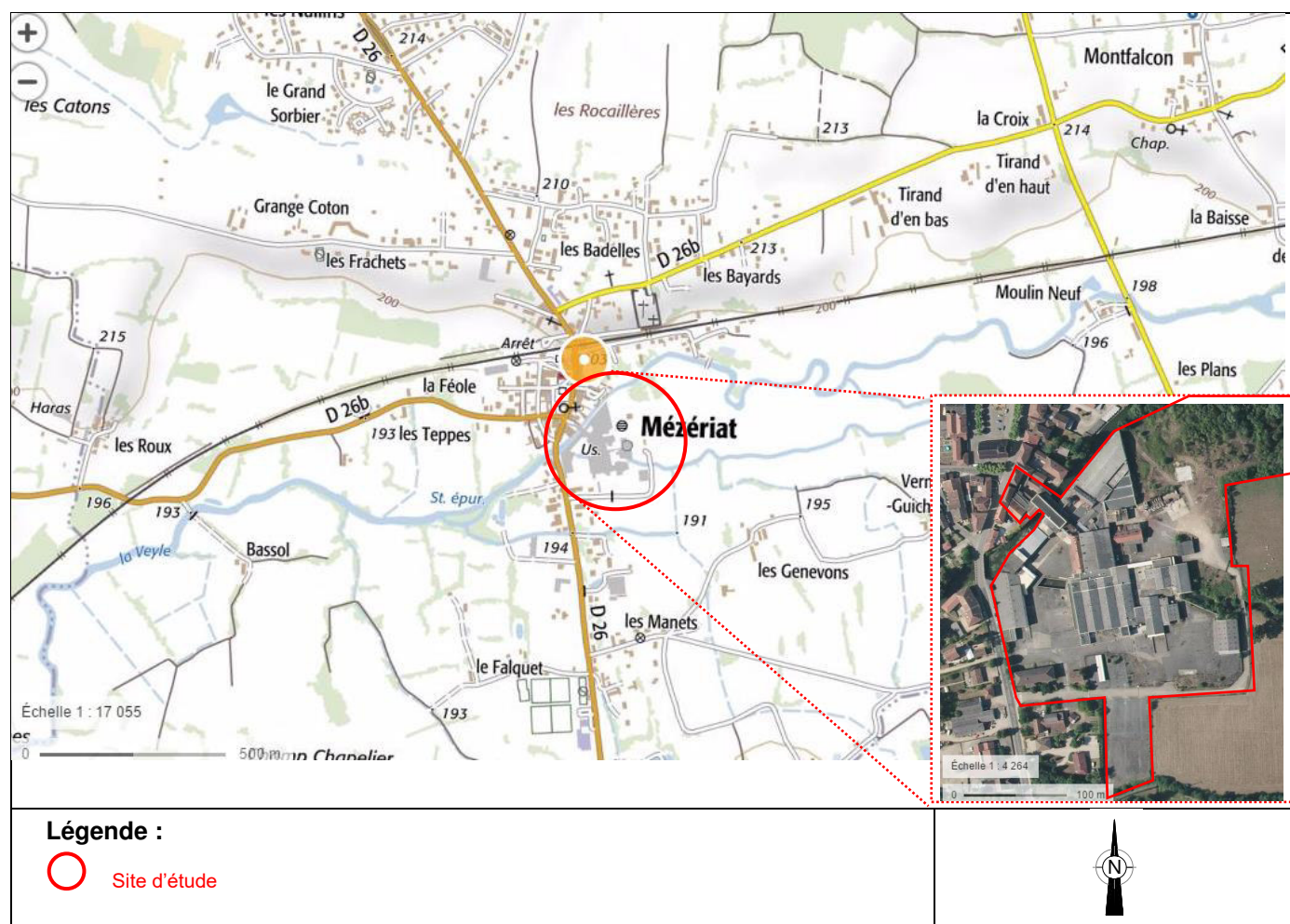


Figure 1 : Localisation du site (source : IGN – Géoportail®)

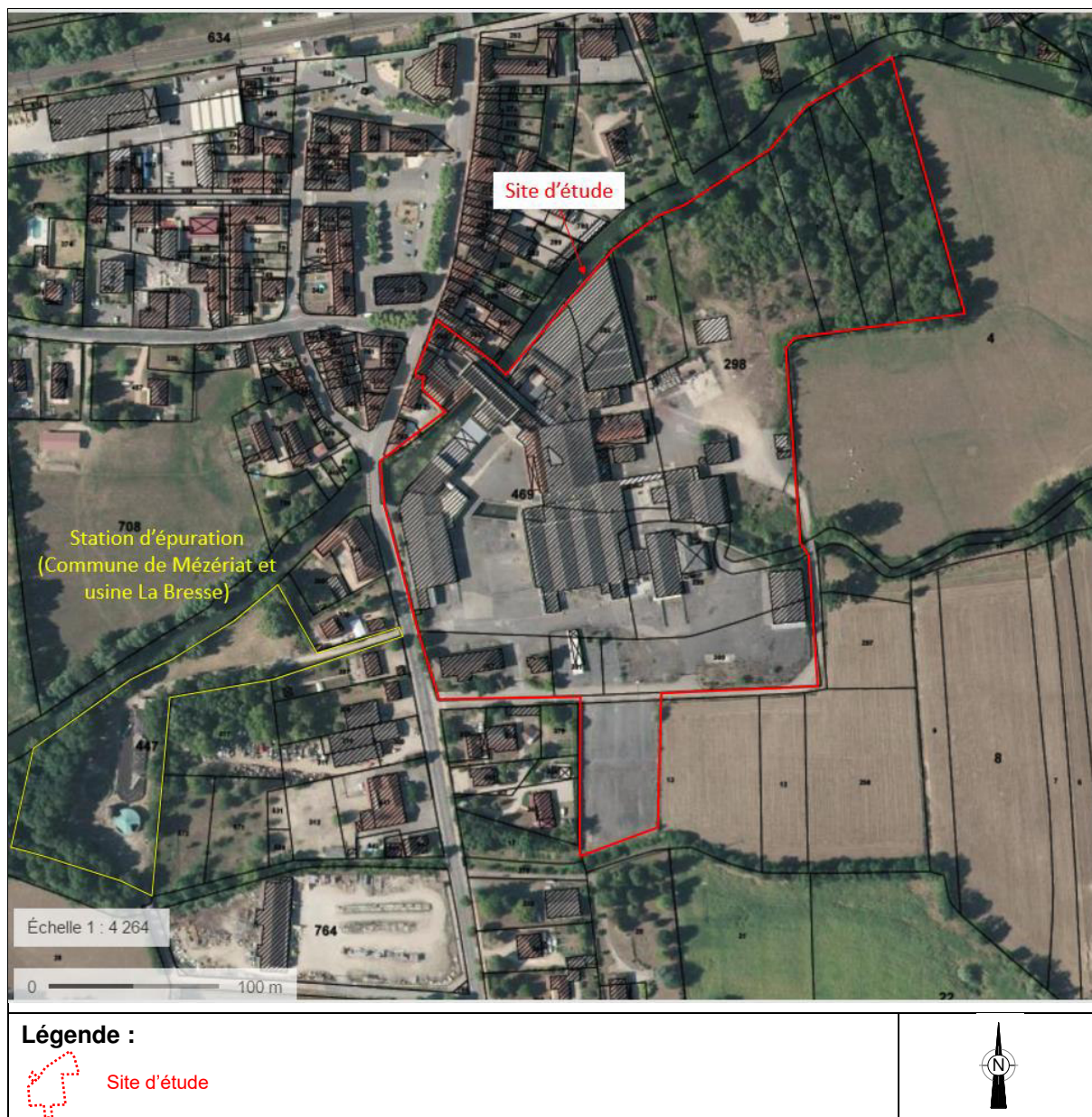


Figure 2 : Parcelles cadastrales (source : IGN – Géoportail® et cadastre.gov®)

Il est à noter que lors des recherches historiques réalisées sur le site, EODD ingénieurs conseils a identifié la présence d'une station d'épuration (STEP) utilisée par la société « La Bresse » (parcelle cadastrale 447 section E – cf. figure 2), à l'ouest du site de production.

Le propriétaire et l'exploitant actuels de celle-ci n'étant pas connus à ce jour, et compte-tenu des contraintes de délai pour la réalisation de la présente mission, les recherches n'ont pas ciblé cette activité. Les données toutefois collectées à ce jour sont présentées dans les chapitres suivants.

## 2.2 OCCUPATION ACTUELLE DU SITE ET DES ALENTOURS

### Aux alentours du site :

Le tènement est implanté dans une zone à usage mixte : activités artisanales/industrielles, agricoles et habitations ; l'environnement immédiat du site est (cf figure 3) :

- au nord, le cours d'eau de la Veyle brochant le site et s'écoulant d'est en ouest, au nord-ouest des habitations collectives et au nord-est des habitations individuelles (**A**) puis des zones agricoles / boisées (**D**) ;
- à l'ouest, des zones d'habitations, la station d'épuration de la commune, des zones agricoles traversées par le cours d'eau de la Veyle (**B**)
- au sud : pour le sud-ouest : une zone mixte comprenant deux garages automobiles / réparation d'engins agricoles (garage Pelletier et garage Evieux) et des habitations individuelles (**C**) ; Pour le sud-est : des surfaces agricoles (**D**)
- à l'est, des surfaces agricoles - cultures et élevage (**E**) et le cours d'eau de l'Irance, traversant le site d'est en ouest.

A noter qu'un jardin potager a été repéré à environ 100 m au nord-ouest du site.

Les établissements sensibles les plus proches (rayon de 1 km) sont les suivants (cf figure 3) :

1. Ecole maternelle « les Marmoussets » à environ 250 mètres au nord du site,
2. Ecole élémentaire « la Passerelle » à environ 100 mètres au nord du site.

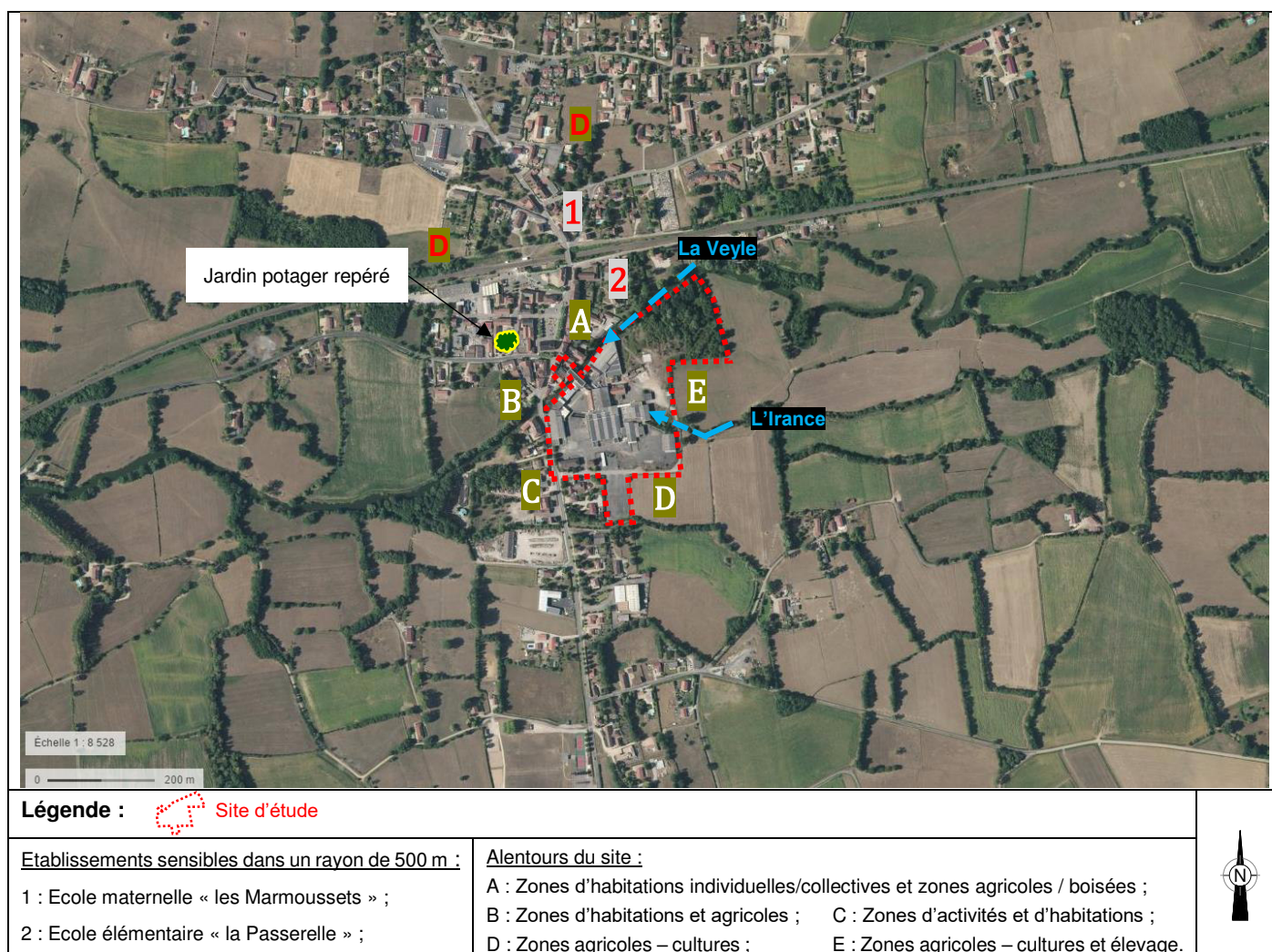


Figure 3 : Plan de localisation des usages alentours au site et des établissements sensibles  
(Fond topographique : Géoportail®)

### Au droit du site :

Le site totalise une surface de l'ordre de 55'600 m<sup>2</sup> intégrant deux ensembles de bâtiments de plain-pied de part et d'autre des cours d'eau de la Veyle et de l'Irance.

Le site est constitué :

- De surfaces bâties à hauteur de 40%.
- De surfaces non bâties couvertes (bitume, dalle), à hauteur de 12%.
- De zones découvertes (enherbées, paysagées) à hauteur de 48%.

La visite du site réalisée le 20 avril 2017 en présence de M. Robin, ancien exploitant du site et actuel Maire de la commune, a mis en évidence (cf figures 4 et 5 ci-après) :

- Au nord, entre la Grande Rue et rive droite de la Veyle (1 - Fig. 4) :
  - Ensemble de locaux et installations de production : séchage, réfrigération, salage, maturation... (parcelle 294 et nord de la parcelle 469) ;
  - Installations techniques : cuve de fioul enterrée suspectée au nord du site (n°16 ; non observée lors de la visite ; contenance et caractéristiques non connues) ; (parcelle 469) ;
- Au sud, entre la Veyle et la rue de l'Irance (ensemble de bâtiments surplombant en partie l'Irance) :
  - **Porcherie** (réception des cochons) au sud-est du site (parcelle 299) (**2 - Fig. 4**) ;
  - Locaux dédiés à la **préparation** des porcs (abatage, échaudage, découpe, ...) au sud-est du site (parcelle 299) (**3 - Fig. 4**) ;
  - Ensemble de locaux dédiés à la production en partie est du site :
    - **Produits fabriqués** (jambons secs, jambons cuits, saucissons, boudins, pâtés) : zones de préparation, découpe, cuisson / séchage, refroidissement (**4 - Fig. 4**) ;
    - **Produits bruts** (porc) : découpe, emballage et expédition (**3bis - Fig. 4**) ;
  - Bâtiment dédié à l'emballage, étiquetage puis **expédition** des produits finis à l'ouest du site (parcelle 469) (**5 - Fig. 4**) ;
  - Installations techniques (parcelles 296, 298, 299, 300, 302, 469) :
    - **Atelier mécanique** (réparation des machines et des équipements) à l'ouest et atelier d'entretien à l'est du site (non visité car locaux délabrés) (**6 - Fig. 4**) ;
    - **Garage** (maintenance des camions), à l'est du site : comprenant une fosse de travail et un local abritant des cuves d'huile sur dalle bétonnée (4 x 1000 l) (**7 - Fig. 4**) ;
    - Ancienne zone de stockage de pneus (incendiée) puis de cartons, à l'ouest du site (proche atelier mécanique ouest) ;
    - **Chaufferie** principale, au centre du site (**8 - Fig. 4**) ;
    - **Cuves** de fioul, réparties sur l'ensemble du site (**9 - Fig. 4**) : 6 cuves aériennes retirées (n°1 à 6), 4 cuves enterrées retirées (n°10 à 13), 5 cuves enterrées existantes (n°7, 8, 9, 14, 15) et 2 cuves enterrées suspectées (n°16 et n°17, d'après M. Robin), raccordées au réseau de chaufferies ou dédiées au remplissage des camions de transport.

A noter que la cuve n°7 a été vidangée, nettoyée et dégazée mais non inertée (une fuite ayant été observée lors de la vidange<sup>1</sup>) ; la cuve n°9 (au sein d'un vide sanitaire) a été vidangée, nettoyée et dégazée mais non inertée en vue d'une éventuelle réutilisation

<sup>1</sup> Source : SERPOL : Gestion des cuves, des deux bouteilles de gaz non identifiées, des extincteurs et des déchets électriques intervention de novembre 2016, rapport n°8211-3

- ultérieure (source : SERPOL). Aucune information n'a été récoltée sur l'état des cuves n°8, 14 et 15.
- Transformateurs électriques, répartis sur l'ensemble du site (tous retirés à ce jour) : 6 transformateurs retirés (P1 à P6), dont 3 ayant contenu un liquide diélectrique aux PCB (P1, P2 et P6) ;
  - Groupe électrogène, compresseurs, salle des machines, répartis sur l'ensemble du site (respectivement notés GE, Cmp et SM en figure 5) ;
  - Puits (profondeur 8,73m / TN et niveau statique environ 1,92m / TN (cf caractéristiques en annexe 4) anciennement utilisé pour le lavage des pièces de porc et le nettoyage des locaux : niveau d'eau estimé à environ -3 m lors de la visite ;
- Des **bureaux** (ouest parcelle 302), logement gardien (est parcelle 302) (**10 - Fig. 4**) et zones de **parking** de véhicules comprenant des décanteurs-déshuileurs au sud du site (302, 301 et ouest de la parcelle 13) (**12 - Fig. 4**) ;
  - **Espaces verts** à l'est du site (parcelles 297 et 298) : bois présentant une végétation dense et grandissante et de quelques **déchets inertes** observés en surface (anciennement recouvert en partie sud de déchets divers et pièces de machines à même le sol). A noter la présence d'un ancien hangar (dalle du sol encore présente) nommé « Rochetaillée », dédié au stockage de ces matériaux (**11 - Fig. 4**).

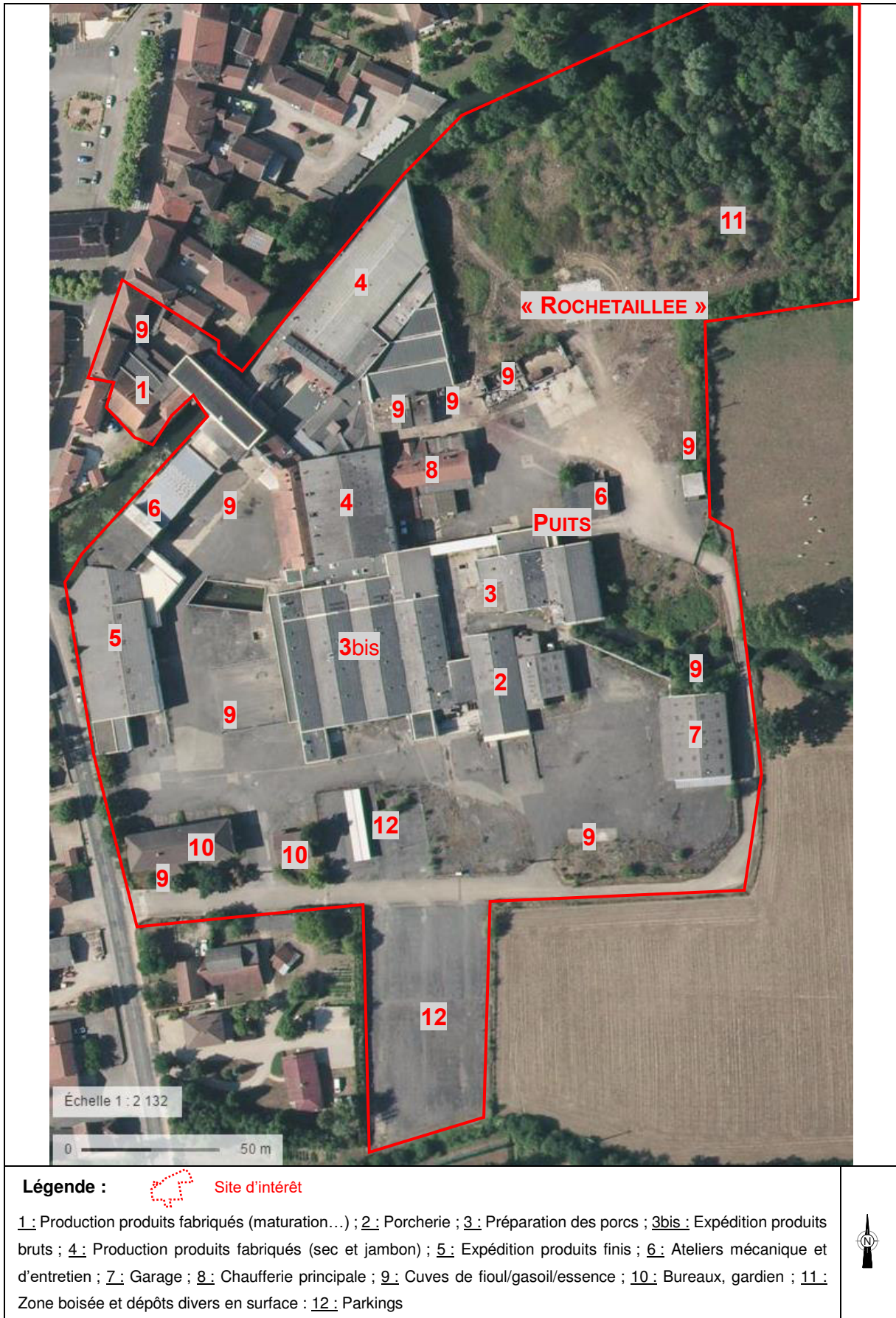
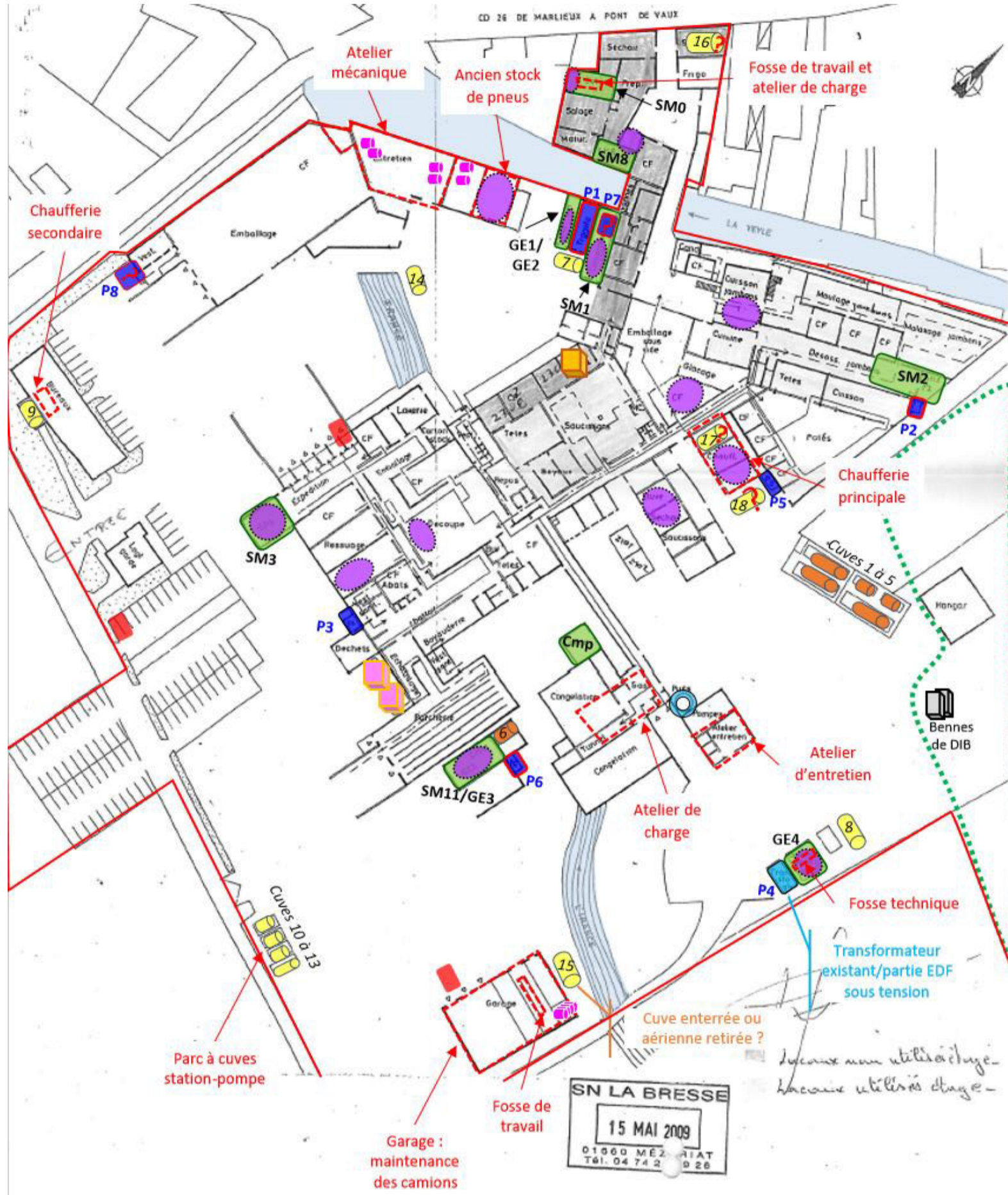


Figure 4 : Occupation du site – vue d'ensemble (source fond de plan : Géoportail®)

A noter que lors de la visite de site, des **dalles souillées** (grasses et / ou noirâtres) ont été observées au droit du site (localisation en figure suivante) :

- Au nord : dans deux locaux (à proximité de la salle des machines SM8 et zone de salage) ;
- Au sud, au droit de :
  - deux locaux abritant des groupes électrogènes (1 local proche de P1 et 1 local proche de P4),
  - du local des compresseurs (proche P1),
  - la zone de cuisson jambons,
  - l'ancienne zone de stockage de pneus,
  - plusieurs chambres froides (CF),
  - le local chaufferie (proche de la cuve n°17),
  - la zone de découpe,
  - les salles des machines SM11, SM3,
  - la zone « saucissons ».

Les photographies prises lors de la visite sont présentées en Annexe 2.



**Légende :**

	Cuve fuel/gasoil/essence enterrée existante
	Cuve fuel/gasoil aérienne retirée
	Cuve / transformateur suspecté
	Transformateur existant
	Transformateur retiré (ancien PCB)
	Transformateur retiré
	Compresseurs (Cmp) / salle machines (SM) / groupe électrogène (GE)
	Séparateur déshuileur
	Puits
	Stockage produits divers (huiles, peinture, solvants, etc)
	Stockage de rebus de machine et pièces diverses
	Dalles souillées (grasses et/ou noirâtres)
	Bacs à graisse animale
	Cuves de glycols fuyardes (4 x 1000 l)
	Limite de site

Figure 5 : Occupation du site – détail des installations (sources : Mairie et visite de site)

## 2.3 TRAVAUX REALISES SUR LE SITE

A la date de la visite de site d'EODD, l'ensemble des installations et produits dangereux ont été évacués dans le cadre de sa mise en sécurité du site (interventions entre 2009 et 2014 et société SERPOL en 2016<sup>2</sup>), en synthèse :

- Evacuation des produits et déchets dangereux (neutralisation des cuves de gasoil et super en 2009, évacuation des transformateurs PCB en 2011, du glycol en 2014 et des graisses en 2015, curage des réseaux d'eaux usées et pluviales en 2015) ;
- Interdiction et limitation d'accès au site (clôture et portails cadenassés) ;
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion (chaudières et autres équipements) ;
- Evacuation de glycol (5 cubitainers fuyards : total de 5000L – chambre froide à proximité atelier « saucisson » en partie centrale du site – 2,10 tonnes pompées et évacuées) ;
- Evacuation de petits contenants de déchets dangereux (liste non exhaustive – localisation inconnue), totalisant : huile (0,232T), acide organique (0,294T), base minérale (0,551T), sels minéraux (0,751T), ciment (0,435T), peinture (0,551T), liquide bas pouvoir calorifique (2,230T) ;
- Nettoyage et dégazage des cuves de fioul enterrées n°7 et n°9 ;
- Evacuation de deux cuves aériennes et selon les règles de l'art (n°6 et 1 cuve du parc à cuves).

---

<sup>2</sup> Rapports SERPOL : N°8211 en mai 2016 (investigations et évacuation des containers de glycols en urgence) ; N°8211-2 en juin 2016 (évacuation des déchets dangereux) ; N°8211-3 en novembre 2016 (gestion de cuves, bouteilles de gaz, extincteurs et déchets électriques)

### 3. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

#### 3.1 METEOROLOGIE

D'après les données de MétéoFrance® issues de la station météorologique la plus proche (Mâcon à environ 15 km à l'ouest du site d'étude), les précipitations annuelles sont d'environ 72 mm et les températures varient en moyenne sur l'année de 0°C (record à -22°C) à 27°C (record à 40°C).

Les vents dominants soufflent sur l'axe nord / sud.

#### Normales climatologiques annuelles de la Station de Macon

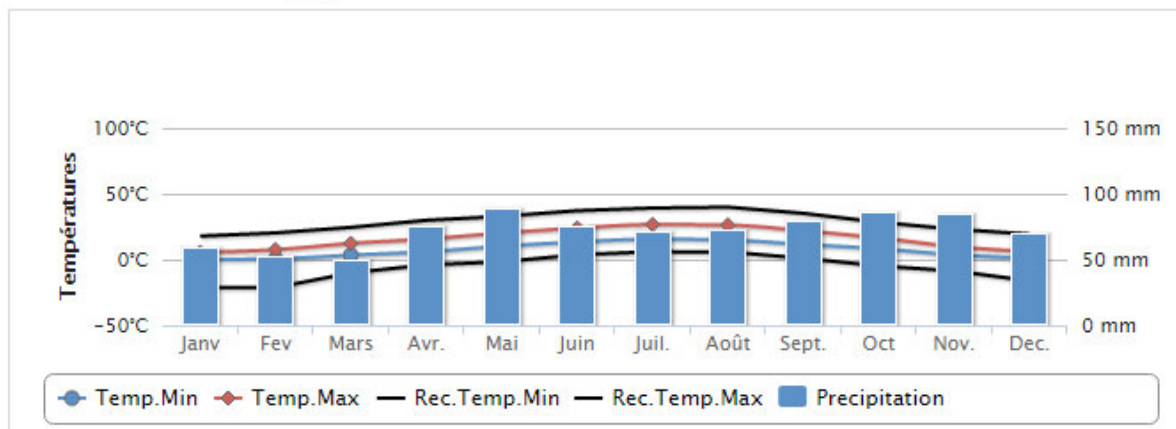


Figure 6 : Contexte météorologique – pluviométrie et températures (source : météoFrance®)

#### 3.2 ZONES NATURELLES PROTEGEES

Le site prend pied en dehors de zones protégées de type ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), zones classées biotope, de réserves naturelles nationales, de sites classés et de sites inscrits.

Aucune zone naturelle protégée citée ci-dessus se situe dans un rayon de 3 kilomètres autour du site d'étude, les plus proches du site sont situées à environ 4 kilomètres au sud du site :

- ZNIEFF type II : « Ensemble formé par la Dombes, des étangs et sa bordure orientale forestière »,
- ZNIEFF type I : « Etang de la Dombes »,
- Zone Natura 2000 « la Dombes ».

A noter que la basse vallée de la Veyle (environ 6 km à l'aval du site) est située en zone de protection des biotopes (arrêté préfectoral) sous la dénomination « bocage et prairies humides de la Basse Vallée de la Veyle ».

### 3.3 CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le site se trouve au droit des formations fluviales alluviales décrites comme un complexe des alluvions de fond des vallées bressanes. Cette formation d'alluvions caillouteux est composée par des cailloutis jusqu'à des galets roulés sur une épaisseur de 15 à 20 mètres. Elle est surmontée d'une couverture de galets presque exclusivement siliceux, mais avec quelques calcaires, sur une épaisseur d'environ 1 à 3 mètres. En surface, on trouve une couche variable de sables, limons, argiles et localement de tourbes.

Un extrait de la carte géologique du BRGM n°651N de Bourg en Bresse est présenté en Annexe 4.

Trois sondages d'investigation d'eaux réalisés au droit du site sont répertoriés dans la Banque de données du Sous-Sol (BSS) du BRGM : n°06511X0011 (prof. 14m), n°06511X0003/S (prof. 60m), n°06511X0006/S3 (prof. 9m). Leur localisation est présentée en annexe 4.

Ces sondages mettent en évidence la lithologie générale suivante :

- 0 à 0,2 m : Revêtement de surface : terre végétale, dalles, etc ;
- 0,2 à 1 m : Argile jaunâtre ou marron, parfois légèrement sableuse et grise ;
- 1 à 2 m : Sable fin grisâtre à grossier ou graviers, argileux, parfois avec des déchets de bois ;
- 2 à 4 m : Galets, graviers, sable grossier jaune légèrement argileux et blocs ;
- 4,1 à 6/10 m : Sable grossier avec galets et avec graviers, parfois passages légèrement argileux ;
- 6/10 à 16 m : Argiles verte, grise/noir, parfois plastiques ou avec galets ou marne bleue sableuse ou limon bleu verdâtre, marneux, compact ;
- 16 à 21 m : sable fin gris ;
- 21 à 40 m : Argiles de diverses compositions.

#### **Vulnérabilité :**

De par leur forte perméabilité, les matériaux d'assise du site sont **vulnérables** à la diffusion de pollution dans le sous-sol.

#### **Sensibilité :**

La sensibilité du sous-sol à un transfert vertical de pollution est **modérée** compte-tenu de la présence de surfaces découvertes de revêtement (malgré la présence de surfaces imperméables majoritaires – cf. § 2.2).

### 3.4 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE ET USAGE DE LA RESSOURCE

#### 3.4.1 CONTEXTE

Au droit du site, on retrouve des aquifères alluviaux :

- Un aquifère quasi affleurant à environ -2 m de profondeur dans les formations d'alluvions fluviales récents, aquifère à faible débit.
- Un aquifère *a priori* captif à une profondeur d'environ 16 à 21 m dans la formation de sable fin gris.

Ces aquifères sont drainés par le réseau hydrologique (La Veyle et l'Irance s'écoulant au droit du site d'est en ouest), le sens d'écoulement supposé est en direction de l'ouest / sud-ouest.

**La vulnérabilité** des eaux souterraines au droit du site est considérée comme :

**Forte** pour l'aquifère quasi affleurant, compte tenu de la présence d'une formation aquifère à faible profondeur (environ -2 m) et de l'absence de formation géologique protectrice sus-jacente

Modérée, pour l'aquifère dans les sables (environ -15 m) compte tenu de la présence d'une formation protectrice sus-jacente d'une épaisseur supposée de 6 à 10 m. Une inconnue demeure sur l'homogénéité spatiale de l'imperméabilité de cette couche présente entre les deux aquifères, si cette perméabilité est homogène alors la vulnérabilité est considérée comme faible.

### 3.4.2 USAGES DE LA RESSOURCE EN EAUX SOUTERRAINES

L'ensemble des captages recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la BSS du BRGM sont localisés en annexe 5.

#### 3.4.2.1 Alimentation en eau potable (source : ARS, BSS BRGM)

D'après les données de l'ARS Auvergne-Rhône Alpes / division Ain, aucun captage n'est répertorié sur la commune de Mézériat et dans un rayon de 5 km autour du site.

Les captages AEP les plus proches sont recensés à environ 6 km à l'est du site d'étude et en amont hydraulique. Le site ne se situe pas au droit des périmètres de protection de ces captages.

L'ensemble de ces captages étant éloignés et positionnés en amont hydraulique par rapport au site, ils ne sont par conséquent pas vulnérables à une éventuelle pollution issue du site.

#### 3.4.2.2 Alimentation en eau industrielle (source : Agence de l'eau, BSS Eau BRGM)

Un puits de captage de l'eau à des fins industriels (BSS 06511X0031/C1 cf annexe 5) est présent au centre du site d'étude, celui-ci était utilisé comme alimentation en eau pour le process industriel. Il a été condamné en 1997 en raison des caractéristiques minérales de l'eau induisant un encrassement des réseaux. A partir de cette date l'eau utilisée pour le process est celle du réseau d'eau potable. Aucune information sur l'éventuelle obturation du puits projetée en 2005 n'a été retrouvée.

Aucun autre captage n'est recensé dans un rayon de 3 km autour du site.

#### 3.4.2.3 Alimentation en eau agricole (source : agence de l'eau, BSS Eau BRGM)

Aucun prélèvement d'eau à usage agricole (irrigation) n'est recensé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur la commune de Mézériat, ni par la BSS dans un rayon de 3 km autour du site.

#### 3.4.2.4 Autres points d'eau (source BSS Eau BRGM)

Les sondages réalisés sur site selon la BSS référencés dans le §3.3, destinés à des investigations sur l'eau souterraine, n'ont pas été observés lors de la visite du site. Aucun autre équipement n'a été identifié dans un rayon de 1,5 km autour du site.

Compte tenu de la présence d'une nappe à faible profondeur (-2m) et de jardins potagers à proximité du site, il ne peut être exclu la présence de puits privés non déclarés dans les alentours du site.

**Au regard de l'ensemble des éléments cités ci avant, la sensibilité** des eaux souterraines est considérée comme **négligeable, compte-tenu de l'absence d'usage à l'aval du site.**

### 3.5 CONTEXTE HYDROLOGIQUE ET USAGE DE LA RESSOURCE

#### 3.5.1 CONTEXTE

Le site se situe au droit du cours d'eau de l'Irance (écoulement en extérieur et canalisé en souterrain vers l'ouest) affluent du cours d'eau de La Veyle, longeant le site en partie nord et s'écoulant en direction du sud-ouest. La Veyle rejoint la Saône à environ 20 km à l'ouest du site.

A noter que ces cours d'eau sont en relation avec les eaux souterraines (notamment en période de crue), ceux-ci drainant la nappe.

**Au regard de la distance séparant le site du cours d'eau, et de la relation avec les eaux souterraines, les eaux superficielles sont jugées vulnérables à une pollution issue du site.**

D'après le site CartoRisque du MEEDAT, le site est localisé en zone inondable (cf. annexe 5).

Les cours d'eau de La Veyle et de L'Irance sont également concernés par le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée (objectifs d'état écologique et chimique : « bon état » en 2021).

La qualité des eaux de ces cours d'eau à proximité du site sont présentées dans le tableau suivant (cf. tableau 1) :

Code et nom station	Etat écologique						Etat chimique					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<a href="#">06048540 IRANCE MEZERAT</a>	MOY	MED	MOY	MOY	MOY	MED	BE	MAUV	BE	BE	MAU	BE
<a href="#">06048660 VEYLE MEZERAT 1</a>			MOY	MOY	MOY							

MAU : mauvais, MED : médiocre, MOY : moyen, BE : bon état.

Tableau 1 : Etat des cours d'eau au droit et à proximité du site d'étude (agence de l'eau RMC)

Les polluants spécifiques déclassant périodiquement en mauvais l'état chimique le cours d'eau de L'Irance sont des pesticides et le benzo(a)pyrène.

### 3.5.2 USAGES DE LA RESSOURCE EN EAUX SUPERFICIELLES

#### 3.5.2.1 Alimentation en eau potable (source : ARS, BSS Eau BRGM)

D'après les données de l'ARS Auvergne-Rhône Alpes / division Ain, aucun captage de ce type n'est répertorié dans un rayon de 5 km autour du site ou dans la zone du département.

#### 3.5.2.2 Alimentation en eau industrielle (source : Agence de l'eau, BSS Eau BRGM)

Aucun prélèvement d'eau à usage industriel de ce type n'est recensé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur la commune de Mézériat. Par ailleurs, aucun captage industriel n'est répertorié dans la BSS dans un rayon de 3 km autour du site.

A noter que le site disposait d'un moulin au sein de la rivière la Veyle, anciennement utilisé pour l'alimentation électrique du site (abandonné à ce jour, dates d'utilisation non connues).

#### 3.5.2.3 Alimentation en eau agricole (source : agence de l'eau, BSS Eau BRGM)

Aucun prélèvement d'eau à usage agricole (irrigation) n'est recensé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur la commune de Mézériat, ni par la BSS dans un rayon de 3 km autour du site.

#### 3.5.2.4 Autres usages

Aucune zone de baignade n'est connue ni suivie par les autorités de tutelle, mais il ne peut être exclu la pratique de cet usage.

D'après la Fédération de Pêche de l'Ain, des activités de pêches sont exercées sur les cours d'eau de la Veyle (2<sup>ème</sup> catégorie) et de l'Irance (2<sup>ème</sup> catégorie) à l'amont et à l'aval du site (jusqu'à la Saône, à ~15 km à l'ouest).

Lors de la visite des alentours du site, il n'a pas été détecté de captages dans la rivière et visible depuis la voie publique. Néanmoins, il ne peut être exclu des captages non autorisés à des fins d'arrosage de parcelles privées ou d'abreuvement du bétail.

<p><b>Au regard de l'ensemble des éléments cités ci avant, la sensibilité des eaux superficielles est considérée comme modérée, compte-tenu de l'usage pour la pêche recensé.</b></p>
---

### 3.6 SITES (POTENTIELLEMENT) POLLUES

Le tènement n'est pas référencé dans les bases de données BASIAS<sup>3</sup> ou BASOL<sup>4</sup>.

Aucun site BASIAS ou BASOL n'ont été identifiés dans un rayon de 2 km autour du site.

Le site le plus proche est un site BASIAS n°RHA010038, situé à environ 3 km au nord du site. Il s'agit d'une ancienne décharge de DIB<sup>5</sup> réaménagée en surface agricole. Ce site, localisé sur la figure suivante, ne parait en lien hydraulique avec le secteur d'étude.

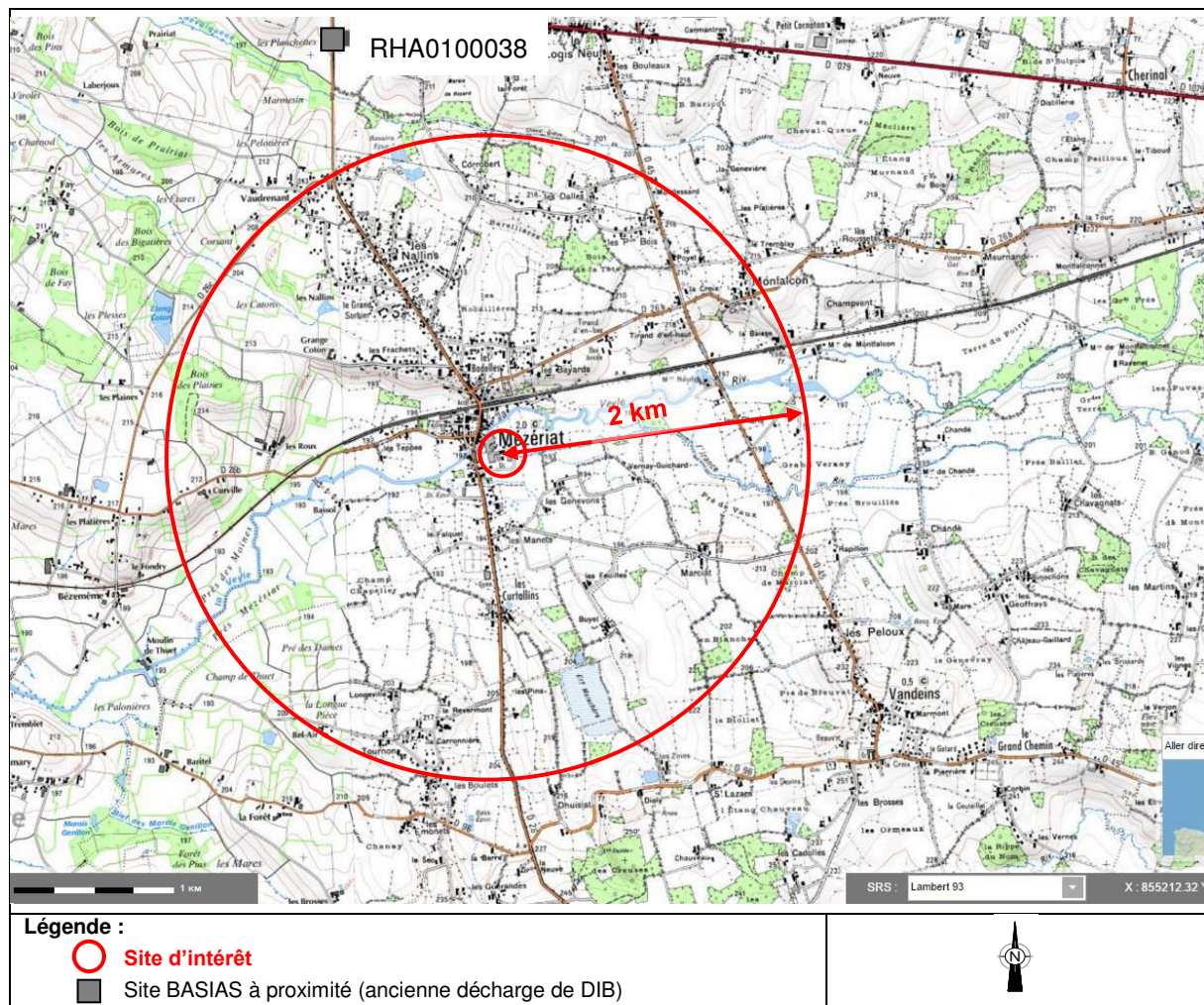


Figure 7 : Sites BASIAS répertoriés à proximité du site d'intérêt (source : BRGM InfoTerre®)

A noter au sud-ouest la présence d'un garage automobile (garage Pelletier) et un garage de réparation d'engins agricoles (garage Evieux), repérés lors de la visite des alentours. Ceux-ci ne sont pas répertoriés dans les bases de données de références et se situent en aval hydraulique du site.

**Au regard de la situation le site d'étude est jugé non vulnérable à une contamination tierce issue du site BASIAS référencé.**

<sup>3</sup> Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités en Service

<sup>4</sup> Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

<sup>5</sup> Déchets Inertes Banals

### 3.7 QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT SUR SITE

Aucun diagnostic effectué sur le site d'étude n'a été porté à notre connaissance.

### 3.8 SYNTHÈSE DE LA VULNERABILITE ET DE LA SENSIBILITE DES MILIEUX

La vulnérabilité et la sensibilité des milieux sont appréciées ci-après :

- Les sols :
  - Vulnérabilité forte à la diffusion de pollution dans le sous-sol de par la perméabilité élevée des matériaux d'assise du site.
  - Sensibilité du sous-sol modérée étant donnée la présence majoritaire de revêtements imperméables.
- Les eaux souterraines :
  - Vulnérabilité forte en raison d'un aquifère quasi affleurant et de l'absence de formation géologique protectrice sus-jacente ;
  - Sensibilité négligeable en l'absence d'identification d'usage référencé de cet aquifère à proximité du site d'étude ;
- Les eaux superficielles :
  - Vulnérabilité forte, le site étant situé au droit de deux cours d'eau.
  - Sensibilité modérée liée au seul usage avéré pour la pêche dans les cours d'eau à l'aval du site.

## 4. ETUDE HISTORIQUE

L'étude historique présentée ci-après a été réalisée sur la base des données transmises par SERPOL, des données récoltées auprès des archives<sup>6</sup> départementales, communales, de la Préfecture et de la visite détaillée du site et de ses environs (rayon 500 m). Cette visite a été effectuée le 20 avril 2017 en la présence de M. Robin, ancien exploitant de la société « La Bresse ».

Les photographies aériennes anciennes et les principaux documents utilisés pour retracer l'historique du site sont rassemblés en annexe 7. La localisation des installations est présentée en annexe 8.

### 4.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le site d'étude est soumis à la réglementation ICPE (régime de l'autorisation) depuis 1933. Le tableau ci-dessous résume l'historique réglementaire du site :

Année	Référence
4 décembre 1933	Arrêté n°23 autorisant l'exploitation d'un abattoir industriel avec porcherie et atelier de salaison – document non retrouvé lors de la consultation des bases de données - cité dans une mise en demeure du 26 juillet 1957 et un arrêté 30 octobre 1959
10 décembre 1959	Arrêté d'autorisation pour un agrandissement de l'établissement de 1 <sup>ère</sup> classe – nouvel atelier de préparation de viandes et de salaisons
5 février 1969	Arrêté d'autorisation à exploiter un abattoir industriel de 1 <sup>ère</sup> classe, atelier de préparation de salaisons, de conserverie et enfumage de viande et abats de 3 <sup>ème</sup> classe
6 mars 1969	Arrêté d'autorisation à exploiter une installation de combustion (chaufferie)
15 juin 1979	Dossier de projet d'extension de stockage de liquides inflammables
30 octobre 1984	Arrêté – contenu inconnu - document non retrouvé lors de la consultation des bases de données cité dans dossier demande d'autorisation de 2003/2004.
05 août 1985	Récépissé de déclaration des dépôts de liquides inflammables
17 août 1993	Porté à connaissance par la société « La Bresse » des dépôts de gaz combustible liquéfié sous pression < 15bar à 15°C
26 août 2004	Arrêté fixant les prescriptions complémentaires à l'autorisation d'exploitation de la société « LA BRESSE » – document non retrouvé lors de la consultation base de données.
2005	Arrêté fixant les prescriptions complémentaires à l'autorisation d'exploitation de la société « LA BRESSE » pour l'usage d'une tour aéro-réfrigérante
Juillet 2006	Arrêté fixant les prescriptions complémentaires à l'autorisation à exploiter pour le stockage des boues de STEP en attente de l'autorisation de l'épandage.
Novembre 2007	Arrêté fixant les prescriptions complémentaires à l'autorisation à exploiter pour l'épandage des boues de STEP

Tableau 2 : Contexte réglementaire

D'après le dossier d'autorisation d'exploiter déposé par la société « La Bresse » à la Préfecture en 2004, les rubriques ICPE concernant les activités du site sont suivantes :

Rubriques ICPE :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1180 – PCB (transformateurs),</li> <li>• 1220 – Emploi et stockage oxygène,</li> <li>• 1418 – Stockage ou emploi acétylène,</li> </ul>

<sup>6</sup> A noter que lors de la consultation des archives, il a été identifié des éléments hors du site d'étude non détaillés dans ce rapport : dépôt de permis de construire par la société « La Bresse » de villas pour ces salariés, exploitation d'une STEP (fuites sur bassin, débordements accidentelle bassin, retrait d'un transformateur pyralène, etc).

**Rubriques ICPE :**

- 1432 – Stockage de liquides inflammables,
- 1434 – Remplissage de liquide inflammables (installations de remplissage ou distribution),
- 1530 – Dépôts de papier et carton,
- 1611 – Dépôts d'acide acétique, chlorhydrique,
- 1630 – Dépôts de lessives de soude ou de potasse,
- 2210 – Abattoir,
- 2221 – Préparation de produits alimentaires d'origine animale,
- 2662 – Stockage de matières plastiques et caoutchouc,
- 2663 – Stockage de pneumatiques,
- 2752 – Station d'épuration mixte,
- 2920 – Réfrigération et compression,
- 2910 – Combustion,
- 2925 – Ateliers de charges d'accumulateurs,
- 2930 – Ateliers de réparation et d'entretien des véhicules et engins à moteurs,
- 2921 – Systèmes de refroidissement évaporatifs par dispersion d'eau dans un flux d'air.

## 4.2 ACTIVITES HISTORIQUES

### 4.2.1 ACTIVITES ET EVOLUTIONS

Depuis sa création en 1925, le site a toujours été une installation de salaison et d'abattage porcin (pas de données antérieures). Une phase de croissance importante a eu lieu dans les années 1960 à 1990 amenant l'effectif jusqu'à 650 personnes. Ensuite l'activité a commencé à décliner, entraînant d'abord l'arrêt de l'activité d'abattage puis la liquidation judiciaire du site (2008).

### 4.2.2 OCCUPATION DES SOLS ET EVOLUTIONS

A l'analyse des photographies aériennes anciennes, on constate les éléments suivants (cf. annexe 6) :

- En 1945 :
  - Bâtiments industriels et cours extérieures dans la zone nord-ouest du site d'étude (actuels bâtiments à la confluence de La Veyle et de l'Irance).
  - Zone agricole et boisée sur le reste du site d'étude.
- Entre 1945 et 1963 : Extension de l'activité industrielle vers l'est et le nord-est.
- Entre 1967 et 1970 : Construction sur le site de bâtiments :
  - Au sud (au sud de l'Irance) : abattoirs actuels et expédition produits bruts actuelle,
  - A l'ouest : atelier d'entretien actuel,
  - A l'est : ateliers d'entretien à proximité du puits et d'un poste de transformation EDF ;
 Et dépôts surfaciques non identifiés au nord-est (zone de friche).
- Entre 1971 et 1978 :
  - Construction des bâtiments de bureaux et logement du gardien dans la partie sud-ouest du site ;
  - Construction du bâtiment Emballage et expédition de produits finis à l'ouest ;
  - Aménagement des zones de parking dans la partie sud du site et mise en place d'un revêtement de surface ;
  - Extension de la cour extérieure et des dépôts surfaciques vers le nord-est (zone non revêtue).
  - Agrandissement des bâtiments dans la zone nord-est (zone « pâté » et chambres froides) et à l'est (bâtiment congélation).

- Entre 1978 et 1980 : Construction du bâtiment de garage au sud-est du site.
- Entre 1981 et 1988 : Extension de la cour extérieure et des dépôts surfaciques (rebus de machines et installations du site et déchets divers non identifiés) vers le nord-est (zone non revêtue).
- Entre 1988 et 1992 : Extension du parking au sud du site et des dépôts surfaciques (même nature que précédemment) jusqu'à la limite nord-est du site.

A noter que durant les évolutions des infrastructures du site, d'après M. Robin, le site a fait l'objet de remblaiements sur la partie sud du site (épaisseur et localisation précise non connues). L'origine et la qualité de ces remblais sont néanmoins inconnues.

#### 4.2.3 SYNTHÈSE DE L'HISTORIQUE DE SITE

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l'historique du site.

Les caractéristiques des différentes installations techniques sont présentées au §4.4 ci-après. Un plan de localisation des bâtiments et installations est joint en annexe 8.

Année	Evolution du bâti / site	Source
1925	Création de l'entreprise par Messieurs CHARVET et GATHERON - activités d'abattage et de découpe de porcs.	Dossier d'autorisation de la société « La Bresse » 2003/2004
1949	Entreprise rachetée par Messieurs Edmond et Benoit ROBIN, elle prend la dénomination de « La Bresse »	
Entre 1958 et 1963	Agrandissement de l'exploitation avec la création de l'atelier jambon (nord du site)	Photographies aériennes et plans d'archives
1967	Agrandissement de l'exploitation avec la création de l'abattoir et des étables (partie sud du cours d'eau de L'Irance)	Photographies aériennes et plans d'archives
Entre 1971 et 1978	Agrandissement de l'exploitation : -Extension de la chaufferie : installation de combustion (chaufferie) avec 2 citernes enterrées de 35 000 l de fuel, citerne souterraine de 4 000 l de fuel (cf §4.4) et une citerne aérienne de 2 380 l de propane ; -Construction du parc à cuve de liquides inflammables à l'est (présence suspectée de 2 cuves aériennes sur la photographie aérienne) ; -Extension de la zone « jambon » avec création de la zone « pâtés » ; -Construction du bâtiment emballage et expédition ; -Construction bureaux administratifs et logement gardien à l'entrée sud-ouest ; -Construction du parking sud-est et mise en place cuve propane.	Photographies aériennes et plans d'archives Arrêté d'autorisation du 06 mars 1969 Plan de consultation entreprise Porté à connaissance 16/08/1993
Avant 1975	Rejets d'eaux résiduaires dans la Veyle fortement chargées en DBO <sub>5</sub> Décision d'implanter une station d'épuration (STEP) de traitement biologique des effluents avec prétraitement des graisses. STEP utilisée également pour le traitement des eaux usées de la commune de Mézériat (mise en service 1973 – Dossier autorisation).	Demande d'aide à l'agence de bassin Société « La Bresse ».
Juillet 1976	Fuite d'ammoniac gazeux dans l'Irance.	Plainte voisinage
Entre 1978 et 1980	Construction de l'actuel garage et parc à cuves de liquides inflammables sud-ouest du site. Extension du parc à cuves de liquides inflammables est du site. Usage sur site de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fuel domestique en stockage aérien (cf §4.4) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 cuve de 100 000L en complément de 2 cuves de même type existantes,</li> <li>- 1 cuve de 40 000L en complément de 2 cuves de 35 000L défectueuses.</li> </ul> </li> <li>• Dépôt enterré de gasoil (cf § 4.4) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 cuves de 30 000L chacune,</li> <li>- 1 pompe d'un débit de 3,6 m<sup>3</sup>/H.</li> </ul> </li> </ul>	Demande autorisation du 15 juin 1979 Photographie aérienne Plans d'archives

Année	Evolution du bâti / site	Source
1985	Usage sur site de (cf §4.4) : - 340 m3 de fuel lourd – cuve aérienne - 90 m3 de gasoil - cuve enterrée double paroi - 14 m3 d'essence - cuve enterrée double paroi - 23 m3 d'essence (type super) - cuve enterrée double paroi - 460 m3 de FOD (fioul oil domestique) en cuve enterrée et aérienne - 4 pompes de distribution	Récépissé de déclaration des dépôts de liquides inflammables du 05 août 1985
1986	Agrandissement et aménagement séchoir à jambons.	Courrier préfecture suite demande « La Bresse »
Années 1980-1990	Brûlage sur site de plastiques, papiers, cartons et bois au nord-est du site.	Courrier DDAF à la préfecture – 18/06/87
Entre 1988 et 1992	Extension du parking au sud du site.	Photographies aériennes 1988 et 1992
Années 1990-2000	Arrêt de l'activité d'abattage et découpe.	Interview M. Robin Rapports SERPOL Courrier de la société « la nouvelle Bresse » au service ICPE – mars 2011
27 juin 2008	Liquidation judiciaire du site « La Bresse ».	
2009	Président directeur général de la société LA BRESSE informe le liquidateur judiciaire de la cessation d'activité (février et juillet).	
2011	Document envisageant l'élimination d'un transformateur PCB (localisation non connue).	
2016	Pollution de la Veyle par le déversement des containers de glycols présents sur site.	
2014	Arrêt de l'activité au droit du site.	Préfecture
2016-2017	Mise en sécurité du site par la société SERPOL (cf §2.3)	Rapports SERPOL

Tableau 3 : Synthèse de l'historique du site

#### 4.3 PRODUITS ANCIENNEMENT UTILISES (MATIERES PREMIERES/INTRANTS/USAGES), CONDITIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET D'ELIMINATION OU VALORISATION

D'après le dossier d'autorisation, les usages et les produits anciennement utilisés sont les suivants (tous évacués à ce jour) :

Bâtiment	Produits neufs utilisés	Conditions de stockage/d'emploi
<b>Garage</b>	Huile moteur – 200L (par an flux 2 500L)	/
	Huile boite de vitesse – 200L (par an flux 100L)	
	Lave glace - 200L (par an flux 600L)	
	Liquide de refroidissement – 1 000L (par an flux 700L)	
	Solvants – 200L en fontaine (par an flux 200L)	Fontaine
<b>Magasin général (non localisé)</b>	Acide pour nettoyage – 5T (par an flux 40T)	Fûts de 25 L sur 2 à 4 palettes au niveau du local des laveurs
	Produit basique pour nettoyage – 10T (par an flux 80T)	
	Produits d'hygiène du personnel 140kG (par an flux 1400kG)	/
<b>Locaux d'entretien / maintenance</b>	Peinture – 50L (par an flux 10L)	/
	Solvants – 200L en fontaine (par an flux 200L)	Fontaine
	Huiles hydrauliques – 200L (par an flux 440L)	/
	Huiles multi-usage – 200L (par an flux 440L)	/
	Huiles pompes à vide – 200L (par an flux 400L)	/
	Lubrifiant compresseurs – 400L (par an flux 420L)	/
	Huiles compresseur froid – 200L (par an flux 160L)	/
	Huiles réducteurs – 200L (par an flux 200L)	/
	Traitement de fond anti-légionnelle – 150kG (par an flux 450kG)	Sacs 30kG
	Traitement de choc anti-légionnelle – 30kG (par an flux 45kG)	
	Traitement anti-tarte – 1T (par an flux 4,5T)	
	Sels adoucisseurs d'eau – 4T (par an flux 28T)	Sacs de 25kG de pastilles
	<b>Non localisé</b>	Glycols – produit anti-gel - 5T (flux par an inconnu)
Ciment – 0,8T (flux par an inconnu)		/
Aérosol 200kG (flux par an inconnu)		/

Tableau 4 : Produits dangereux anciennement utilisés et conditions de stockage/d'emploi (sources : dossier autorisation et identification par la société SERPOL en mai 2016).

Usage	Produits	Caractéristique stockage
Pour chaudières (cuves n°1 à 5)	FOD*	3 cuves aériennes - simple paroi – sous rétention – 100 000L
		2 cuves aériennes - simple paroi – sous rétention – 40 000L
Pour groupe électrogène GE3 (cuve n°6)	FOD	1 cuve aérienne - simple paroi – sous rétention – 40 000L
Pour groupes électrogènes GE1 et 2 (cuve n°7)	FOD	1 cuve enterrée - simple paroi – 30 000L
Pour groupes électrogènes GE4 (cuve n°8)	FOD	1 cuve enterrée - simple paroi – 40 000L
Pour chauffage des bureaux (cuve n°9)	FOD	1 cuve enterrée - simple paroi – 6 000L

Usage	Produits	Caractéristique stockage
Pour la distribution des carburants (cuve n°10)	Gazole	1 cuve enterrée - simple paroi – 30 000L
Pour la distribution des carburants (cuve n°11)	Gazole	1 cuve enterrée – simple paroi – 30 000L
Pour la distribution des carburants (cuve n°12)	Gazole	1 cuve enterrée – simple paroi – 30 000L
Pour la distribution des carburants (cuve n°13)	FOD	1 cuve enterrée - simple paroi – 10 000L
	Essence	1 cuve enterrée - simple paroi – 20 000L
	Essence	1 cuve enterrée - simple paroi – 10 000L

\* FOD = fioul domestique

Tableau 5 : Stockages de liquides inflammables sur site en 2003 (source : dossier autorisation)

A noter que les cuves n°14 et n°16 (caractéristiques inconnues) étaient probablement utilisées pour la distribution de carburant (d'après M. Robin) et les cuves n°15, 17 et 18 (caractéristiques inconnues) pour le chauffage des bâtiments.

## 4.4 UTILITES

### 4.4.1 ALIMENTATION ELECTRIQUE

D'après le dossier d'autorisation, 7 transformateurs sont identifiés sur site : 3 ont été des appareils contenant un liquide diélectrique Pyralène (PCB pur) et 4 contenaient un liquide diélectrique à huile (locaux identifiés lors de la visite du site). A ce jour, l'ensemble des appareils a été évacué dans le cadre de la mise en sécurité du site, à l'exception du poste P4, encore sous tension.

Lors de la recherche mémorielle du site, il a été identifié deux autres emplacements de transformateurs (présence effective et caractéristiques du liquide diélectrique non connues) :

- A l'ouest du site, le long de La Veyle (poste P7) ;
- Au sud-ouest, le long de la route Chaveyriat (poste P8).

Il ne peut être exclu que ces appareils aient contenu des PCB.

L'ensemble des appareils recensés sur site sont présentés dans le tableau suivant (cf. tableau 6) :

Nom	Emplacement	Utilisation	Puissance	Type
P1	Transfo P1	Production de froid, ateliers sels secs et saucissons	1 000 KVA	Huile
	Transfo P1	Eclairage, chaufferie et bureaux	630 KVA	Pyralène 650L
P2	SM2	Ateliers pâtés et jambons	630 KVA	Pyralène 650L
P3	Poste 3	Abattoir, découpe, emballage et congélation	800 KVA	Huile
P4	Poste 4	Transformateur élévateur (400 V => 2000V) pour fonctionnement groupe électrogène 4	1250 KVA	Huile
P5	Poste 5 (chaufferie)	Fonctionnement de la chaudière – Biénergie SEUM	4000 KVA	Huile Arrêt en 1999
P6	Proche SM11 (loges)	Congélation et garage	430 KVA	Pyralène 590L
P7	SM1	Non connue	Non connue	Non connu
P8	Limite ouest / angle bâtiment d'expédition	Non connue	Non connue	Non connu

Tableau 6 : Transformateurs électriques recensés sur site (sources : visite du site, dossier autorisation et archives)

A noter qu'au sein de la station d'épuration hors périmètre d'étude, il est identifié un transformateur 160KVA pyralène (PCB) de contenance 301 L.

En cas de coupure d'électricité, 4 groupes électrogènes présentés dans le tableau ci-dessous assureraient le relais sur le site d'étude :

Nom	Emplacement	Utilisation	Puissance	Alimentation par
GE1	SM1	Alimentation lumière tout site et chaufferie	430 KVA	Cuve n°7 enterrée 30 000L
GE2	SM1	Zones sels et secs, partiellement charcuterie	750 KVA	
GE3	SM11	Abattoir et découpe, tunnels de congélation, force emballage produits fabriqués	1000 KVA	Cuve n°6 enterrée 40 000L
GE4	Proximité de P4	Alimentation charcuterie, tunnel congélation	1000 KVA (2X500KVA)	Cuve n°8 enterrée 40 000L

Tableau 7 : Groupes électrogènes identifiés (sources : visite de site et dossier d'autorisation)

A noter que durant l'activité du site<sup>7</sup>, 27 appareils de charges d'accumulateurs étaient recensés sur l'ensemble du site (2 ateliers de charge principaux localisés à l'extérieur du couloir de congélation, au sud-est site et à l'extérieur de la zone sels secs, au nord site).

#### 4.4.2 ALIMENTATION EN CHALEUR

Dans le dossier d'autorisation, il est identifié :

- Une chaudière principale (chaudière fioul lourd convertie FOD) assurant la production de vapeur d'eau par gaz naturel pour l'eau chaude sanitaire du site et celle du process (centre du site),
- Une chaudière secondaire alimentée en fioul domestique pour les bureaux au sud-ouest, depuis 1975 ;
- Des fours alimentés par le gaz naturel utilisés dans le process.

#### 4.4.3 GESTION DES EAUX ET DES DECHETS

##### 4.4.3.1 Eaux pluviales

Dans le dossier d'autorisation de 2003/2004, il était prévu l'installation de séparateurs d'hydrocarbures pour les eaux de ruissellement du parking de stationnement et de chargement en carburant des véhicules. Sans ces équipements, les eaux pluviales étaient identifiées comme se déversant dans le cours d'eau de La Veyle pour la zone nord du site et dans le cours d'eau de L'Irance pour la zone sud du site.

A noter que 2 séparateurs d'hydrocarbures sont localisés sur des plans de 1999 (cf. annexe 8) : au pied des quais de chargement de produits bruts finis et au droit du parking au sud du site (parcelle 301).

##### 4.4.3.2 Eaux usées et industrielles (de process)

Les eaux du process étaient rejetées directement dans les cours d'eau jusqu'en 1973. Ensuite, celles-ci ont été prétraitées sur le site d'étude (dégrillage à proximité du local d'abattage – installation non observée lors de la visite) puis traitées dans la station d'épuration créée par la société « La Bresse »

<sup>7</sup> Source : Dossier d'autorisation 2005

située à 170 m à l'ouest du site (accès interdit par une clôture, station non visitée). L'épandage des boues était effectué sur des terrains situés sur la commune.

A noter que cette station d'épuration était mixte (15 000 équivalent habitant) et recevait 80% de sa charge en DCO (demande chimique en oxygène) de la société « La Bresse » et 20% de la municipalité. L'exploitant et le propriétaire de celle-ci ne sont pas connus d'après les éléments disponibles à ce jour.

#### 4.4.3.3 Déchets

Dans le dossier d'autorisation, les déchets produits et leurs traitements associés sont les suivants :

- Déchets de production (viande, os, etc) et dégrillage : collectés par un équarisseur et valorisés ou détruits selon les cas ;
- Déchets emballages : cartons de livraison (collectés et éliminés par LBDI vers la société REVAL Services), palettes de bois (cosignées majoritairement ou valorisées par la société SEBTIGA), papiers et plastiques (traités en tant que DIB).
- Déchets de maintenance et entretien : mise en conteneur de ferrailles et traités par la société LBDI.
- Déchets du garage : huiles collectées par une société de ramassage (inconnue), batteries reprises par le fournisseur (AD) et pneus repris par le fournisseur (Centre sécurité routière).

## 4.5 ACCIDENTS ET INCIDENTS

Suite à la visite de site et la consultation des archives municipales, plusieurs accidents ont été recensés sur site (localisation en annexe 8). Ces accidents sont recensés dans le tableau suivant :

Localisation	Date	Nature de l'accident/incident	Polluants potentiels	Action corrective
Chambre froide proximité salle machine SM1 (nord du site)	Non connue	Incendie	HAP, métaux, COHV	/
Atelier des saucissons (centre du site)	Non connue	Incendie	HAP, métaux, COHV	/
Ancien stock de pneus (nord-ouest du site)	Non connue	Incendie	HAP, métaux, HCT	/
Chambre froide de l'atelier des saucissons (centre du site)	Entre 2008 (date possible : fin d'activité du site) et 2016	Déversement de glycol induisant une pollution de la Veyle à partir de 5 cubitainers de 1000 L fuyards	Glycols	13 mai 2016 : Pompage des 5 cubitainers de glycol par un camion-citerne et évacuation en centre de traitement autorisé
Non localisé	2007	Déversement de fuel domestique suite à perforation d'un container plastique par fourche chariot élévateur	HCT	Usage d'absorbant et aspiration du fuel

Légende : HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques ; COHV : composés organohalogénés volatils ; HCT : hydrocarbures totaux C10-C40

Tableau 8 : Accidents/incidents survenus au droit du site

## 5. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS A RISQUE ET POLLUANTS TRACEURS ASSOCIÉS

Les zones à risques en lien avec les activités historiques et actuelles exercées sur le site sont synthétisées dans le tableau ci-dessous et localisées en annexe 8.

Bâtiment / Identification	Période d'activité	Zones / Activités à risques	Polluants potentiels	Profondeur de la pollution potentielle
P1, P2, P6, P7 et P8	Non connu	<b>Transformateurs ayant fonctionné aux PCB puis remplacé par équipement à huile (X5)</b>	HCT, PCB	0 à -1m
P1, P3, P4 à P5	Non connu	<b>Transformateurs ayant fonctionné à l'huile (X4)</b>	HCT	0 à -1m
Cuves N°1 à 6	~ 1978 à 2009	<b>Cuves aériennes FOD et / Fuel lourd (X6)</b>	HCT, HAP	0 à -2m
Cuves N°10 à 13	~1978 à 2009	<b>Cuves enterrées essence, gasoil (X4)</b>	HCT, HAP, BTEX	0 à -2m
Cuves N°7, 8 et 9	~1971 à 2009	<b>Cuves enterrées FOD (X3)</b>	HCT, HAP	0 à -3m
Cuves N°17 et 18	~1971 à 2009	<b>Cuves enterrées FOD suspectées (X2)</b>	HCT, HAP, BTEX	0 à -3m
Cuves N°14 à 16	Non connu	<b>Cuves enterrées (X3) (carburant)</b>	HCT, HAP, BTEX	0 à -3m
Garage, expédition produits bruts, parking	Années 1990 à 2009	<b>Bacs décanteur-déshuileurs (X3)</b>	HCT, HAP, BTEX	0 à -3m
Garage, GE4, SM0	~1978 à 2009	<b>Fosses de travail mécanique et technique (X3)</b>	HCT, HAP, BTEX	0 à -3m
Extérieur (proximité échaudage)	~1967 à ?	<b>Bacs à graisse animale (X2)</b>	Matière organique, métaux, COHV	0 à -1m
SM0 à SM3, SM8, SM11, Cmp, GE1/GE2, GE4	1925 à 2009	<b>Salle des machines / compresseur / groupes électrogènes (X9)</b>	HCT, HAP, BTEX	0 à -2m
Atelier mécanique	~1960 à 2009	<b>Atelier de maintenance</b>	HCT, HAP, BTEX, COHV	0 à -2m
Bois et dépôt de déchets	/	<b>Bennes à déchets (X2)</b>	HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux	0 à -1m
Chaufferie principale	1925 / 1970 à 2009	<b>Chaufferie principale</b>	HCT, HAP	0 à -2m
Ancien stock de pneus, atelier saucissons et chambre froide (proximité SM1)	Non connu	<b>Zones incendiées (X3)</b>	HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux	0 à -2m
Ensemble des bâtis	Non connu	<b>Dalles souillées – hors zones à risque recensées (X6)</b>	HCT, HAP, BTEX	0 à -2m
Chambre froide (atelier saucisson)	2008 à 2016	<b>Déversement de glycol</b>	Glycols	0 à -3m
Extérieur bois nord-est	1925 à 2009	<b>Stockage des rebus et déchets divers</b>	HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux	0 à -2m
SM0 et zone congélation	Non connu	<b>Atelier de charges (X2)</b>	8 métaux, HCT, BTEX	0 à -2m
Garage et atelier mécanique	1925 à 2009	<b>Stockage d'huile, peinture solvants (X4)</b>	HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux	0 à -2m
<i>Non localisé</i>	<i>2007</i>	<b>Déversement fuel domestique</b>	<i>HCT, HAP</i>	<i>0 à -3m</i>

Légende : HCT : Hydrocarbures C10-C40 ; BTEX : solvants aromatiques ; COHV : Composés organiques Halogénés Volatils ; PCB : Polychlorobiphényles

Tableau 9 : Synthèse des activités à risque et polluants traceurs associés

## 6. PROGRAMME D'INVESTIGATIONS PROPOSE

L'étude historique du site ayant mis en évidence sur le site la présence de zones/activités à risques en termes de pollution, nous recommandons la réalisation d'investigations visant à déterminer l'impact effectif de celles-ci sur les sols et de la nappe sous-jacente.

Le programme d'investigations sur les sols proposé est le suivant (cf localisation en figure 8 ci-après) :

Bâtiment / Identification	Zones / Activités à risques	N° de sondage	Polluants potentiels	Profondeur de la pollution potentielle
P1, P2, P6, P7 et P8	<b>Anciens transformateurs PCB (X4)</b>	S6, S7, S12, S28, S47	HCT, PCB	0 à -2m
P1, P3, P4 à P5	<b>Anciens transformateurs sans PCB (X4)</b>	S16, S26, S38, S6	HCT	0 à -2m
Cuves N°1 à 6	<b>Cuves aériennes FOD et / Fuel lourd (X6)</b>	S13, S14, S29	HCT, HAP	0 à -2m
Cuves N°10 à 13	<b>Cuves enterrées essence, gasoil (X4)</b>	S34, S35	HCT, HAP, BTEX	0 à -2m
Cuves N°7, 8 et 9	<b>Cuves enterrées FOD (X3)</b>	S6, S8, S24, S48	HCT, HAP	0 à -3m
Cuves N°17 et 18	<b>Cuves enterrées FOD suspectées (X2)</b>	S18, S19	HCT, HAP, BTEX	0 à -3m
Cuves N°14 à 16	<b>Cuves enterrées (X3) (contenus non connus)</b>	S1, S30, S43	HCT, HAP, BTEX	0 à -3m
Garage, expédition produits bruts, parking	<b>Bacs décanteur-déshuileurs (X3)</b>	S33, S42, S49	HCT, HAP, BTEX	0 à -3m
Garage, GE4, SM0	<b>Fosses de travail mécanique et technique (X3)</b>	S2, S25, S32	HCT, HAP, BTEX	0 à -3m
Extérieur (proximité échaudage)	<b>Bacs à graisse animale (X2)</b>	S37	Matière organique, métaux, COHV	0 à -1m
SM0 à SM3, SM8, SM11, Cmp, GE1/GE2, GE4	<b>Salle des machines / compresseur / groupes électrogènes (X9)</b>	S2, S4, S5, S7, S11, S25, S27, S36, S41	HCT, HAP, BTEX	0 à -2m
Atelier mécanique	<b>Atelier de maintenance</b>	S23, S31, S32, S46	HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux	0 à -2m
Bois et dépôt de déchets	<b>Déchets (X2)</b>	S15, S15bis	HCT, HAP, BTEX, métaux	0 à -1m
Chaufferie et bureaux	<b>Chaufferie (X2)</b>	S18	HCT, HAP	0 à -2m
Ancien stock de pneus, atelier saucissons et chambre froide (proximité SM1)	<b>Zones incendiées (X3)</b>	S9, S21, S44	HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux	0 à -2m
Ensemble des bâtis	<b>Dalles souillées – hors zones à risque recensées (X6)</b>	S3, S10, S19, S22, S39, S40	HCT, HAP, BTEX	0 à -2m
Atelier saucisson	<b>Déversement de glycol</b>	S20, S21	Glycols	0 à -3m
Extérieur bois nord-est	<b>Stockage des rebus et déchets divers</b>	S15	HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux, glycol	0 à -2m
SM0 et zone congélation	<b>Atelier de charges (X2)</b>	S2, S50	8 métaux, HCT, BTEX, glycol	0 à -2m
Garage et atelier mécanique	<b>Stockage huile, peinture solvants (X4)</b>	S31, S44, S45, S46	HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux	0 à -2m
Partie sud du site	<b>Remblais de nature inconnue</b>	S51, S52	HCT, PCB, métaux, HAP	0 à -2m

Tableau 10 : Programme d'investigations proposé à partir de l'étude historique du site



## 7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 7.1 CONCLUSIONS

Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, un administrateur judiciaire associé aux fonctions de liquidateur judiciaire souhaite établir un état environnemental du site de la société « La Bresse » à Mézériat (01) afin de mettre en œuvre les mesures de mises en sécurité, soit dans le cadre d'une mise à l'arrêt définitive des activités, soit dans une perspective de réhabilitation du site pour un nouvel usage.

La société SERPOL mandatée par le liquidateur judiciaire a demandé à EODD Ingénieurs Conseils de réaliser une étude historique, documentaire et de vulnérabilité du site.

L'étude de vulnérabilité a mis en évidence :

- Un contexte géologique fortement vulnérable à la diffusion de pollution dans le sous-sol (perméabilité élevée des matériaux d'assise) avec une sensibilité modérée (présence majoritaire de revêtements imperméables).
- Un contexte hydrogéologique fortement vulnérable (aquifère quasi affleurant et absence de formation géologique protectrice) avec une sensibilité négligeable (absence d'usage référencé à proximité) ;
- Un contexte hydrologique fortement vulnérable (site au droit et limitrophe de deux cours d'eau) avec une sensibilité modérée liée au seul usage avéré pour la pêche.

L'étude historique a permis de recenser les principaux événements suivants :

- Site historiquement occupé pour des activités d'abatage porcins, transformation et conditionnement de produits alimentaires (a minima depuis 1925) ;
- Développement important et modernisation de l'activité entre 1960 et 1980 avec le développement de l'activité d'abatage, des installations réfrigérantes, d'emballage ainsi que les installations permettant une continuité d'exploitation (générateurs d'électricité) ;
- Liquidation judiciaire en 2008.
- Aucune activité sur site à ce jour.

Les travaux de mise en sécurité entreprise par SERPOL à ce jour sont les suivants :

- Evacuation de glycol (5 cubitainers fuyards : total de 5000L) ;
- Evacuation de petits contenants : huile (0,232T), acide organique (0,294T), base minérale (0,551T), sels minéraux (0,751T), ciment (0,435T), peinture (0,551T), liquide bas pouvoir calorifique (2,230T) ;
- Nettoyage et dégazage des cuves de fioul enterrées n°7 et n°9 (localisation ci-après) ;
- Evacuation de deux cuves aériennes et selon les règles de l'art (n°6 et 1 cuve du parc à cuves).

Sur la base de ces éléments, de nombreuses zones à risques en lien avec les activités et installations passées ont été répertoriées sur le site (non exhaustif : transformateurs dont contenant des PCB, cuves aériennes et enterrées de FOD, fuel lourd, essence, gasoil, huile, déshuileurs-décanteurs, fosses de travail mécanique, ateliers de mécanique, zones d'accidents, etc.).

---

## 7.2 RECOMMANDATIONS

Compte tenu de la présence de nombreuses zones/activités à risque environnemental, EODD ingénieurs conseils recommande de réaliser un diagnostic de l'état des sols au droit de celles-ci (sondages, prélèvements, mesures in situ, analyses en laboratoire).

A l'issue de ce diagnostic, en cas de pollution avérée des milieux, une dépollution des points de pollution concentrée devra être envisagée indépendamment de toute considération sanitaire, sur la base d'un bilan coût avantage. Par la suite, et au regard de l'usage futur qu'il est envisagé du site, la comptabilité sanitaire de l'état des milieux avec l'usage futur devra être vérifiée via une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS).

Pour rappel, l'usage futur du site sera déterminé conjointement avec le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. En l'absence d'observations des personnes consultées dans un délai de trois mois à compter de la réception des propositions de l'exploitant (ici, Liquidateur Judiciaire), leur avis est réputé favorable.

**ANNEXE 1 : SOURCES DE DOCUMENTATION  
CONSULTEES**

Titre	Source d'information	Date/Année
Données sur la géologie, l'hydrogéologie et données environnementales au droit et à proximité du site	<a href="#">Infoterre®</a>	Consultation avril 2017
Risques majeurs (inondation, industriel et géotechnique)	PPRI disponible sur site internet de la commune : <a href="http://www.mezeriats.fr/media/fichiers/Urbanisme/PPRI/Carte_Zonage_PPRI.pdf">http://www.mezeriats.fr/media/fichiers/Urbanisme/PPRI/Carte_Zonage_PPRI.pdf</a>	22 juillet 2011
Données sur l'environnement naturel	Géoportail®	Consultation avril 2017
Espaces naturels protégés et d'intérêts	INPN – Inventaire National du Patrimoine Naturel sur Géoportail® et <a href="#">Infoterre®</a>	Consultation avril 2017
Environnement industriel	<a href="http://basol.environnement.gouv.fr/">http://basol.environnement.gouv.fr/</a>	Consultation avril 2017
	<a href="http://basias.brgm.fr">http://basias.brgm.fr</a>	
Données sur les prélèvements d'eau industriels / potable / agricole / utilisation des cours d'eau	BSS eau BRGM (Infoterre®)	Consultation avril 2017
	ARS Auvergne-Rhône-Alpes / division Ain	
	ADES	
	Fédération de Pêche de l'Ain ( <a href="http://www.federation-peche-ain.com">www.federation-peche-ain.com</a> )	
Données sur la qualité des cours d'eau	Agence de l'eau RMC	Consultation avril 2017
	Système d'information sur l'Eau – bassin Rhône Méditerranée	
Historique du site	Photographies anciennes IGN, Géoportail®	Consultation avril 2017
	Archives municipales de Mézériat Archives départementales de Bourg-en-Bresse	Consultation avril 2017
	Préfecture du Doubs – pôle environnement : Direction Départementale de la Protection des Populations	Consultation avril 2017
	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Consultation avril 2017
Visite de site	Accompagnée de M. Robin (ancien exploitant et maire de Mézériat)	20 avril 2017
Données cadastrales	Cadastrage.gouv.fr®	avril 2017
Données météorologiques	<a href="http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france">http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france</a>	Consultation avril 2017

## **ANNEXE 2 : PLAN CADASTRAL**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 -----  
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
 -----

Département :  
 AIN

Commune :  
 MEZERIAT

Section : E  
 Feuille : 000 E 02

Échelle d'origine : 1/1250  
 Échelle d'édition : 1/2000

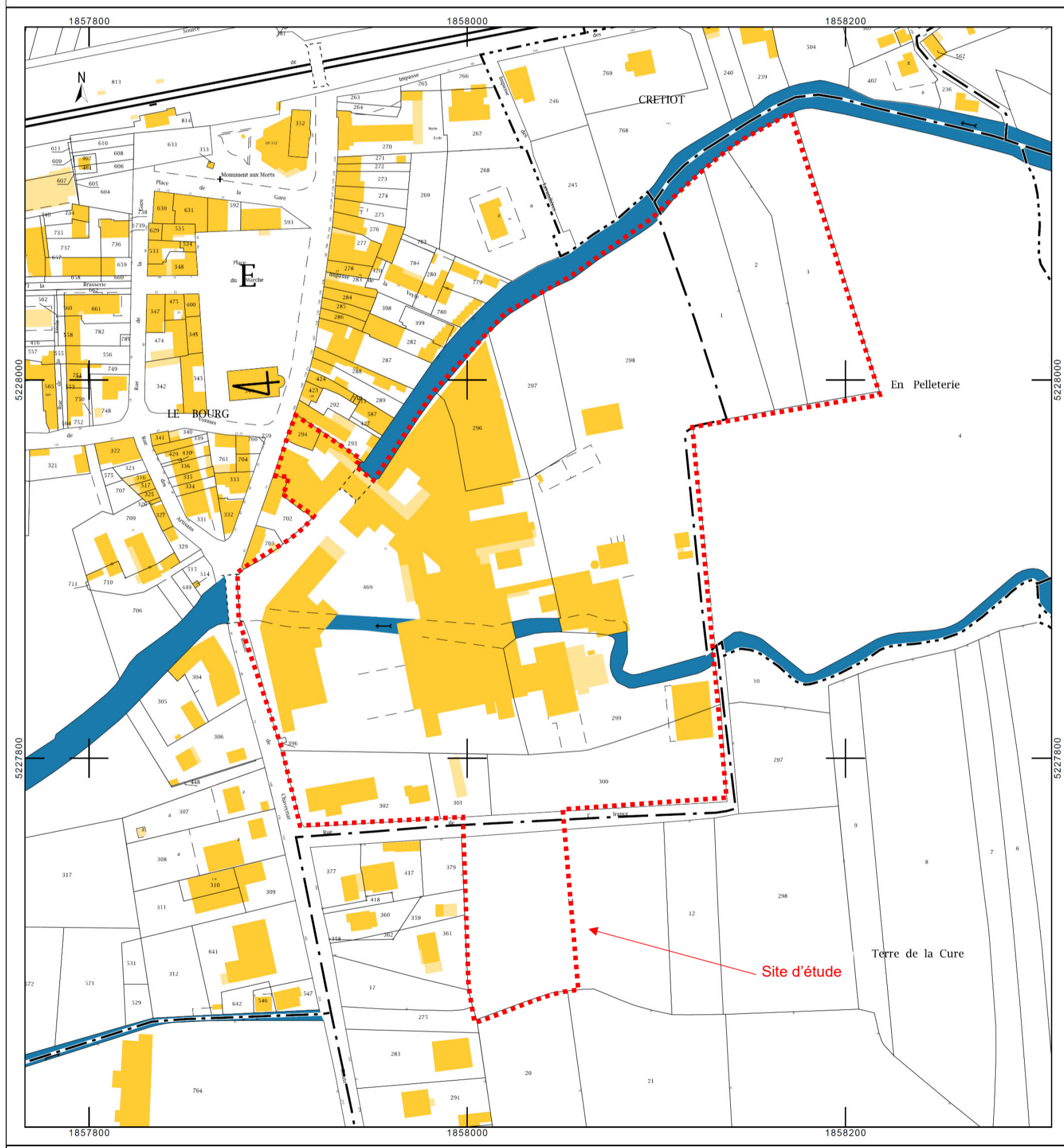
Date d'édition : 05/05/2017  
 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
 centre des impôts foncier suivant :  
 BOURG-EN-BRESSE  
 PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01000  
 01000 BOURG EN BRESSE  
 tél. 04 74 45 77 00 -fax 04 74 45 86 08  
 ptgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## **ANNEXE 3 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE**



Vue du site depuis la rue de l'Irance (au sud)



Vue de l'entrée du site depuis la rue de l'Irance (au sud)



Vue de la cuve enterrée n°14 a dans la cour du site



Vue du passage sur la Veyle



Vue du transformateur P4 en tension



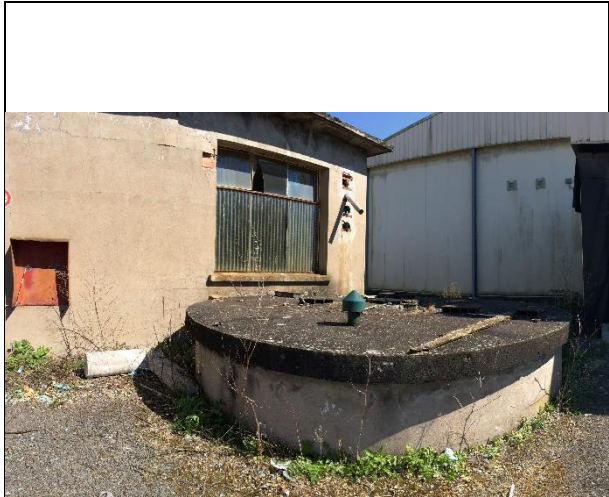
Vue du local du groupe électrogène GE4



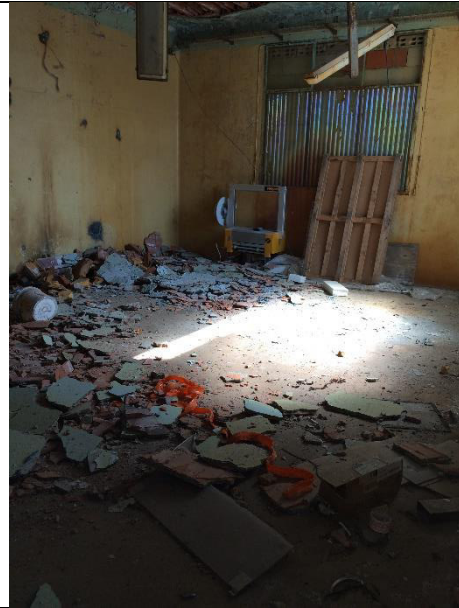
Vue du local du groupe électrogène GE4



Vue de la cour – face aux anciennes cuves aériennes n°1 à 5



Vue du puits



Vue du local des pompes mitoyen au puits



Vue d'une ancienne chambre froide – secteur porcherie/découpe



Vue du bâtiment des bureaux depuis la rue de l'Irance



Vue du voisinage au sud depuis la rue de l'Irance

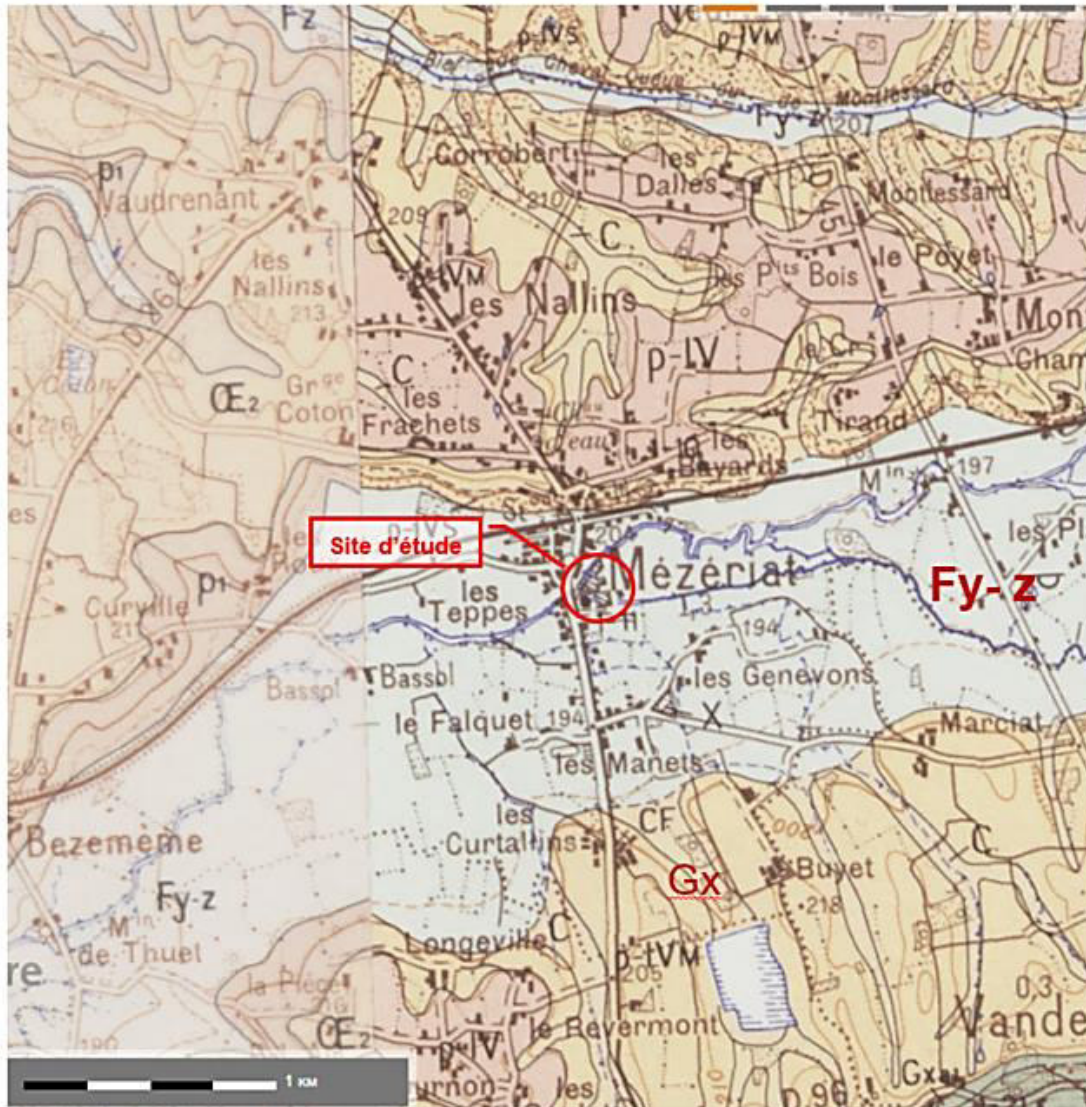


Vue du site depuis la route de Chaveyriat













**ANNEXE 4 : EXTRAIT DE LA CARTE GEOLOGIQUE DE  
BOURG-EN-BRESSE ET SONDAGES  
REALISES SUR LE SITE**

**Légende :** Identification des formations géologiques notice [651N](#)

**Figuré des formations géologiques :**



Feuille N°651 - BOURG-EN-BRESSE (Notice) ([Commander la carte](#))

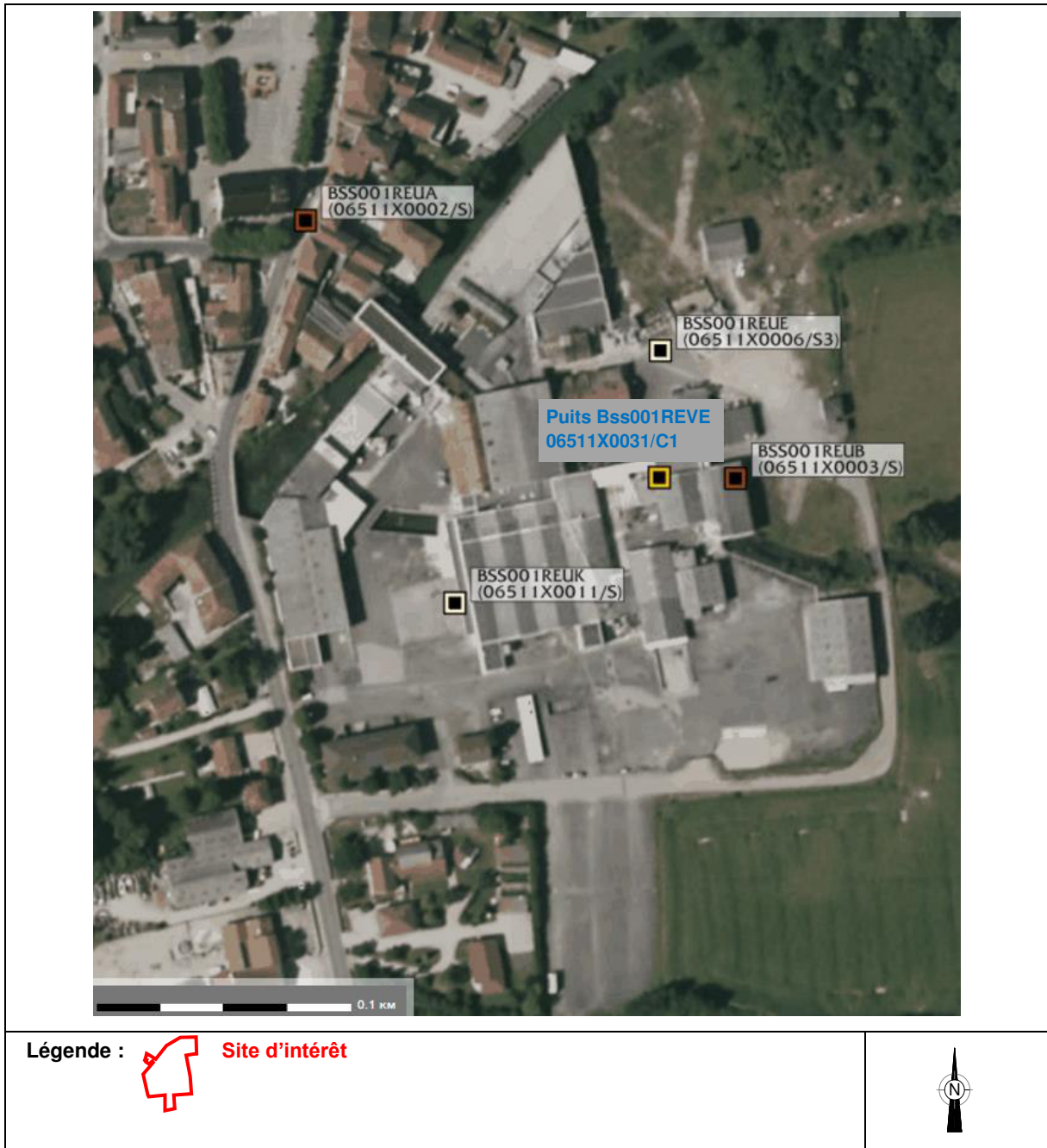
-  Remblais
-  Limons non calcaires de recouvrement des formations rissiennes en recouvrement discontinu ou de faible épaisseur sur moraine externe, arcs morainiques de Vandains-Corgenon (maximum)
-  Couverture argilo sableuse polygénique décarbonatée, d'âge non déterminé (anté-rissien et rissien). Sables et silts siliceux, micacés, roux, parfois lités ; argiles
-  Colluvions des fonds de vallons
-  Colluvions et alluvions non différenciées des collecteurs d'importance secondaire
-  Complexe des alluvions de fonds des vallées bressanes
-  Complexe glacio-lacustre de l'Etoile (niveau de 245 m)
-  Moraine externe : faciès altérés de surface, cailloutis à quartzites. Vallum de Seillon-Tossiat (retrait)
-  Moraine externe : cailloutis polygéniques à matrice argileuse ou argilo-sableuse calcaire. Arcs morainiques de Vandains-Corgenon (maximum)
-  Marnes de Bresse : marnes, argiles, silts et sables parfois carbonatés de couleur généralement gris-bleuté ; localement passées de lignite, concrétions calcaires fréquentes
-  Sables et silts quartzeux, parfois carbonatés, indurations locales
-  Réseau hydrographique

 Site d'étude



Sources : BRGM 2014, Infoterre®





Sondages référencés sur site (source : BSS - BRGM 2014, Infoterre®) :



**ANNEXE 5 : OUVRAGES D'EAU REPERTORIES DANS  
LA BSS ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE**



**Légende :**

-  Site d'étude
-  Point référencé dans la base de données sous sol (BSS) eau
-  Sens d'écoulement des eaux superficielles
-  Sens d'écoulement supposé des eaux souterraines



Sources : BRGM 2014 et IGN 2014, Infoterre®

**Légende**

-  ZONE ROUGE  
Inconstructible
-  ZONE BLEUE  
Constructible sous prescriptions

  
PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale  
des territoires de l'Ain  
23 rue Bourgmeyer BP 90410  
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

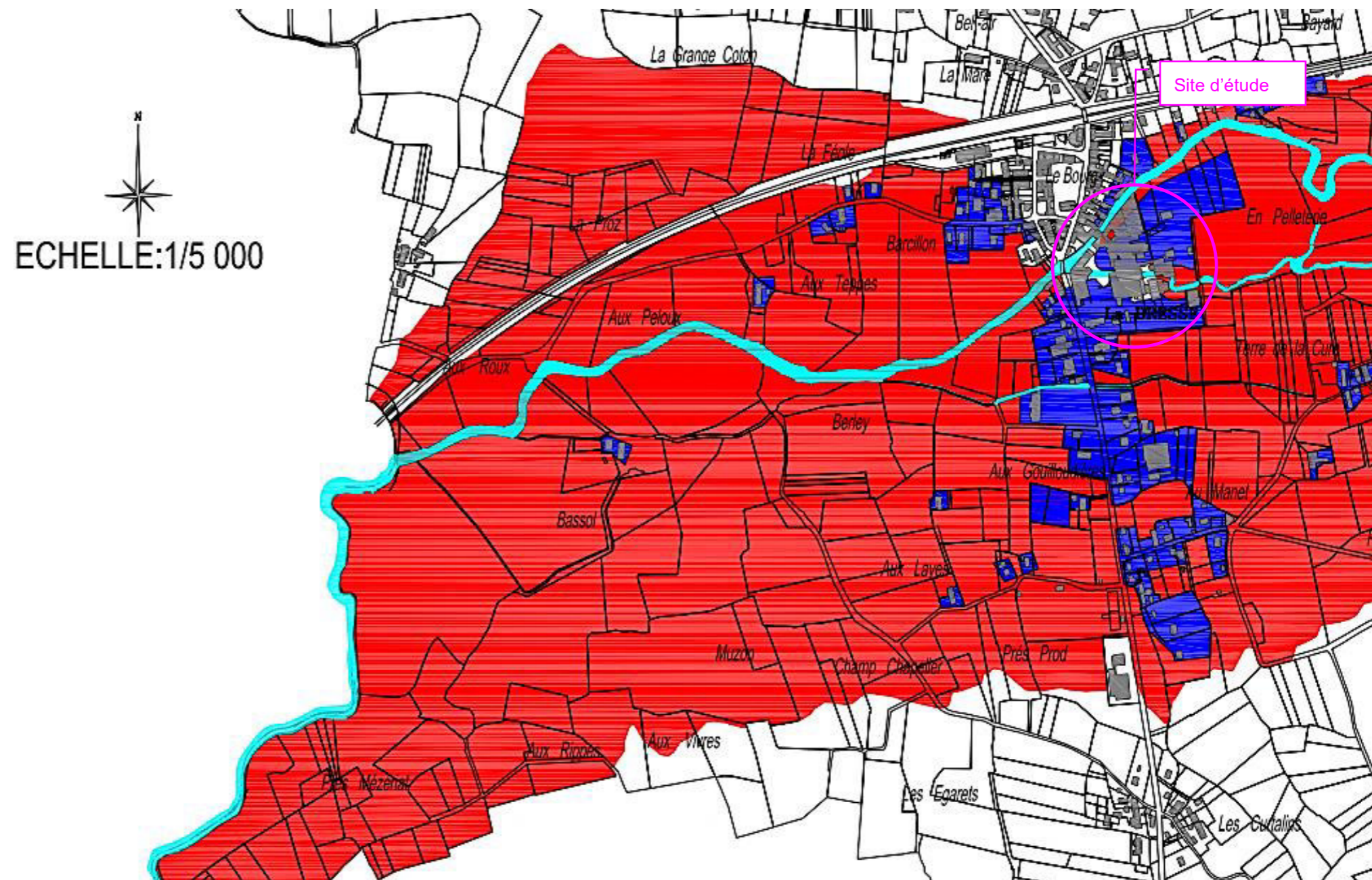
Service Prospective  
Urbanisme Risques

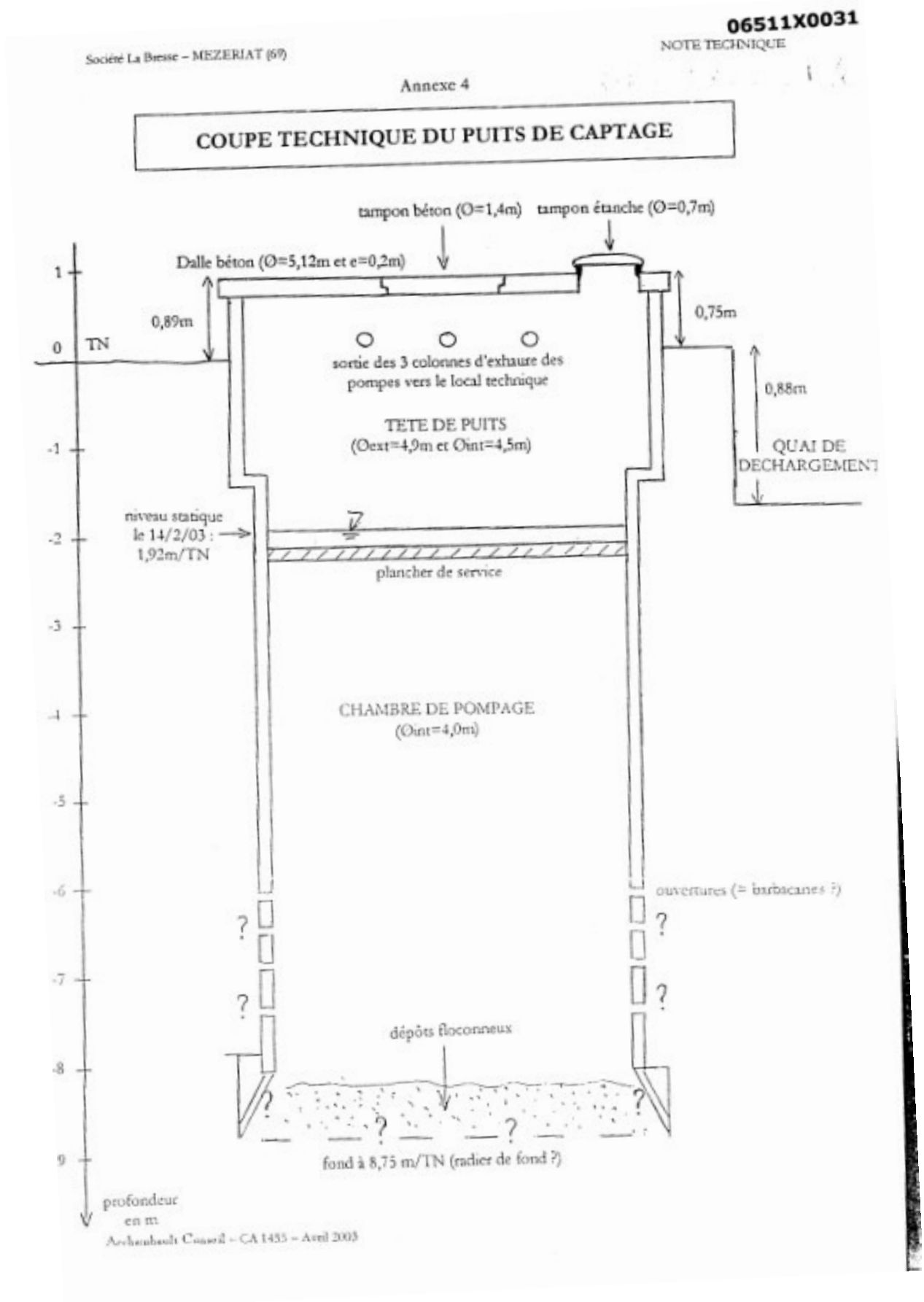
## Plan de prévention des risques Veyle aval

### Inondations de la Veyle et de ses affluents

Commune de Mézériat

VU pour rester annexé à notre  
arrêté de ce jour,  
Bourg-en-Bresse, le 22 JUIN 2011

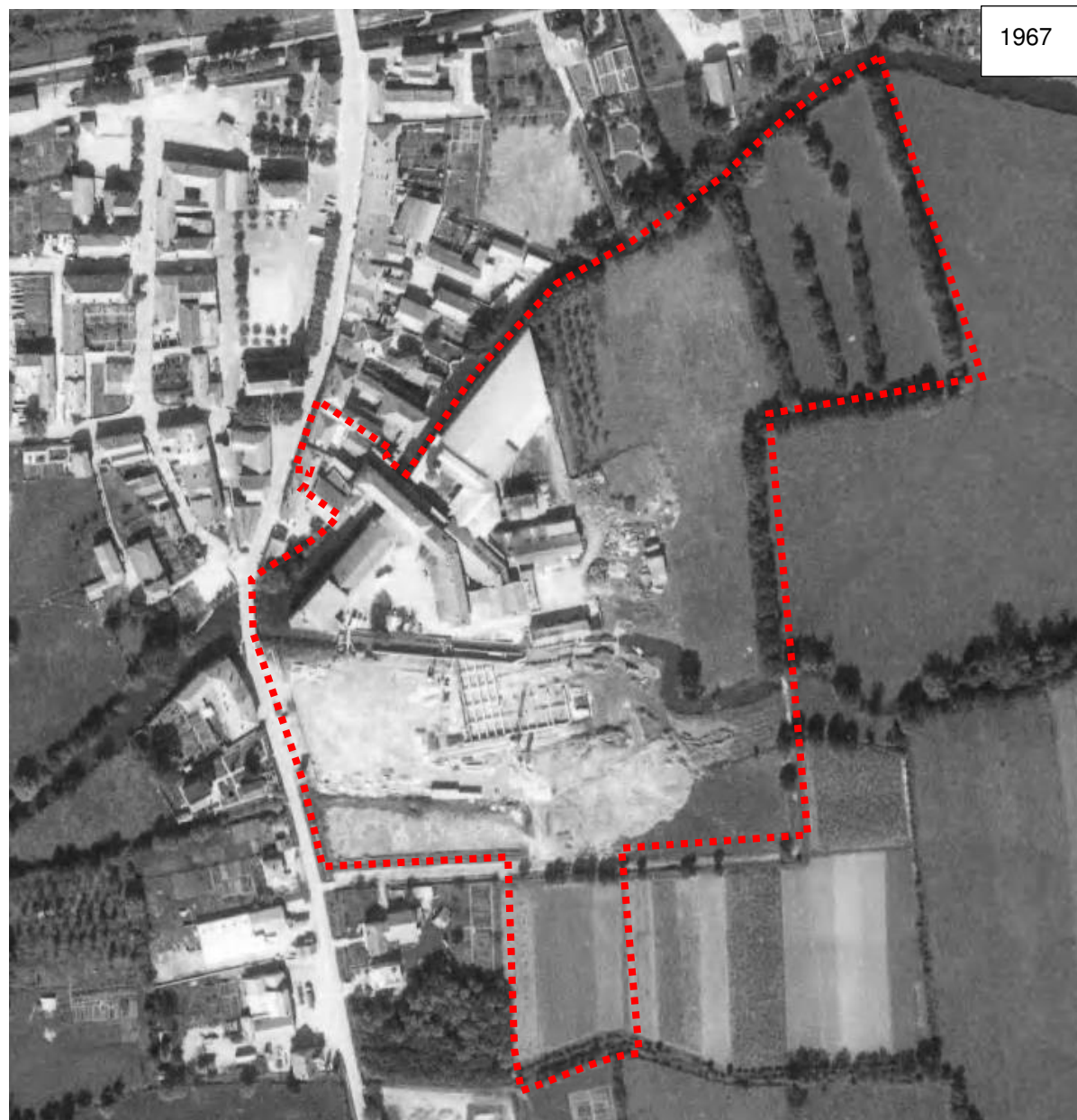




**ANNEXE 6 : PHOTOGRAPHIES AERIENNES  
ANCIENNES**

























## **ANNEXE 7 : DOCUMENTS REGLEMENTAIRES ET D'ARCHIVES**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

**MISE EN DEMEURE**

COPIE

Département de l'Ain  
 Direction  
 des  
 Services Vétérinaires  
 Préfecture Tél. 8-31  
 Réf. N° 21

Nous soussigné Dr. J. FERRIX  
 Directeur des Services Vétérinaires de l'Ain, Inspecteur des Etablissements classés, assermenté, agissant dans le cadre de la loi du 19 Décembre 1937, modifiée par celles du 20 Avril 1952 et du 21 Novembre 1942, à la suite d'une enquête effectuée le 16 Juillet 1957

Mettons en demeure M onsieur ROBIN Directeur de l'établissement LA BRESSE À MÉZÉRIAT  
 de se conformer, dans un délai de 8 Jours  
 à dater de la présente notification, aux prescriptions suivantes, concernant l'établissement de I<sup>e</sup> classe qu'il exploite à MÉZÉRIAT  
 et qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, en date du 4 Décembre 1933

Les fumiers et boues de décontamination seront déposés sur une aire imperméable, entourée d'une murette en maçonnerie, bordée à l'intérieur d'un enduit de ciment. Ils seront suspendus de chaux vive et enlevés le plus fréquemment possible, surtout en été.

En aucun cas ils ne pourront recevoir les sangs, abats, boyaux, foetus, os, graisses, déchets divers, viandes salées etc... Ces déchets seront recueillis dans des récipients métalliques, fréquemment nettoyés et désinfectés, et livrés à un aloe d'épuration ou enfouies sous une couche de terre de un mètre au moins d'épaisseur.

En cas d'inexécution de ces prescriptions à l'expiration du délai imparti, procès-verbal en serait dressé en vue des poursuites judiciaires prévues par la loi.

Fait à BOURG le 26 Juillet 1957

Le Directeur des Services Vétérinaires de l'Ain,  
 Inspecteur des Etablissements classés :



Aussitôt après avoir été vidés, ces récipients seront nettoyés et désinfectés de manière à éviter tout dégagement de mauvaises odeurs dans l'établissement.

8° - Toutes dispositions seront prises pour éviter de gêner le voisinage par les odeurs ;

9° - Toutes dispositions efficaces seront prises en permanence pour empêcher l'introduction et la pullulation des mouches et des rongeurs ainsi que pour en assurer la destruction.

10° - Il est interdit d'émettre dans l'atmosphère des fumées épaisses, des buées, des suies, des poussières ou des gaz odorants, toxiques ou corrosifs, susceptibles d'incommoder le voisinage, de nuire à la santé ou à la sécurité publique, à la production agricole, à la bonne conservation des monuments et à la beauté des sites.

11° - Tous moteurs, de quelque nature qu'ils soient, et tous appareils, ventilateurs, machines, transmissions actionnés par ces moteurs seront installés et aménagés de telle sorte que leur fonctionnement ne puisse être de nature à compromettre la santé la sécurité et la tranquillité du voisinage par le bruit ou les trépidations.

**Article 8** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° - à M. le Maire de MEZERIAT pour être déposée (avec les pièces annexées) dans les archives de la Mairie, à la disposition des intéressés.

2° - à M. le Maire de MEZERIAT pour être remise au pétitionnaire, sans frais (M. le Maire adressera à la Préfecture un procès-verbal de la remise au permissionnaire précisant la date de cette notification) ;

3° - à M. l'Inspecteur Départemental des Etablissements Classés (M. le Directeur des Services Vétérinaires à BOURG-en-BRESSE) ;

4° - à M. le Directeur Départemental de la Santé à BOURG-en-BRESSE ;  
chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

5° - à M. le Directeur Départemental de la Construction à Bourg-en-Bresse.

BOURG-en-BRESSE, le 10 DEC 1959

Pour ampliation,  
Le Chef de Division délégué,

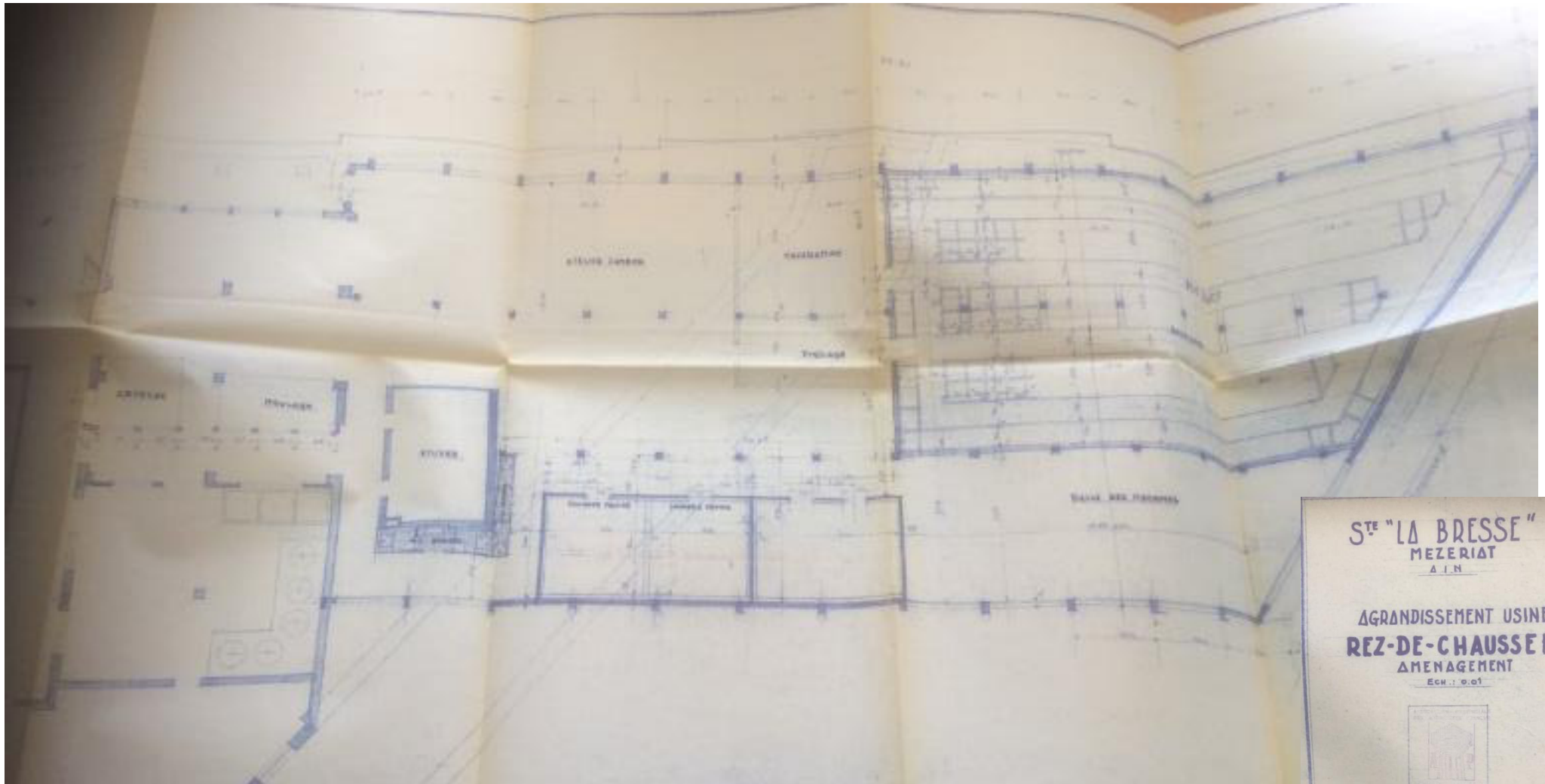
*M. Kleroy*

Le Préfet,  
POUR LE PRÉFET  
par délégation  
Le Secrétaire Général,

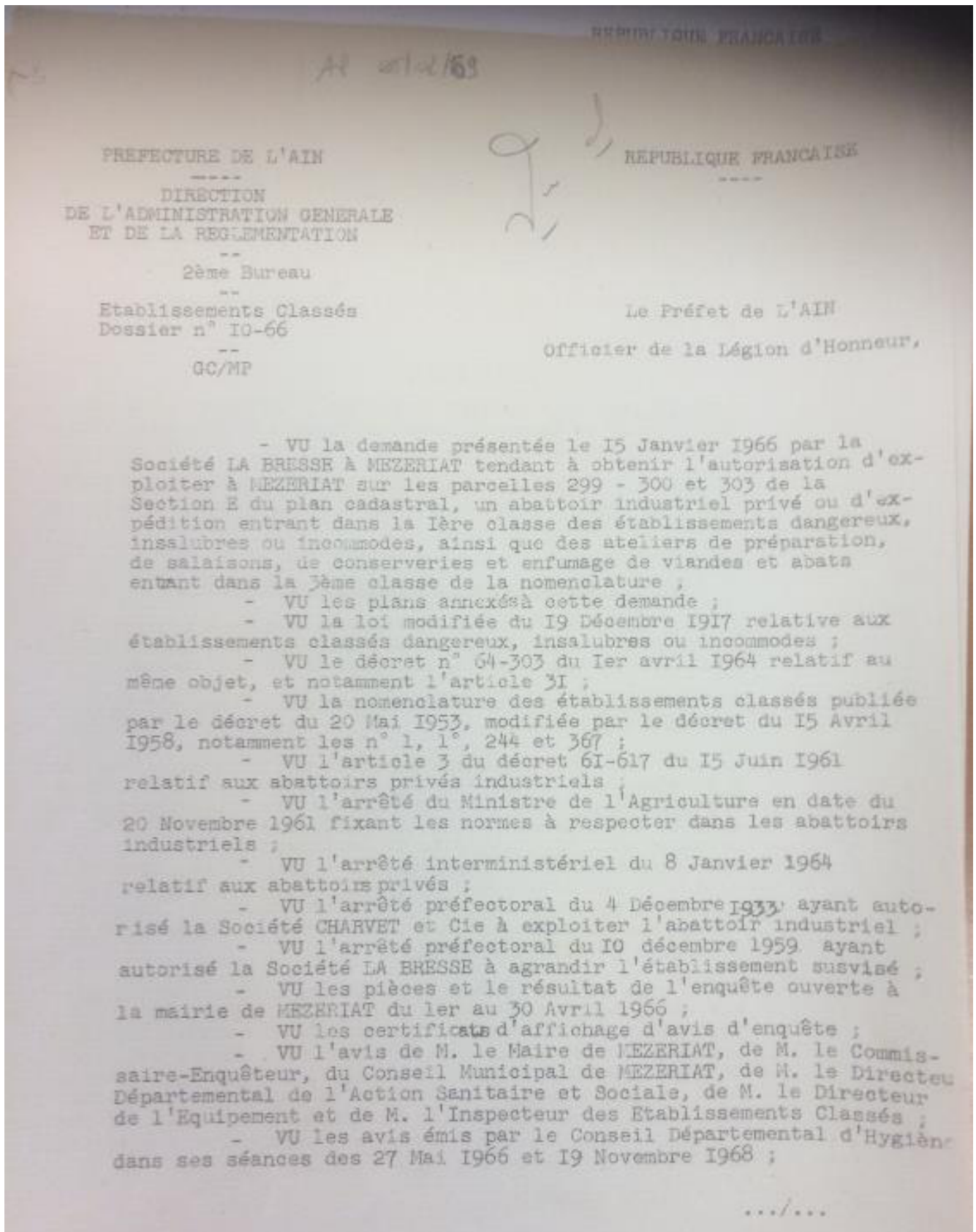
Signé : André GRILLET



1958



1969



## (II)

ARTICLE 7 : Les dispositions du présent arrêté ne dispensent en aucune manière le pétitionnaire de se conformer à la législation relative au permis de construire.

ARTICLE 8 : Les arrêtés préfectoraux susvisés des 4 Décembre 1933 et 10 Décembre 1959 sont abrogés.

ARTICLE 9 : Un extrait du présent arrêté énumérant les conditions auxquelles l'autorisation est accordée et faisant connaître qu'une copie de l'arrêté est déposée, avec les documents y annexés, aux archives de la Mairie à la disposition de tout intéressé sera :

- a) affiché à la porte de la Mairie de MEZERIAT  
( M. le Maire adressera à la Préfecture, un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité).
- b) inséré dans un journal d'annonces légales du département par les soins du Maire et aux frais de l'industriel ;  
( M.le Maire adressera à la Préfecture, un exemplaire du Journal contenant cette insertion).

ARTICLE 10 : M. le Secrétaire Général de l'AIN, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- MM.- le Directeur de la Sté LA BRESSE par les soins de M. le Maire de MEZERIAT chargé de la notification. Procès-verbal de celle-ci sera adressé à la Préfecture.
- le Maire de MEZERIAT pour être déposée (avec les pièces annexées) dans les archives de la Mairie à la disposition des intéressés, et pour affichage et publication(Art.9)
  - l'Inspecteur Départemental des Etablissements Classés ;
  - le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale à BOURG-en-BRESSE ;
  - le Directeur Départemental de l'Equipement à BOURG-en-BRESSE (Service du Permis de Construire);
  - le Directeur Départemental de l'Agriculture (Habitat Rural) à BOURG-en-BRESSE ;
  - [ - le Directeur Départemental des Services Vétérinaires.

BOURG-en-BRESSE, le 5 Février 1969  
Le Préfet

Par délégation du Préfet  
Le Secrétaire Général de l'AIN

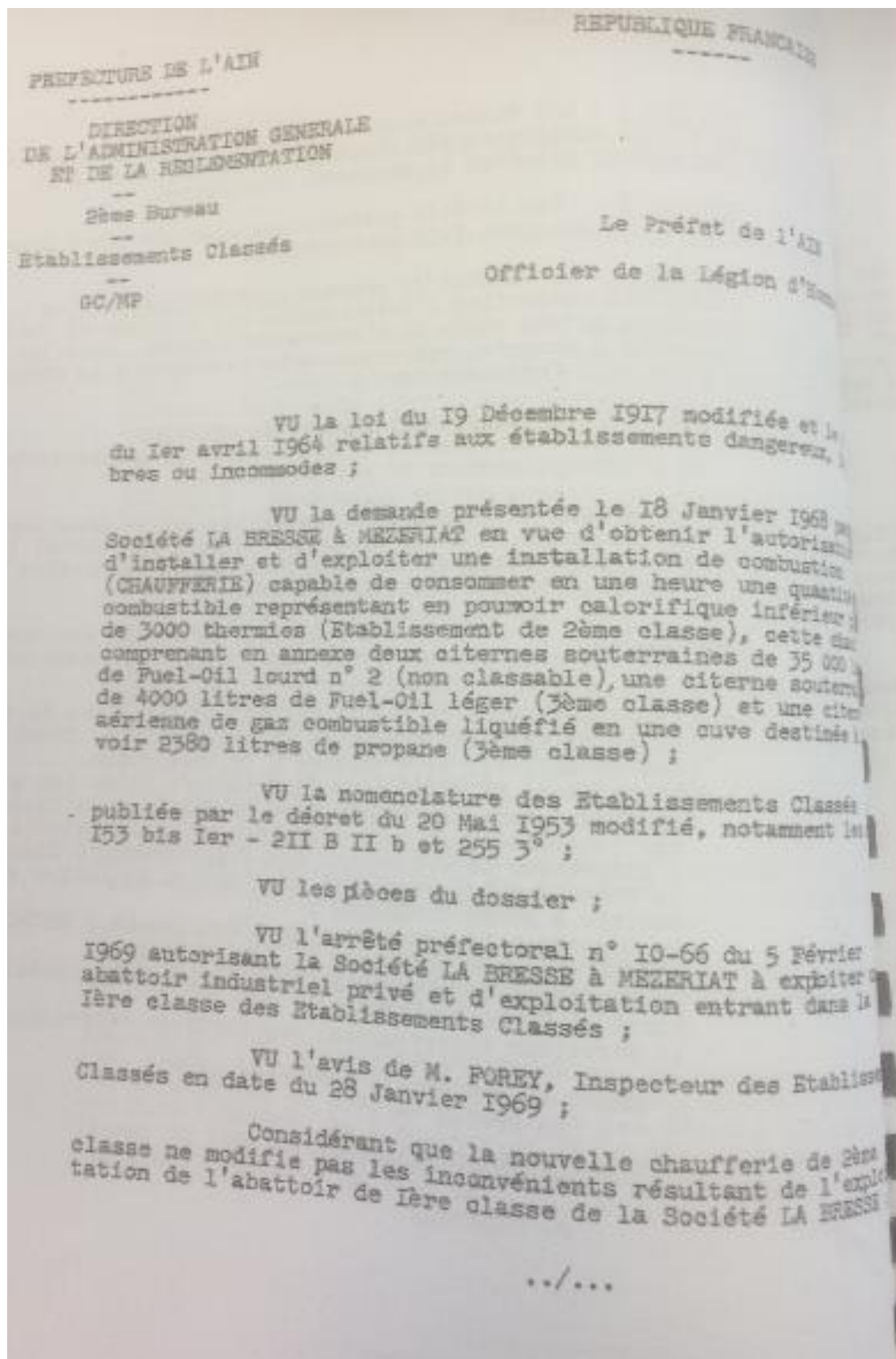
P. CHRETIEN

iation  
e Bureau-



Plan de 1965



**1969**

(2)

Considérant qu'en application des articles 15 et 31 du décret du 1er avril 1964 susvisé cette nouvelle installation de 2ème classe installée dans un établissement de 1ère classe peut être autorisée sans nouvelle enquête ;

de l'AIN : SUR proposition de M. le Secrétaire Général

### ARRÊTÉ

Article 1er : La Société LA BRESSE à MEZERIAT est autorisée aux fins de sa demande du 18 Janvier 1969, sous réserve des droits des tiers, et aux conditions ci-après :

#### PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA CHAUFFERIE

1°) L'installation sera située et installée conformément au plan joint à la déclaration.

Tout projet de modification de ce plan devra, avant sa réalisation, faire l'objet d'une déclaration au Préfet.

#### A - LES FOYERS

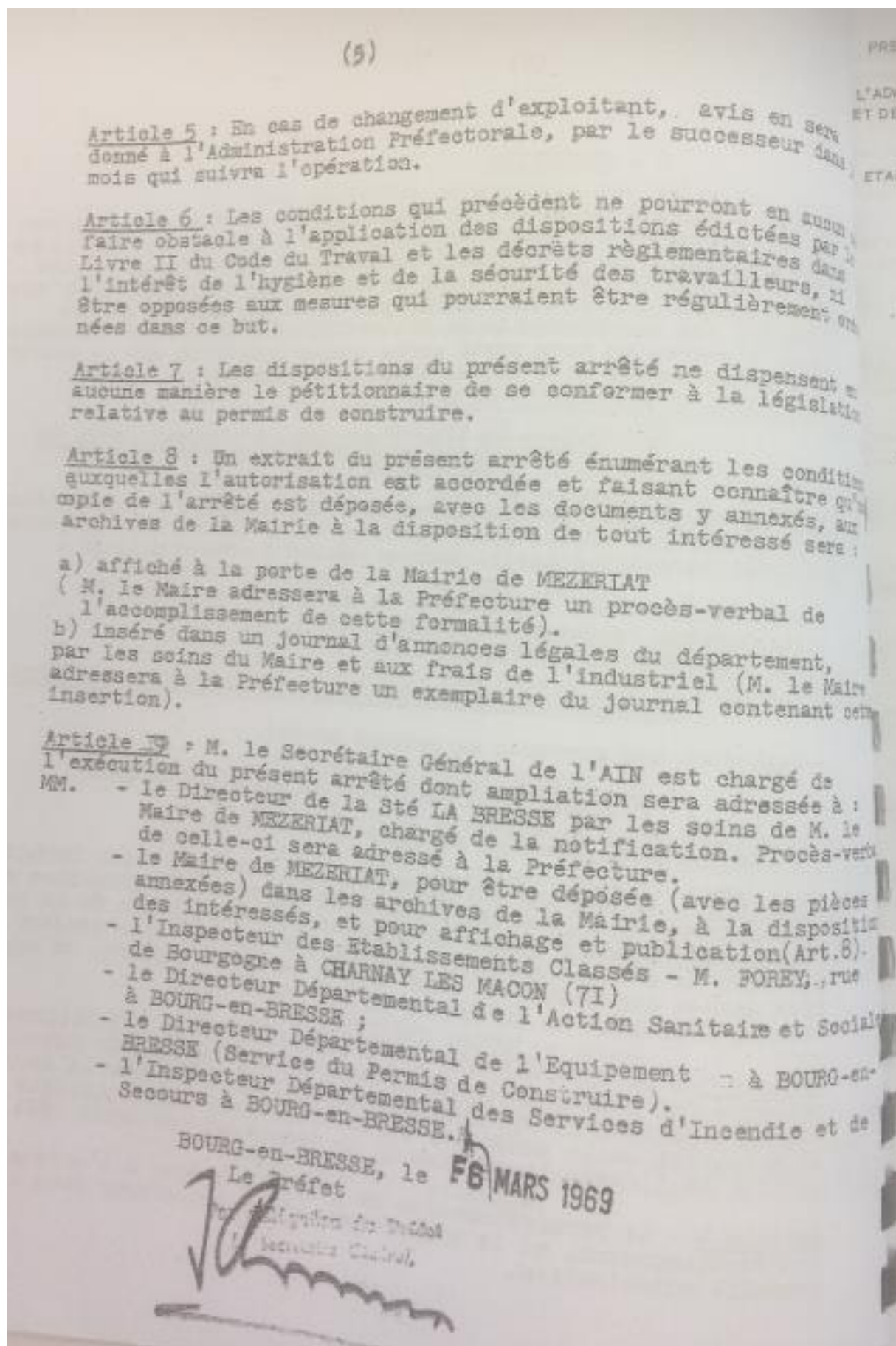
2°) La construction et les dimensions des foyers devront être prévues en fonction de la puissance calorifique nécessaire et du régime de marche prévisible de façon à rendre possible une conduite rationnelle de la combustion et réduire au minimum les dégagements de gaz, poussières ou vésicules indésirables ;

#### B - CONDUITS D'EVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION

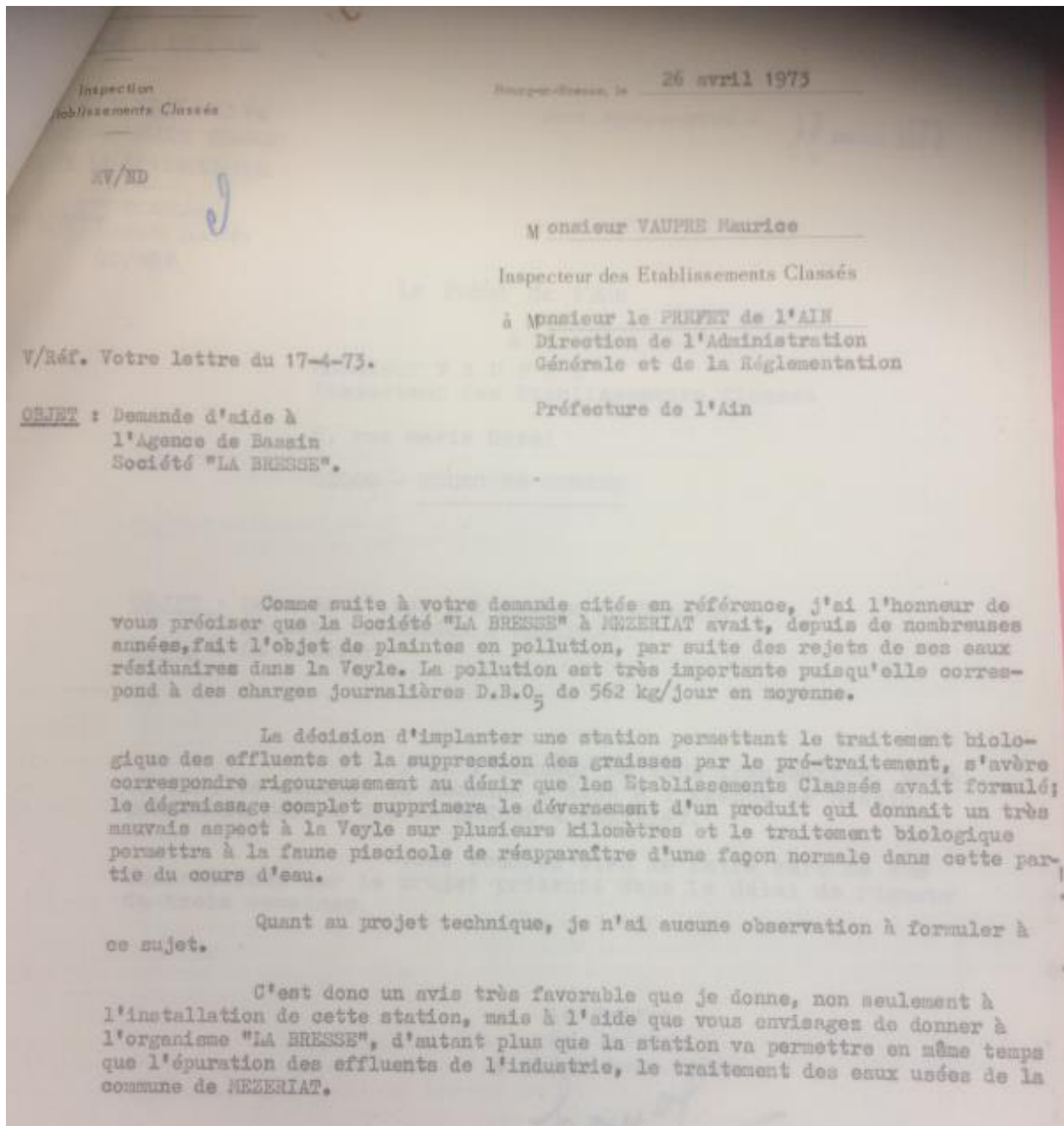
3°) Les conduits d'évacuation seront étanches afin d'éviter toutes infiltrations éventuelles de composés gazeux vers des locaux occupés par des tiers. Ils seront construits en matériaux suffisamment isolants pour que le voisinage ne soit pas incommodé par la chaleur. En outre, leur hauteur, leur construction et leurs dimensions devront assurer un tirage convenable permettant une bonne combustion et une bonne diffusion des gaz de combustion dans l'atmosphère.

4°) La hauteur de la cheminée sera de 10 mètres.

.../....





**1973**

1976

Inspection des  
Etablissements Classés

DEPARTEMENT DE L'AIN

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA RÉGLEMENTATION

Monsieur VAUFER Maurice  
Inspecteur des Etablissements Classés

à  
Monsieur le Préfet de l'Ain

Direction de l'Administration Générale et  
de la Réglementation  
2ème Bureau - Etablissements Classés -

Plainte de voisinage.  
Société La Bresse à Mézériat.  
Votre lettre du 27 juillet 1976.

Par courrier ci-dessus référencé, vous sollicitez mon avis,  
sur la plainte de Monsieur VERHAGHE Gérard, contre la Société "La Bresse" à  
Mézériat.

Je me suis rendu ce jour au siège de la Société La Bresse ;  
les rejets d'ammoniac dont Monsieur VERHAGHE fait état dans sa lettre du 16 juillet  
dernier, étaient dus à une fuite d'une vanne de compresseur. Cet incident a été  
rapidement réparé par le service technique de la Société. Quand un jeune Yves, fils  
du plaignant, il semblait qu'il y ait eu plus de peur que de mal ; le père que  
j'ai rencontré également m'a confirmé qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer.

Monsieur VERHAGHE mentionne également la mortalité de nom-  
breux alevins dans la Voyle.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Société La Bresse  
est dotée d'une station d'épuration depuis 1974. Les analyses effectuées trimestri-  
ellement par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale,  
démontrent un fonctionnement normal.

Il faut considérer à mon avis, que les remarques de Monsieur  
VERHAGHE, dans sa lettre du 16 juillet, notamment sur le fonctionnement de la  
salaison, relèvent de la critique pure et simple.

L'Inspecteur des Etablissements  
Classés,  
P.O. L'Inspecteur,  
Le Conseiller Agricole,

## 1979

Département de l'Ain Bourg-en-Bresse, le 15 juin 1979

Inspection des Installations Classées  
 V/AN

Monsieur VAUPRE Maurice  
 Inspecteur des Installations Classées

à

Monsieur le Préfet de l'Ain  
 Direction de l'Administration Générale  
 et de la Réglementation  
 2ème Bureau  
 Installations Classées

OBJET : Projet d'extension du stockage de liquides inflammables.

REF. : Installations Classées OC/OP du 17 avril 1979 de Monsieur le Préfet de l'Ain.

Raison Sociale : Société "La Bresse".

Siège social : MEZERIAT.

N° Registre du Commerce : Bourg N 775 - 544 801.

N° Siret : 775 544 802 000 17

Téléphone : (74) 30.23.31

Activité principale : Salaison

Personne responsable : M. SCHER, Président Directeur Général.

Personne à contacter : M. BERTHIER, Directeur Technique.

Effectif : 160 personnes.

Rapport de Monsieur l'Ingénieur en Chef d'Agronomie chargé de l'Inspection des Installations Classées

Par lettre citée en référence, Monsieur le Préfet de l'Ain nous a transmis pour rapport au Conseil Départemental d'Hygiène un dossier relatif au projet d'extension du stockage de liquides inflammables présenté par la Société "La Bresse" à MEZERIAT.

1 - Caractéristiques de la demande

La Société "La Bresse" demande l'autorisation d'exploiter

1.1 - Un dépôt aérien de fuel-oil domestique comprenant :

- 1 cuve de 100 000 litres en complément de 2 cuves déjà existantes et de même volume,
- 1 cuve de 40 000 litres en complément des 2 cuves de 35 000 litres défectueuses.

1.2 - Un dépôt enterré de gas-oil comprenant :

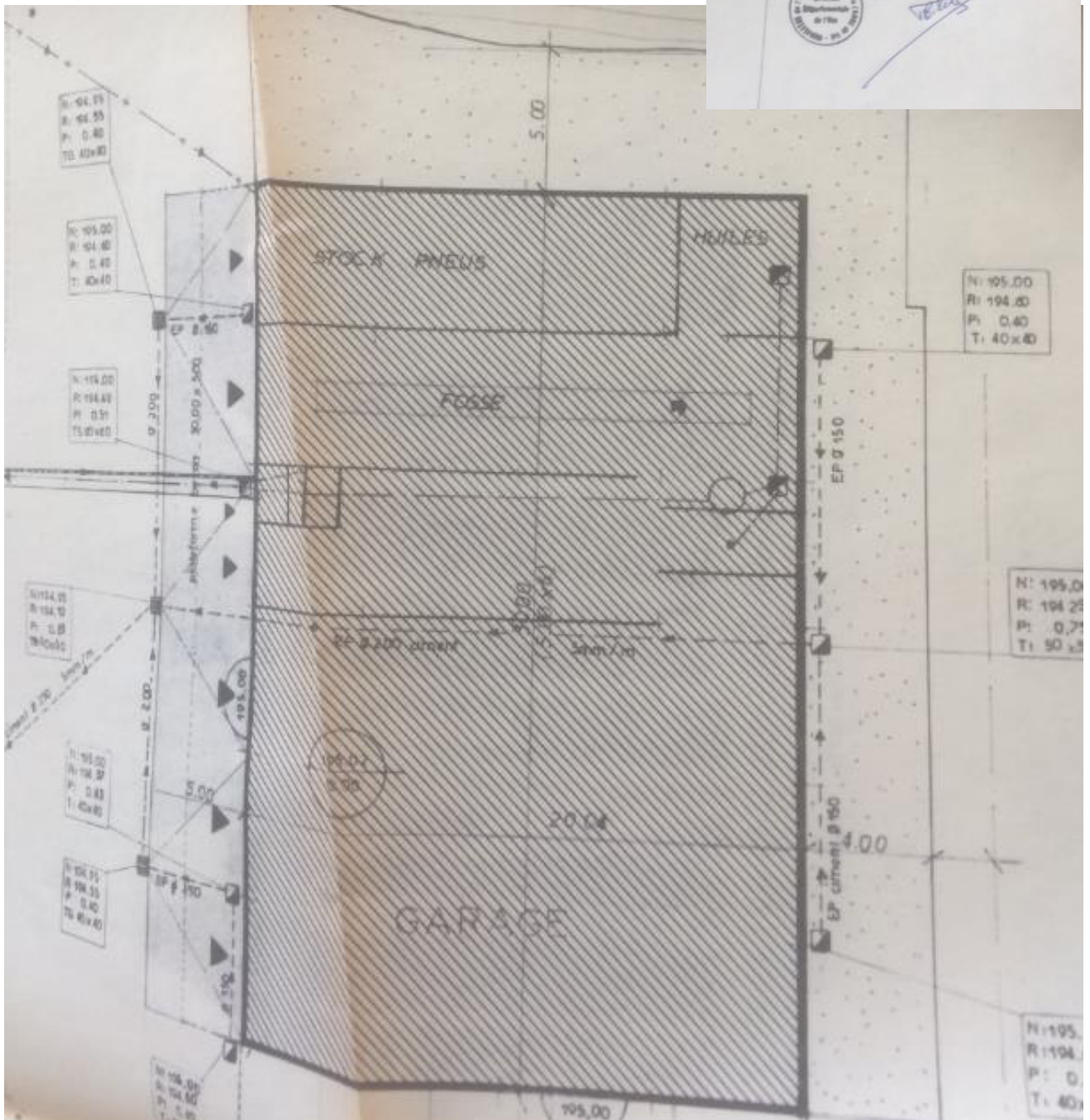
- 2 cuves de 30 000 litres chacune,
- 1 pompe à gas-oil d'un débit de 3,6 m<sup>3</sup>/h.

2 - Situation administrative

- 2.1 - Le dépôt aérien de fuel-oil, d'un volume total de 140 m<sup>3</sup> est soumis à déclaration (n° 253 de la nomenclature des installations classées, liquides inflammables de 2ème catégorie dont le volume est compris entre 30 et 300 m<sup>3</sup>).
- 2.2 - Le dépôt de gas-oil enterré d'un volume total de 60 m<sup>3</sup> est également soumis à déclaration (N° 253 de la nomenclature des installations classées, liquides inflammables de 2ème catégorie d'un volume compris entre 30 et 300 m<sup>3</sup>).

J'ai l'honneur de proposer au Conseil Départemental d'Hygiène d'émettre un avis favorable à la demande présentée par la Société "La Bresse" sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté, type 253 et notamment les n° 34 et 35 relatifs à la pollution des eaux, les installations aériennes se trouvant à 80 m de la rivière "La Veyle".

1980



1985

DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
ET DE LA REGLEMENTATION

Zone Bresse

74 77 82 83 - Poste 283

INSTALLATIONS CLASSEES

Dossier n° 50.85

NPR/MP

LE PREFET  
Commissaire de la République  
du Département de l'Ain  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n° 76-663 du 19 Juillet 1976 et le décret n° 77-1133 du 21 Septembre 1977 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU la nomenclature des installations classées notamment lesi numéros 253 et 261 bis

VU les arrêtés d'autorisation des 5 février 1969 et 6 mars 1969 autorisant la société LA BRESSE à exploiter un abattoir de porcs et une usine de salaisons ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 Mars 1962 complété par les arrêtés des 20 Juin 64 et 1er juillet 65

sur les conditions d'exploitation des installations classées soumises à déclaration

VU la déclaration du 29 Juillet 1985 par laquelle la SOCIETE LA BRESSE à MEZERIAT fait connaître un dépôt de liquides inflammables comprenant :

- 140 M3 de fuel lourd en cuve aérienne ;
- 90 M3 de GO en cuve enterrée double paroi
- 14 M3 d'essence en cuve enterrée double paroi
- 23 M3 de super en cuve enterrée double paroi
- 460 M3 de FCD en cuve enterrée et aérienne ;
- 4 pompes de distribution ;

DELIVRE RECEPISSE

à M S.A. LA BRESSE de sa déclaration

Article 1er - Le titulaire du présent récépissé doit, pour l'exploitation de l'installation classée objet de la déclaration se conformer aux prescriptions générales jointes à ce document.

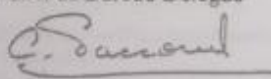
Article 2 - Copie du présent récépissé sera adressée à :

M. le Maire de MEZERIAT  
la première copie pour être déposée dans les archives de la mairie à la disposition du public, la seconde pour être affichée durant 1 mois à la porte principale de la mairie le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera adressée au Préfet.

M. l'inspecteur des Installations Classées M. AZOULAI

Bourg-en-Bresse, le - 5 AOUT 1985

Le Préfet,  
Commissaire de la République  
Pour le Préfet  
Le Chef de Bureau Délégué



Chantal PACCOUD

**1986**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
19 NOV. 1986  
01012 - Bourg-en-Bresse, le

DIRECTION DE L'AIN  
DIRECTION  
ADMINISTRATION GENERALE  
ET DE LA REGLEMENTATION  
ENVIRONNEMENT  
Tél. 22.82.82 - Poste 263  
Référence à rappeler : MFR/MP  
Affaire suivie par MME ROLLET

Le Préfet,  
Commissaire de la République du département de l'AIN

à  
Monsieur AZOULAI  
inspecteur des installations classées  
Directeur des Services Vétérinaires  
Chemin de la Miche  
01000 BOURG EN BRESSE

**DEPARTEMENT  
DE L'AIN  
19 NOV. 1986  
DIRECTION  
DES SERVICES VÉTÉRINAIRES**

OBJET : installations classées - MEZERIAT  
SOCIETE LA BRESSE  
P . J : un dossier en communication

La S.A. LA BRESSE fait connaître son projet d'aménager d'anciens bâtiments en séchoirs.

Cette installation a déjà fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 5 février 1969 et d'un arrêté préfectoral complémentaire le 6 mars 1969.

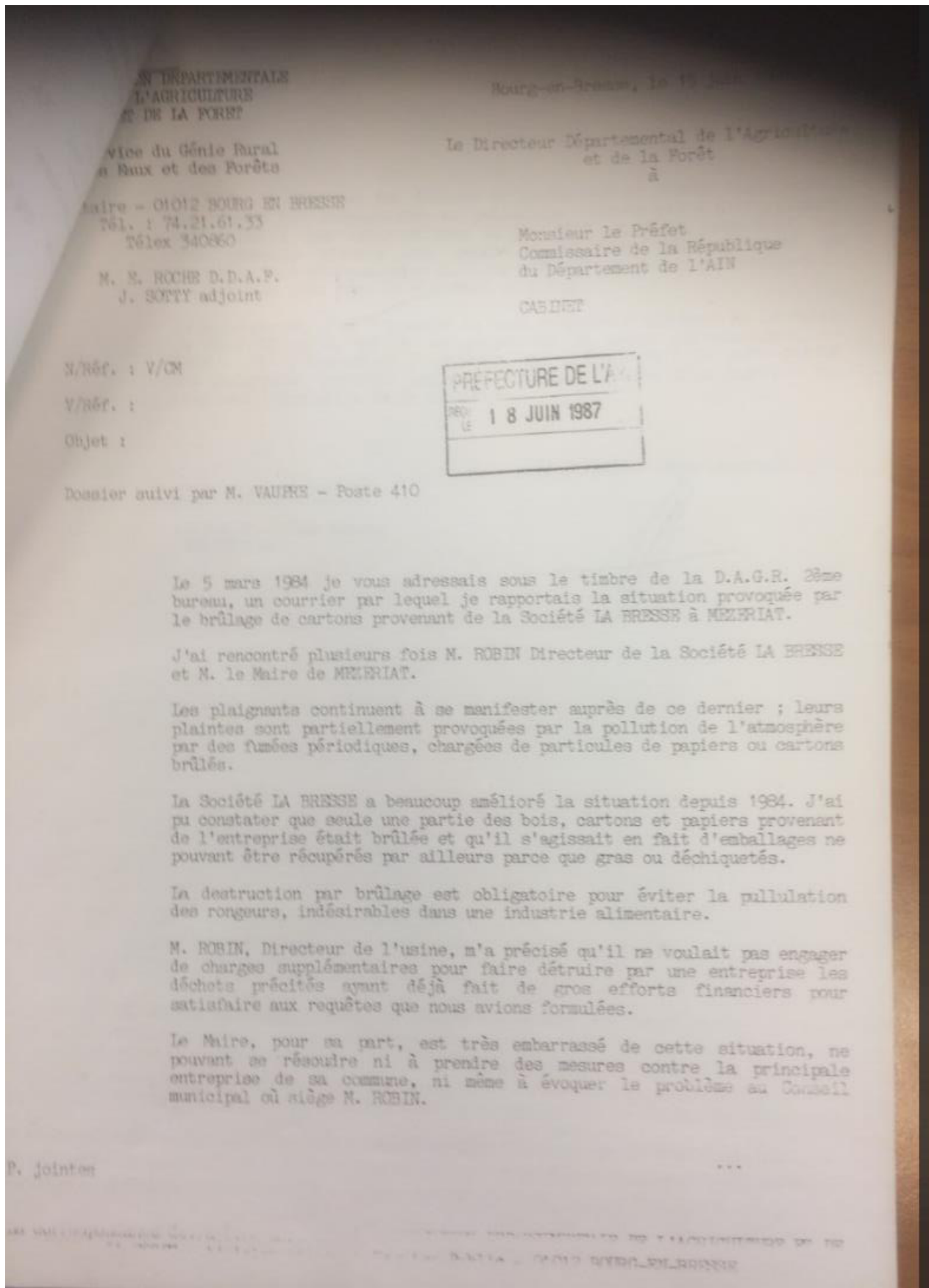
Vous trouverez ci-joint le dossier concernant cette extension que vous voudrez bien me retourner après examen.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître si ces modifications entraînent un changement notable des éléments du dossier et si conformément à l'article 20 du décret du 21 Septembre 1977 des prescriptions complémentaires sont nécessaires.

LE PREFET  
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur de l'Administration  
générale et de la réglementation

J. DULLIAND



/... suite n° 1

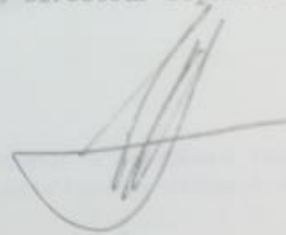
En 1982, la totalité des déchets de la Société LA BRESSE était brûlée sur place, les inconvénients et pollutions étaient alors difficilement tolérables ; les interventions de la DDAF et de l'Inspecteur des établissements classés ont permis d'améliorer très nettement la situation mais notre mission de "bons offices" ne permet pas semble-t-il d'aller plus loin dans le règlement du litige.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer d'informer M. le Maire de MEZERIAT qu'il est de sa compétence de clore définitivement ce dossier. M. l'Inspecteur d'académie, qui s'était fait le porte-parole des plaignants, pourrait également être destinataire d'un courrier lui précisant l'évolution de la situation.

Le Directeur Départemental,

COPIE POUR INFORMATION :

- D.A.G.R. - 2ème bureau  
PREFECTURE



**1993**

**Bresse**  
S.A. au Capital de 7 500 000 F  
BOITE POSTALE N° 1  
01600 MEZERIAT  
TEL. 74 25 29 26  
FAX : 74 25 25 50  
ET  
DE LA REGLEMENTATION

« Charcuterie des Pays de l'Ain »

PREFECTURE DE L'AIN  
Service des Etablissements Classés  
du département  
01000 BOURG EN BRESSE

N° 50/DG Mézériat, le 16 Août 1993

A l'attention de Monsieur le Préfet de l'Ain

Monsieur,

Nous soussignés, S.A. LA BRESSE-01600 MEZERIAT, agissant conformément aux dispositions de la loi du 19 Juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et aux modalités du décret d'application n° 77 1133 du 21 Septembre 1977, avons l'honneur de porter à votre connaissance la modification de nos installations de stockage sur le territoire de la commune de Mézériat comme indiqué sur le plan ci-joint. Nous aurons désormais un dépôt de gaz combustible liquéfié sous une pression n'excédant pas 15 bars à 15°C, installation classée à la rubrique n° 211B de la nomenclature comme devant contenir 12500 Kg de gaz liquéfié combustible.

Nous joignons à la présente déclaration :

- un plan cadastral à l'échelle 1/2500 des abords de l'installation projetée.
- un plan en 1/200
- une notice descriptive du projet d'installation et des moyens de lutter contre l'incendie.

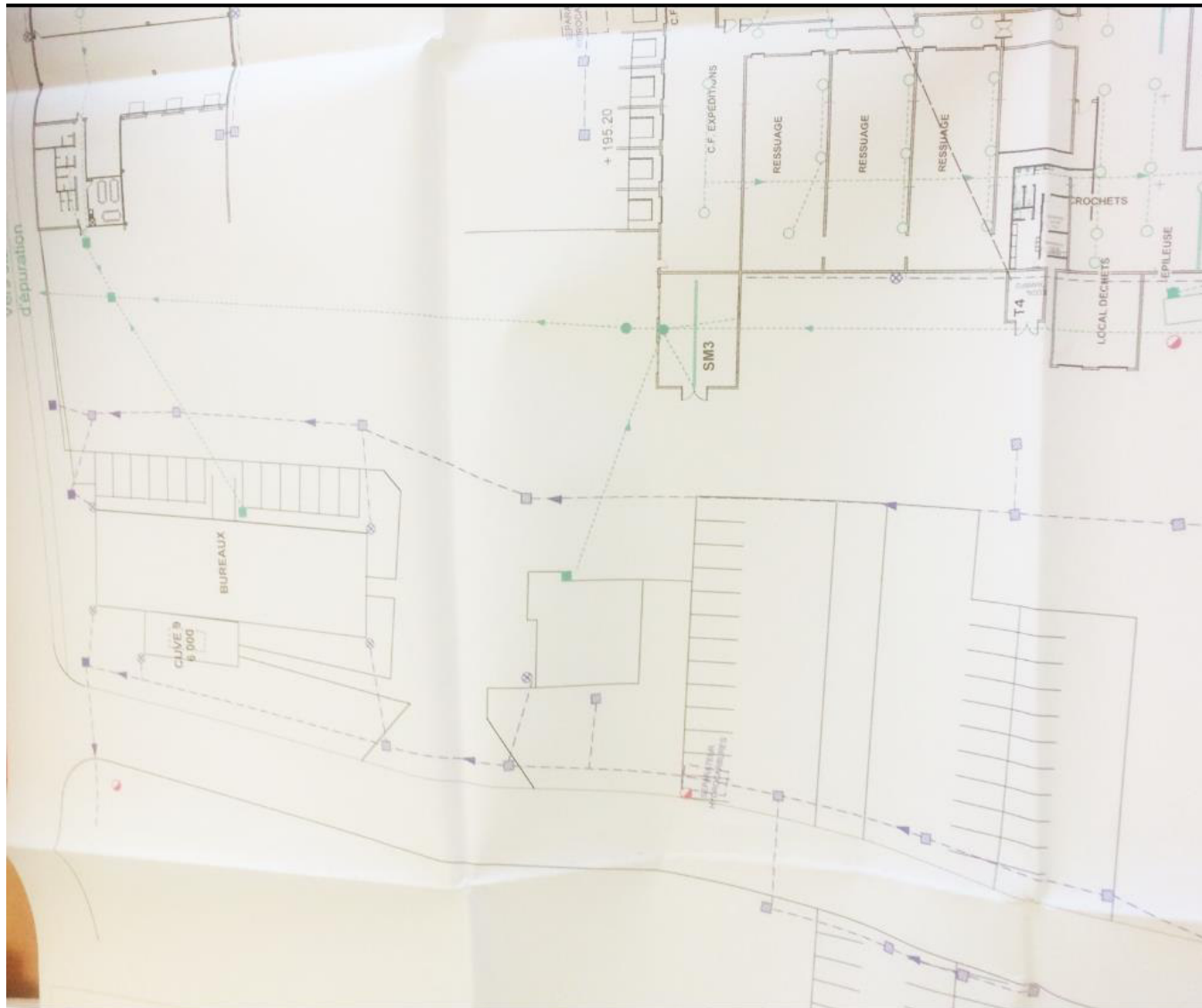
.../...

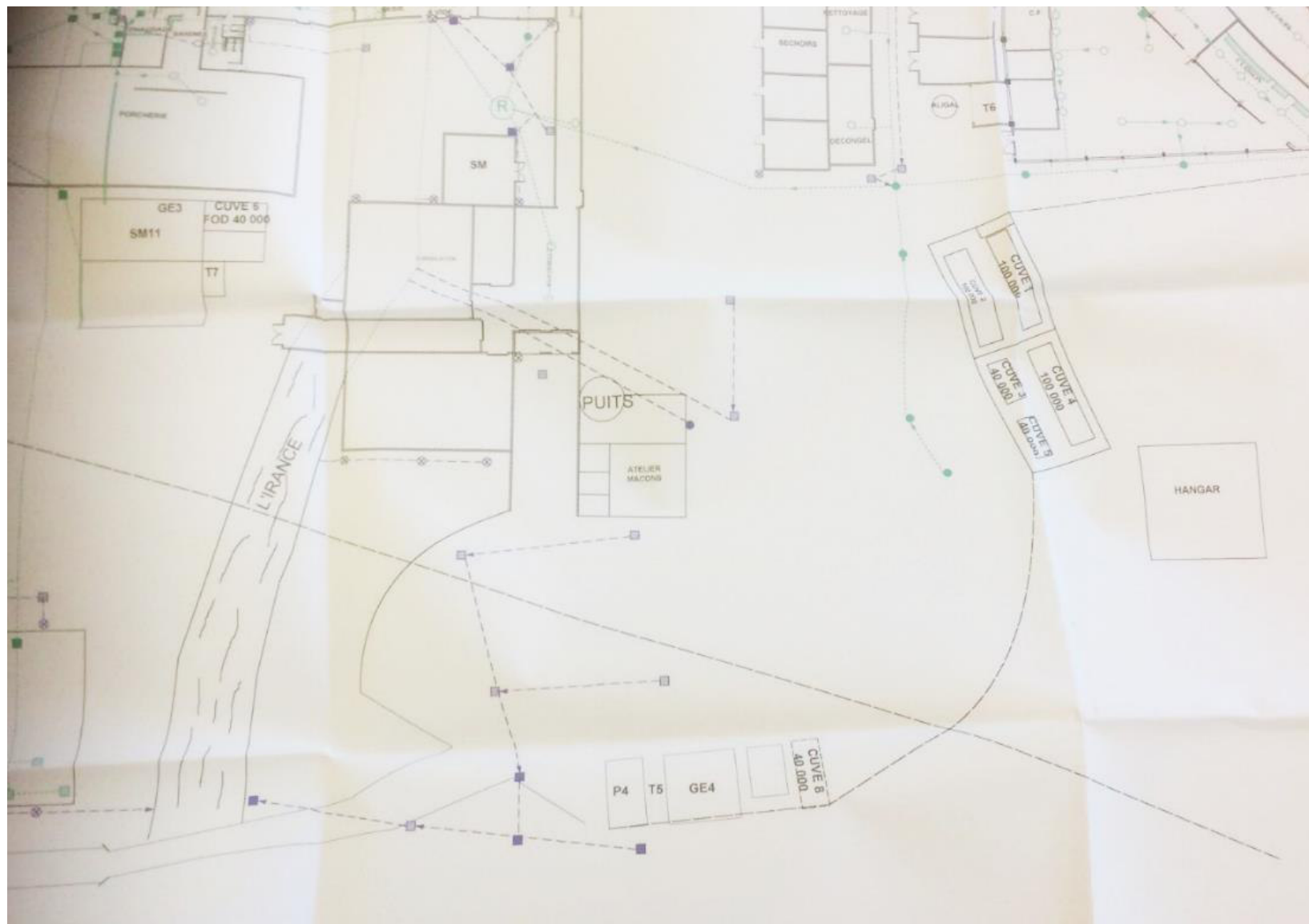
**ABATTOIR - DÉCOUPE DE PORCS - SAUCISSONS - JAMBONS - PATÉS - SALAISONS**  
C.C.P. Lyon 13842 T - Svr 775 544 902 00017 - S.C.S. Bourg 8 775 544 302 - APE 2004 - Etablissement Agré pour l'exportation n° 0121 n.2





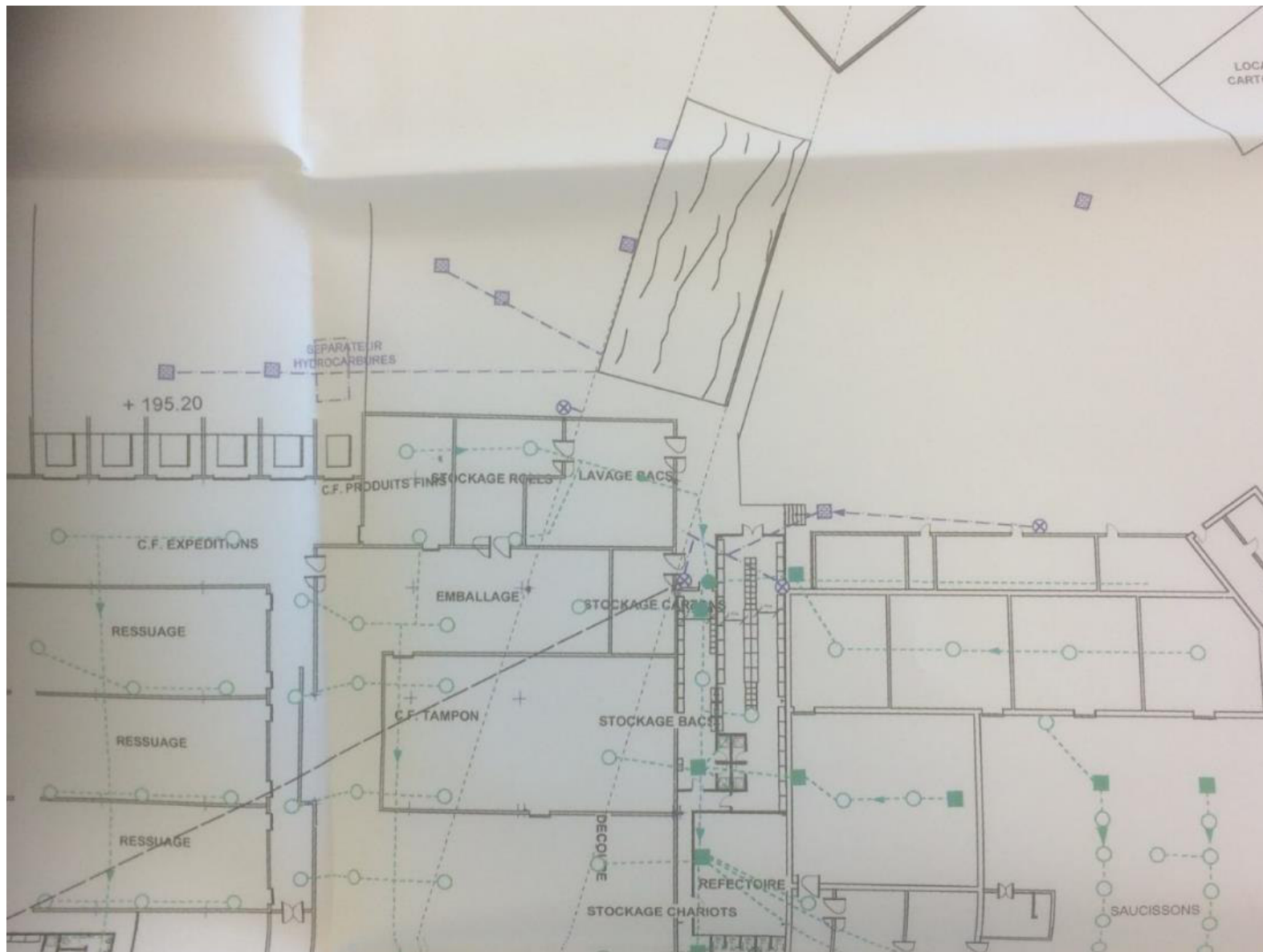
## Plan des installations 1999















## Dossier Installations Classées - Demande d'Autorisation d'exploiter - SA LA BRESSE

Désignation et référence des installations	Texte et volume des activités	Régime et rayon d'affichage
2210 - Abattoirs	Le volume maximal d'abattage étant de 1 260 porcs par jour <b>Soit un total de 1 260 x 95kg = 119,7 tonnes</b>  <i>Nota :</i> 1 250 porcs abattus représentent la capacité MAXIMALE de production journalière et non la masse travaillée actuellement sur le site	A 3 km
2221 - Préparation de produits alimentaires d'origine animale	En 2003 = 8 497 538 kg / 244 jours de production <b>Soit un total de 34,826 tonnes par jour</b>	A 1 km
2752 - Station d'épuration mixte	<b>La station présente une capacité de 15 000 EH. LA BRESSE est responsable de 86% de la charge en DCO.</b>	A 1 km
2920 - Réfrigération compression	1 393 kW froid + 189 kW air + 15 kW pompe à vide <b>Soit un total de 1 597 kW</b>	A 1 km
1434 - Remplissage de liquides inflammables (Installation de remplissage ou de distribution)	<b>Pompe 1 : 2570 litres /h soit 2,6 m<sup>3</sup>/h Pompe 2 : 2700 litres/h soit 2,7 m<sup>3</sup>/h Pompe 3 : 2560 litres/h soit 2,6 m<sup>3</sup>/h Pompe 4 : 2496 litres/h soit 2,5 m<sup>3</sup>/h</b>	D
2662 - Stockage de matières plastiques, caoutchouc	Magasin 258 m <sup>3</sup> Emballage 20 m <sup>3</sup> <b>Soit un total de 278 m<sup>3</sup> en deux dépôts distincts</b>	D
2910 - Combustion	STEIN ALSTOM = 4,2 MW SEUM = 2,1 MW PARENT = 3,5 MW Administration = 0,0727 MW <b>Soit un total de 9,87727 MW</b>	D
2925 - Ateliers de charge d'accumulateurs	<b>Sur la totalité du site on trouve 27 appareils pour une puissance totale de 54,25 kW. Seul deux ateliers de charge d'une puissance de 22,7 KW et 10 KW sont identifiés (Extérieur couloir de la congélation et extérieur sels secs)</b>	D
2930 - Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteurs	<b>La surface de l'atelier est de 630 m<sup>2</sup></b>	D
1220 - Oxygène Emploi stockage d'oxygène	5 bouteilles de 10 m <sup>3</sup> d'oxygène contenant chacune 7,4 kg de gaz <b>Soit un total de 37 kg</b>	NC
1418 - Stockage d'acétylène Stockage ou emploi de l'Acétylène	5 bouteilles de 6m <sup>3</sup> d'acétylène contenant chacune 6,6kg de gaz <b>Soit un total de 33 kg</b>	NC

## Dossier Installations Classées - Demande d'Autorisation d'exploiter - SA LA BRESSE

Désignation et référence des installations	Texte et volume des activités	Régime et rayon d'affichage
1530 - Dépôts de papier, carton	Dépôt de carton au-dessus de l'emballage = 800 m <sup>3</sup> Dépôt de carton à proximité de la maintenance = 100 m <sup>3</sup> Stockage tampon = 10 m <sup>3</sup> <b>Soit un total de 910 m<sup>3</sup> en deux dépôts distincts</b>	NC
1611 - Dépôts d'acides acétique, chlorhydrique, etc.	<b>Aucun des produits utilisés dans l'entreprise ne contient plus du pourcentage indiqué.</b>	NC
1630 - Dépôts de lessives de soude ou potasse	Seuls deux produits contiennent plus de 20% en poids d'hydroxyde de sodium : <ul style="list-style-type: none"> <li>• P3 TOPAX 36 : 30% d'hydroxyde de sodium. Stock maxi : 1 536 kg soit 461 kg d'hydroxyde de sodium</li> <li>• P3 TOPAX M90 : 62,55% d'hydroxyde de sodium. Stock maxi 675 kg soit 422 kg d'hydroxyde de sodium</li> </ul> <b>Soit un total de 883 kg</b>	NC
2663 - Stockage de Pneumatiques	Volume de 30 pneus neufs et 60 pneus usés <b>soit un volume (1,5x1,5x0,4=0,9 m<sup>3</sup> par pneu) de 54 m<sup>3</sup></b>	NC

### 2.9.3. ACTIVITES CLASSEES RELATIVES A LA LOI SUR L'EAU

L'entreprise n'est pas soumise à la loi sur l'eau (prédominance de la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

### 2.9.4. COMMUNES CONCERNEES PAR LE RAYON D'AFFICHAGE ET LE PLAN D'EPANDAGE

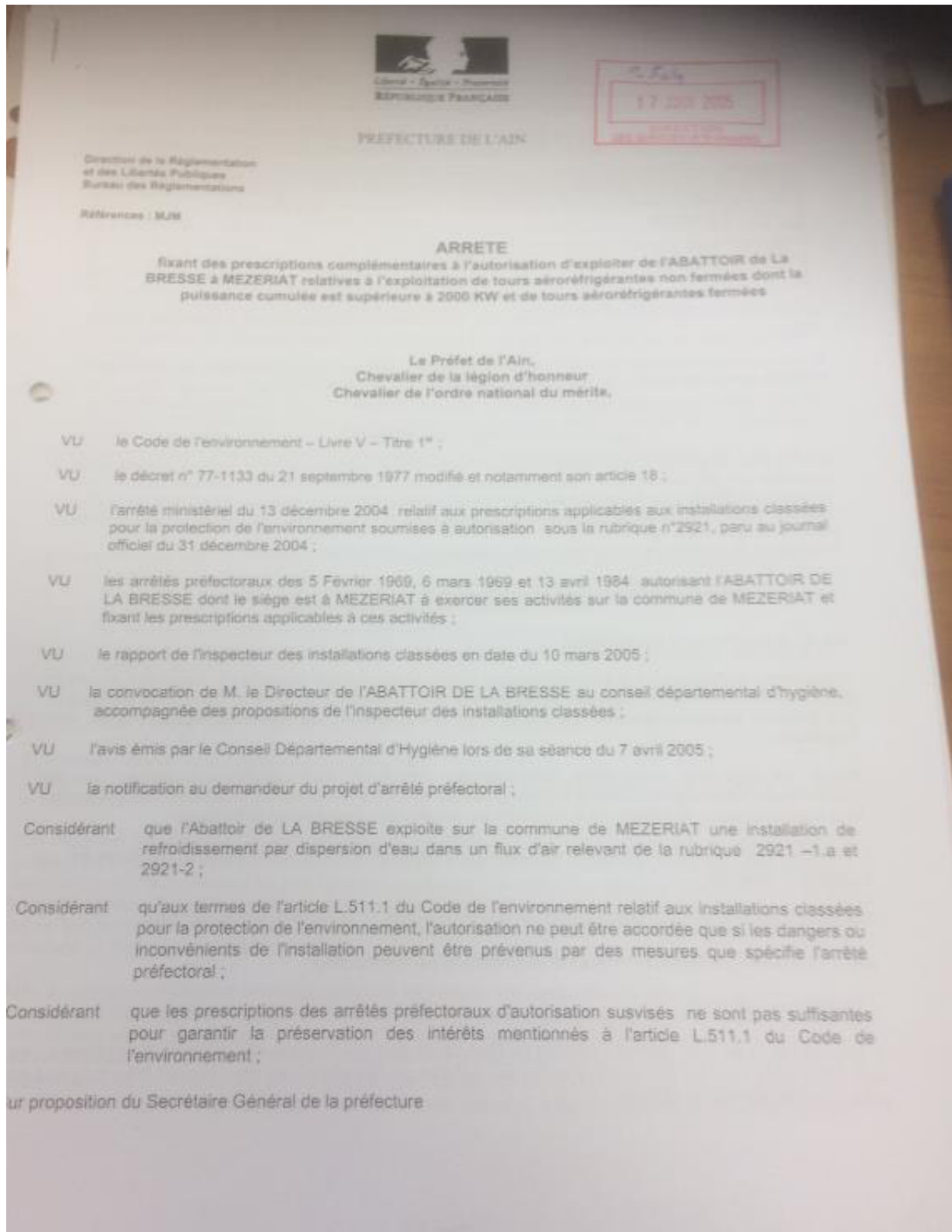
Les communes concernées par le rayon d'affichage et le plan d'épandage (annexe 07) sont les communes de :

Biziat	Curtafond	Chanoz Châtenay
Laiz	Polliat	Neuille les Dames
Saint Jean sur Veyle	Buellas	Sulignat
Saint Cyr sur Menthon	Montracol	Saint Julien sur Veyle
Bâgé la Ville	Montcet	Mézériat
Perrex	Vandeins	Vonnas
Saint Genis sur Menthon	Condeissiat	Saint André d'Huiriat
Confrançon	Chaveyriat	Saint Didier d'Aussiat

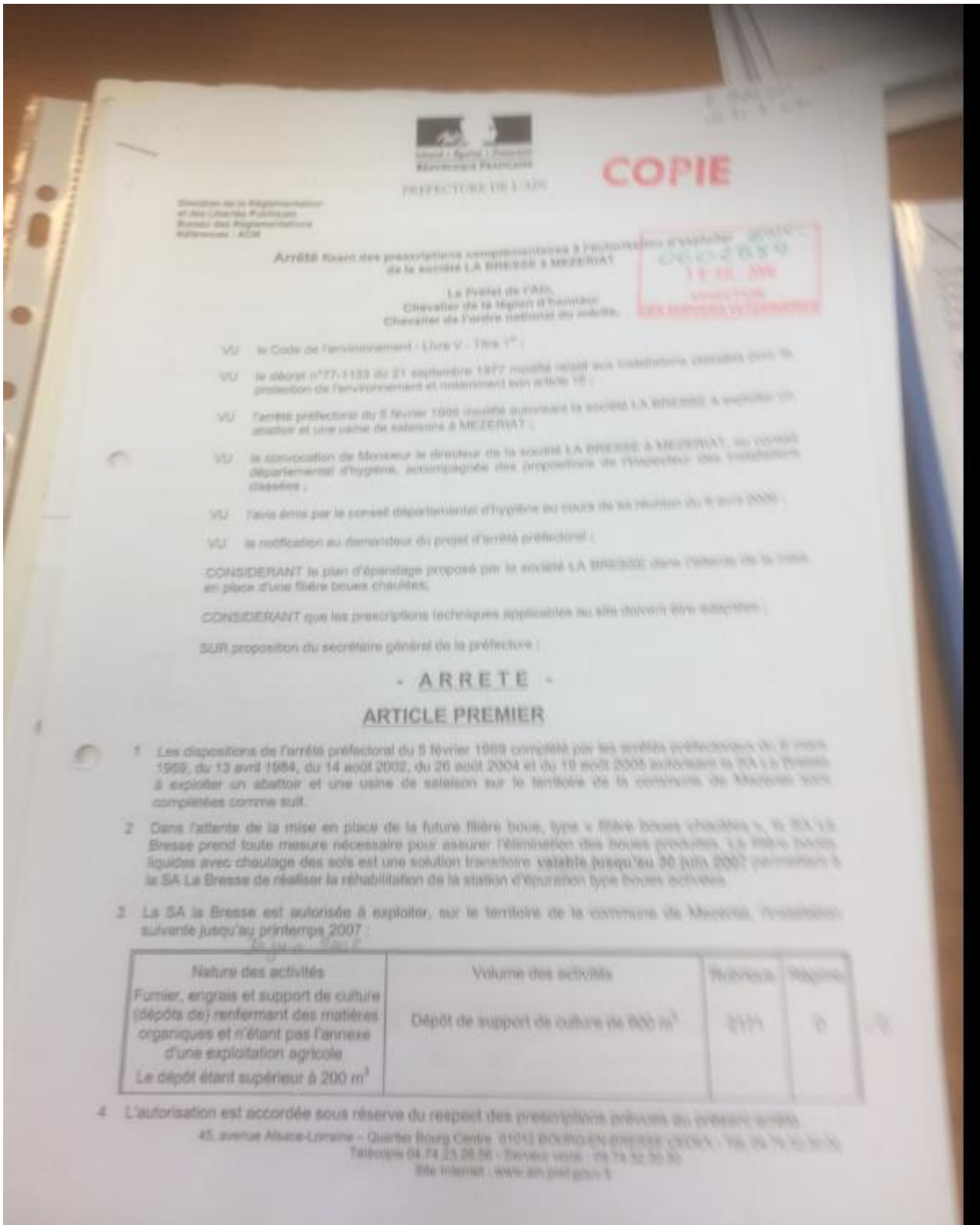
### 2.9.5. AUTRES DONNEES

Le rayon d'affichage est dans les zones AOC (annexe 22) Chapon de Bresse, Dinde de Bresse, Poularde de Bresse et Volaille de Bresse

## 2005



2006.



E. Bdd 011  
02.7.06.

7

### Article 3:

Un extrait du présent arrêté, énumérant les prescriptions auxquelles l'installation est soumise sera :

- affiché à la porte principale de la mairie de MEZERIAT pendant une durée d'un mois (l'extrait devant préciser qu'une copie de l'arrêté d'autorisation est déposée à la disposition du public aux archives de la mairie).
- affiché, en permanence, de façon visible dans l'installation par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

### Article 4:

En application de l'article L.514-6 du Code de l'environnement susvisé, cette décision peut être déférée au tribunal administratif, seule juridiction compétente :

- par le demandeur ou l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ;
- par les tiers dans un délai de quatre ans à compter de la publication ou de l'affichage de l'extrait de l'arrêté.

### Article 5:


Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté :

- dont copie sera adressée :

- à Monsieur le directeur de la société LA BRESSE - 01660 MEZERIAT (sous pli recommandé avec A.R.);
- au maire de MEZERIAT,  
pour être versée aux archives de la mairie à la disposition du public et pour affichage durant un mois d'un extrait dudit arrêté ;
- à l'inspecteur des installations classées - Direction Départementale des Services Vétérinaires ;
- au directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;
- au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;
- au directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- au directeur régional de l'environnement ;
- au service interministériel de défense et de protection civile - (préfecture).

Fait à BOURG-en-BRESSE, le 7 JUIL. 2006

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Pour le Secrétaire Général absent,  
Le Sous-Préfet de Nantua,

  
Gérard ANDRE

2007

EXPEDITEUR	DESTINATAIRE
 Depuis 1925 Route de chevigny - 01660 MEZERIAT Tél : 04 74 25 29 28 - Fax 04 74 25 29 22 Mail : <a href="mailto:maintenance@la-bresse-01.com">maintenance@la-bresse-01.com</a>	Société : DSV A l'attention de : Mme MARSILLE FAX : 04 74 45 00 75 Nombre de pages : 1
NOM : Jean-Claude GUYON	DATE : lundi 19 mars 2007

Concerne incident survenu le mercredi 03 janvier 2007

Madame,

Lors d'un transvasement de fuel domestique à l'aide d'un container plastique, celui-ci a été perforé par les aiguilles du chariot que servait à le transporter. Nous avons immédiatement étanché la bouche d'eau pluviale qui était à proximité avec un nylon et de l'absorbant : Chemafry NFP 98-190 type T90-362 (ce produit souillé sera retraité). Nous avons ensuite aspiré le fuel et l'avons mis à retraiter avec les huiles usagées.


Ce transvasement était d'un caractère exceptionnel et de ce fait, cet incident ne pourra se reproduire.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Salutations  
 Jean-claude GUYON

O.D.S.V. de l'Etat	
Date	20 MAR 2007
N°	0700767
Dest.	FRANCE
Observation	
S.A.	
S.A. 2°	
S.A. 3°	
S.P.A.	
Etat	
A.R.S.	
P.L.P.	
C.S.	

## 2007

  
 Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AIN

Direction de la réglementation  
 et des libertés publiques  
 Bureau de l'environnement et des réglementations  
 Références : ACM

COPIE  
 13 NOV. 2007  
 DIRECTION  
 DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

**Arrêté**  
**fixant des prescriptions complémentaires à l'autorisation d'exploiter**  
**de la société LA BRESSE à MEZERIAT**

**Le préfet de l'Ain,**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le Code de l'environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> et notamment l'article R-512-31;

VU l'arrêté préfectoral du 5 février 1969 modifié autorisant la société LA BRESSE à exploiter un abattoir et une usine de salaisons à MEZERIAT ;

VU le courrier de la société LA BRESSE du 15 juin 2007 sollicitant le maintien de la filière boves liquides avec chaulage des sois dans l'attente de la réhabilitation de la station d'épuration ;

VU la convocation de la société LA BRESSE au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), accompagnée des propositions de l'inspecteur des installations classées ;

VU l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) au cours de sa réunion du 6 septembre 2007 ;

VU la notification au demandeur du projet d'arrêté préfectoral ;

CONSIDERANT que le plan d'épandage proposé par la société LA BRESSE répond à l'ensemble des exigences réglementaires ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.511.1 du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients de l'installation peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer des prescriptions complémentaires à l'arrêté préfectoral du 5 février 1969 modifié visant à garantir la préservation des intérêts mentionnés à l'article L.511.1 du code de l'environnement ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

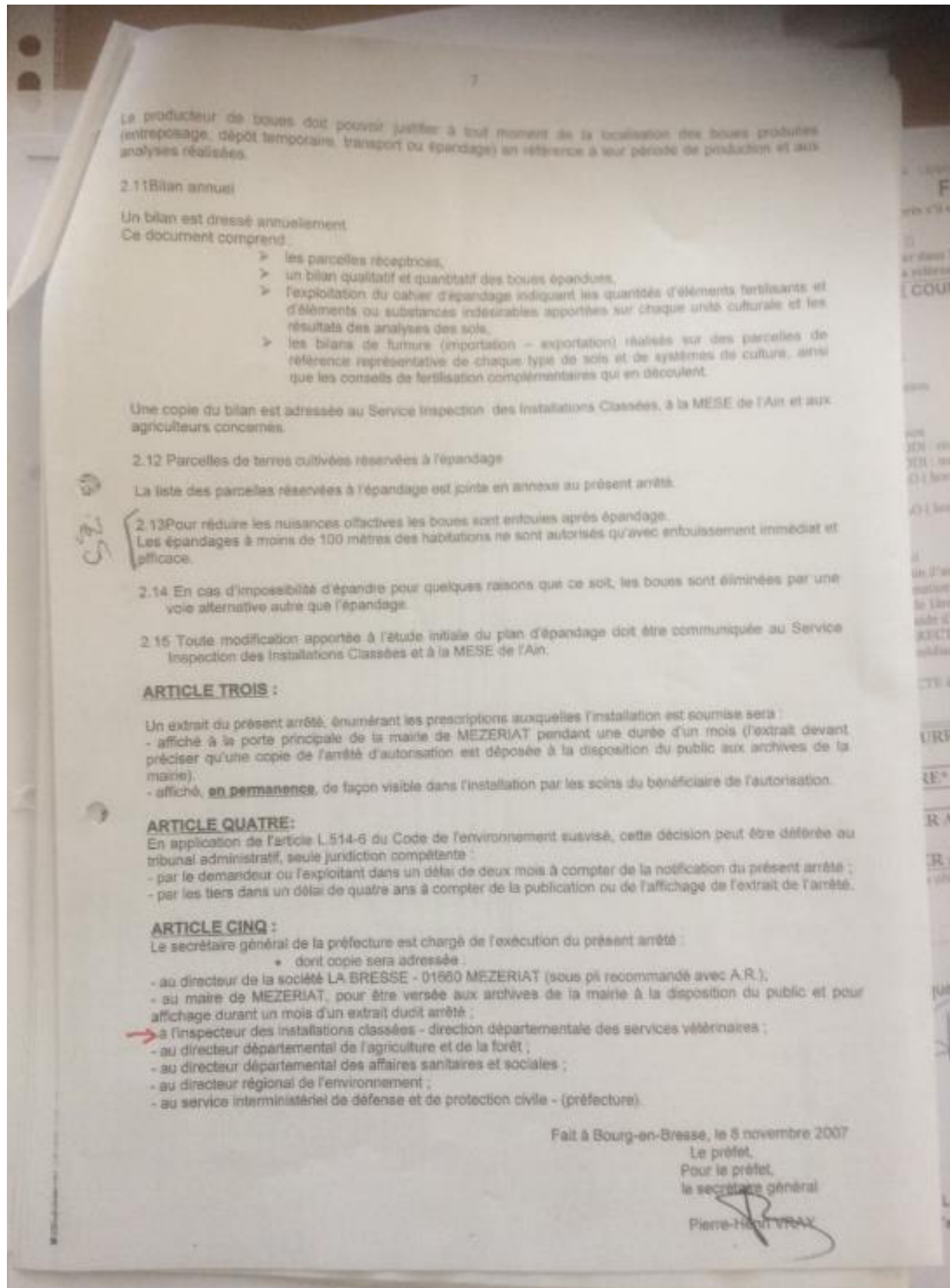
**- ARRETE -**

**ARTICLE PREMIER**

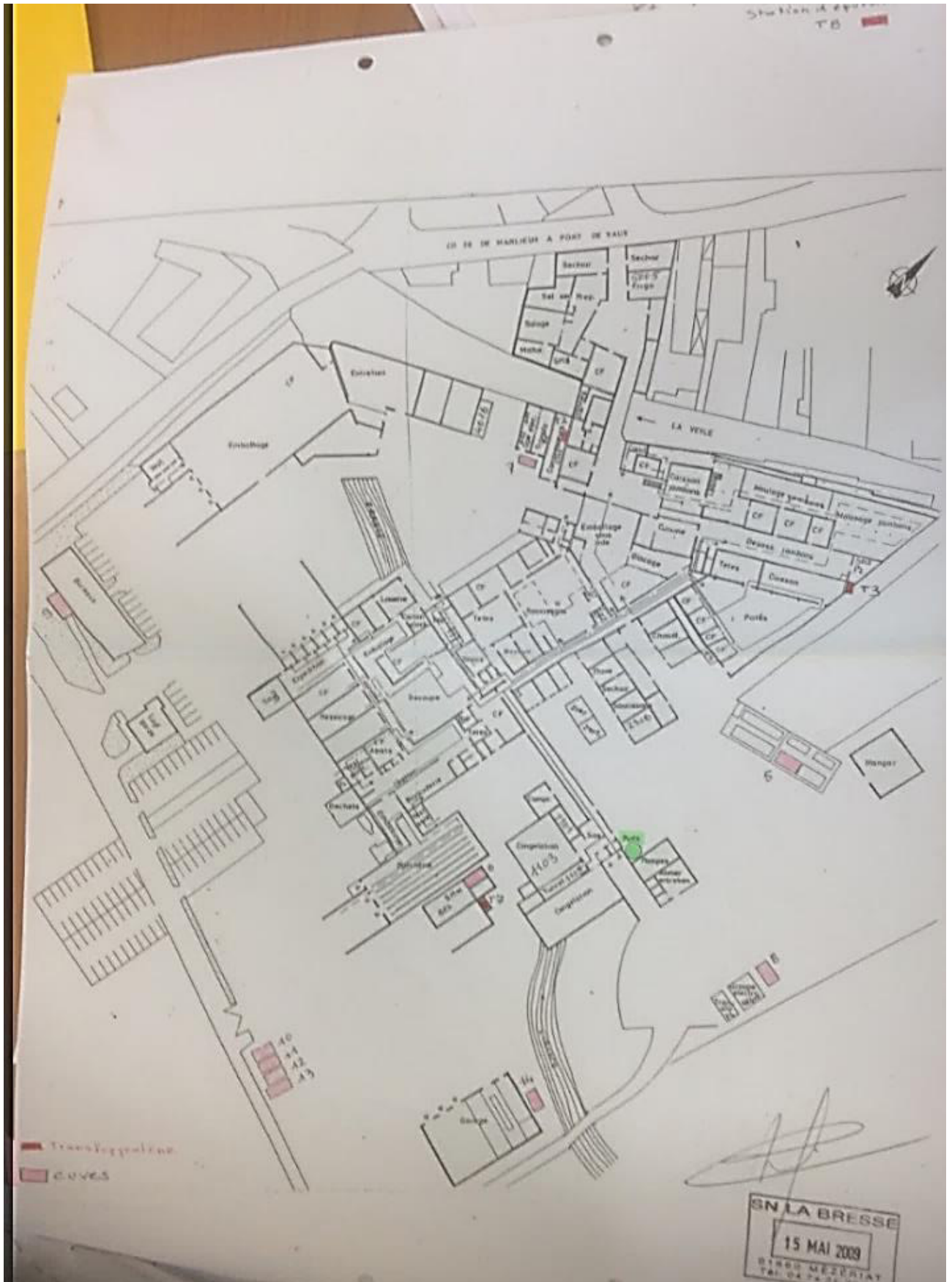
1 Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 février 1969 complété par les arrêtés préfectoraux du 6 mars 1969, du 13 avril 1984, du 14 août 2002, du 26 août 2004, du 19 août 2005 et du 7 juillet 2006 autorisant la SA La Bresse à exploiter un abattoir et une usine de salaison sur le territoire de la commune de Mézeriat sont complétées comme suit.

Les prescriptions suivantes, à leur date d'effet, se substituent aux dispositions imposées par l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2006.

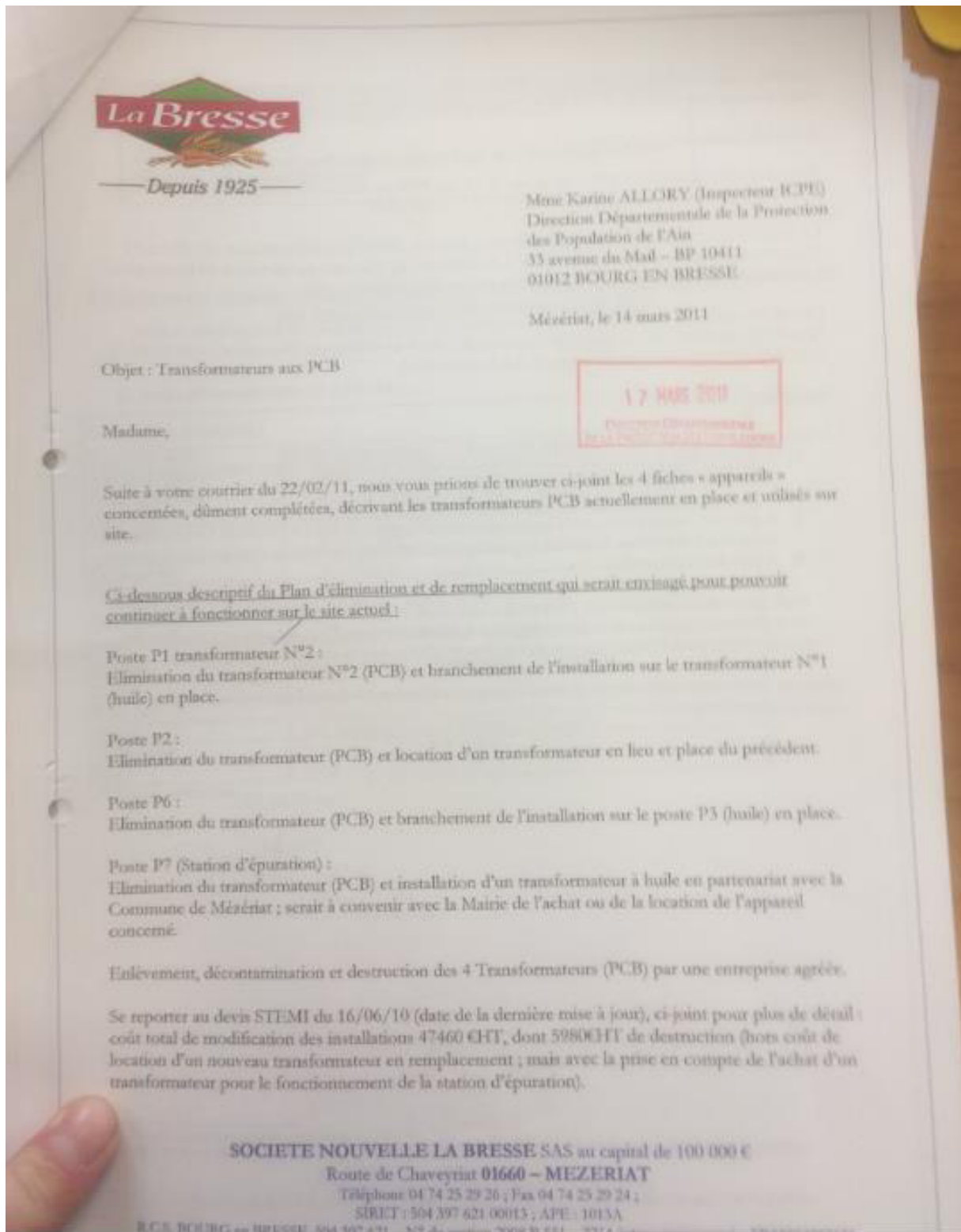
45, avenue Alsace-Lorraine - Quartier Bourg Centre, 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX - Tél. 04.74.32.30.00  
 Télécopie 04.74.23.26.66 - Serveur vocal : 04.74.32.30.30  
 Site Internet : www.ain.pref.gouv.fr



2009



## 2011



## 2016

Contrôle réalisé conformément à la méthodologie des contrôles de l'inspection définie dans le vade-mecum de l'inspecteur des Installations Classées (révision du 27 juin 2006)			
<b>Inspecteur en charge du dossier : Aurélie NEVEUX</b>			
<b>Inspecteur(s) présent(s) lors de la visite : Aurélie NEVEUX</b>			
<b>Date d'annonce du contrôle : 07/03/2016</b>			
Type de contrôle	<input type="checkbox"/> inspection approfondie <input checked="" type="checkbox"/> inspection courante <input type="checkbox"/> inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> inspection complète <input type="checkbox"/> inspection partielle	<input checked="" type="checkbox"/> inspection planifiée <input type="checkbox"/> inspection circonstancielle
Circonstance du contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DDPP <input type="checkbox"/> plainte	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> inspection inopinée	<input type="checkbox"/> incident/accident du <input checked="" type="checkbox"/> autre : cessation
<b>Thème du contrôle :</b> Le contrôle a porté sur l'analyse du respect des mesures des articles R512-39-1 et R512-39-4 du code de l'environnement			
<b>Référentiel du contrôle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• code de l'environnement</li> <li>• déclaration du 25 juin 2014, dans laquelle M.SERFATI, représentant de La Bresse, fait part de la cessation d'activité définitives des activités de salaisons sur le site de MEZERIAT</li> </ul>			
<b>Sujets évoqués :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accès du site</li> <li>• déchets</li> <li>• protection de la source</li> </ul>			
<b>Points non contrôlés :</b> Seuls les articles visés dans le tableau annexé ont fait l'objet de l'inspection.			
<b>Principales installations contrôlées :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments</li> <li>• Abords du site</li> </ul>			
<b>Contexte environnemental et socio-économique :</b> Il n'y a plus d'activité sur le site depuis fin 2014.			
<b>Évolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité – investissements prévus/envisagés - augmentation/réduction des effectifs, ...) :</b>			
<b>Personnes rencontrées et fonctions :</b> ✓ Mme PERROT – Responsable qualité de La Bresse			
<b>Synthèse de la visite (détail tableau joint) :</b>			
<b>CONFORMITE AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES</b>			
<input checked="" type="checkbox"/> établissement (ou atelier) conforme		<input type="checkbox"/> établissement (ou atelier) globalement conforme, avec quelques non-conformités	
<input type="checkbox"/> établissement (ou atelier) globalement non conforme avec plusieurs non-conformités		<input type="checkbox"/> établissement (ou atelier) non conforme avec une non conformité majeure,	
<b>Bilan des non conformités relevées :</b>			
Vu, le 21 mars 2016  Le Chef de pôle environnement,   Marie Madeleine RICHER		A Bourg en Bresse, le 21 mars 2016  L'inspecteur de l'environnement,   Aurélie NEVEUX	

Réf. réglementaire	Prescriptions	Déclarations de l'exploitant	Constatations	Résultat de l'inspection
Article R512-39-1 à R512-39-4	L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et « la gestion » des déchets présents sur le site	L'ensemble des produits et déchets dangereux ont été évacués : - neutralisation des cuves de gasoil et super en 2009 - évacuation des transformateurs PCB en 2011 - évacuation du glycol en 2014 - évacuation des graisses en mars/avril 2015 - curage des réseaux d'eaux usées et pluviales en novembre 2015	L'ensemble des bordereaux d'évacuation a été transmis.	Conforme
	Les interdictions et les limitations d'accès au site	L'ensemble du site est clos. Les portails ont été cadenassés.	Vu clôture autour du site et cadenas sur les portails.	Conforme
	La suppression des risques d'incendie et d'explosion	Les chaudières, les TAR, les transformateurs ainsi que l'ensemble des équipements de production ont été soit vendus aux enchères soit mis en déchetterie. Il reste une arrivée électrique en fonctionnement pour la vanne de régularisation de la Veyle, gérée par la mairie.	L'ensemble des équipements a été enlevé.	Conforme
	La surveillance des effets de l'installation sur son environnement	Le site n'appartient pas à la société La Bresse.		Conforme
	Information au Maire	Le maire a été informé par courrier et lors d'une réunion le 17 avril 2014. La mairie a repris la gestion de la station d'épuration depuis septembre 2014		Conforme

**PROCES VERBAL DE RECOLEMENT**  
**(Article R512-39-3-III du code de l'environnement)**

**OBJET** : Installations Classées - Cessation définitive d'activité de LA BRESSE SAS à MEZERIAT

**RÉFÉRENCE** : Arrêté préfectoral fixant des prescriptions complémentaires du 26 aout 2004 autorisant LA BRESSE SAS à exploiter une installation de salaisons sur la commune de MEZERIAT  
La déclaration du 25 juin 2014 par laquelle la société LA BRESSE fait part de la cessation de l'installation susvisée  
Mémoire de cessation d'activité du site de MEZERIAT, compléments du 27 mai 2015 et du 10 décembre 2015

**EXPLOITANT** : LA BRESSE SAS

**LOCALISATION** :

**Commune** : MEZERIAT  
51 rue de l'Irance

**ACTES ADMINISTRATIFS** :

- Arrêté préfectoral imposant des prescriptions techniques à la LA BRESSE SAS
- Récépissé de déclaration du 24 juillet 2014 prenant acte de la cessation de l'installation susvisée

**NOTIFICATION DE CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE**

Au vu des résultats de l'instruction menée et des constatations effectuées sur le site le 18 mars 2016, il apparaît que les travaux de remise en état de celui-ci délimité par les parcelles susvisées sont conformes aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral précité.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été établi en application de l'article R512-39-3-III du code de l'environnement.

Fait à Bourg en Bresse, le 21 mars 2016

L'inspecteur de l'environnement



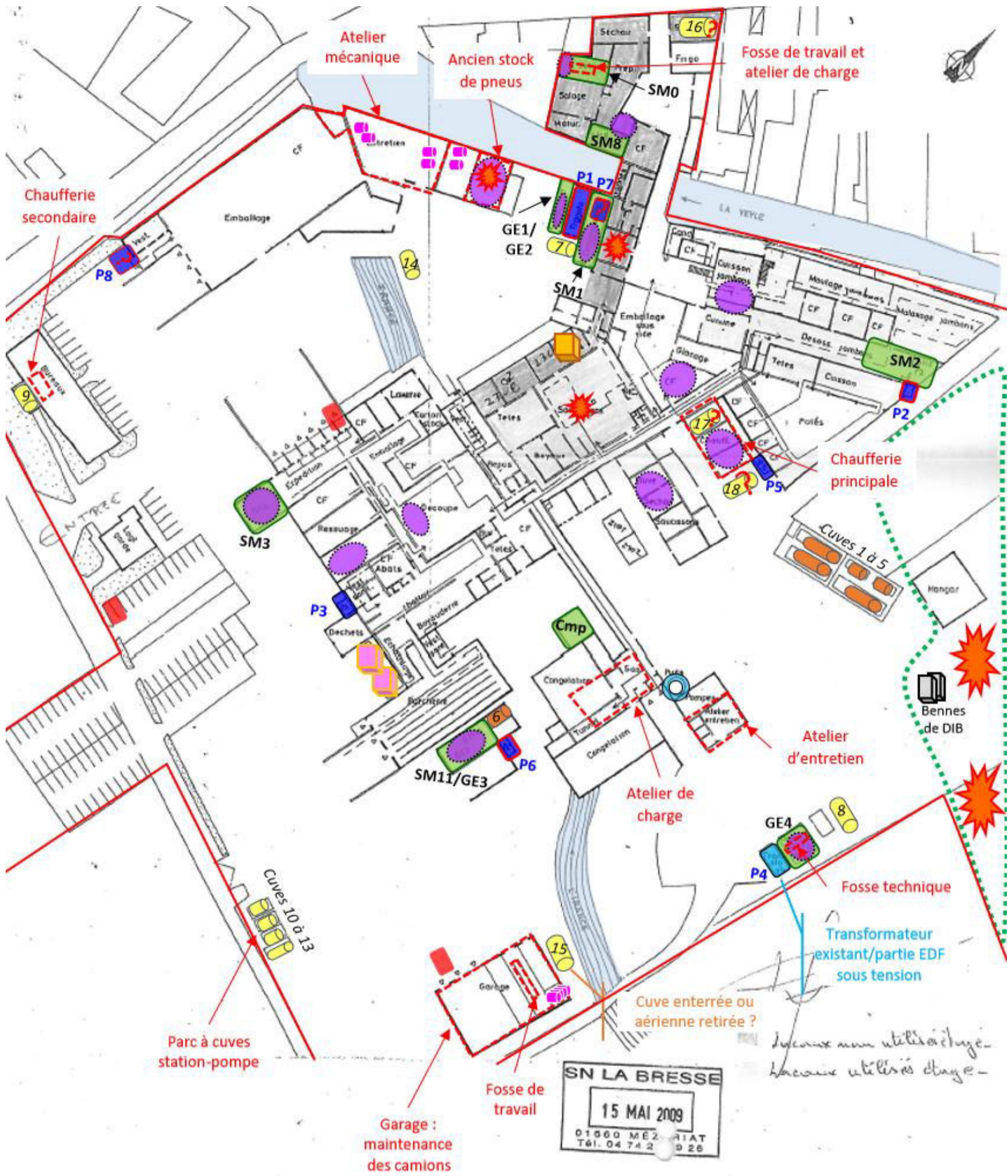
**NB** : Le présent procès-verbal de récolement ne peut être assimilé à un quitus, et des prescriptions complémentaires peuvent être imposées s'il apparaissait que les travaux réalisés s'avèrent insuffisants pour garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement.



Cubitainers 1000L de  
glycol

Source : SERPOL, 2016

## **ANNEXE 8 : LOCALISATION DES ZONES A RISQUES**



**Légende :**

- Cuve fuel/gasoil/essence enterrée existante
- Cuve fuel/gasoil aérienne retirée
- Cuve / transformateur suspecté
- Transformateur existant
- Transformateur retiré (ancien PCB)
- Transformateur retiré
- Compresseurs (Cmp) / salle machines (SM) / groupe électrogène (GE)
- Séparateur déshuileur
- Puits
- Stockage produits divers (huiles, peinture, solvants, etc)
- Incendie / brûlage de plastiques et cartons
- Stockage de rebus de machine et pièces diverses
- Dalles souillées (grasses et/ou noirâtres)
- Bacs à graisse animale
- Cuves de glycols fuyardes (4 x 1000 l)
- Autres activités à risques
- Limite de site

## **ANNEXE 9 : LIMITES DE L'ETUDE**

---

Les conclusions relatives à cette étude sont limitées à l'emprise du site telle que décrite dans le présent document, Elles ne préjugent pas du niveau de pollution qui pourrait exister alentour,

Les conclusions sont également représentatives de la période à laquelle se sont déroulées les investigations.

Les conclusions de cette étude sont basées sur les informations recueillies auprès des différentes sources qu'elles soient internes ou externes à la maîtrise d'ouvrage, Ces informations ont fait l'objet, autant que faire se peut, de vérifications de la part du chargé d'étude mais restent dépendantes des éventuelles erreurs, omission ou fausses informations,

Les contraintes et difficultés d'accès à certaines zones peuvent également induire des lacunes dans le diagnostic, non imputable à notre société,

Les moyens proposés pour cette étude et notamment les éventuelles reconnaissances de terrain sont calées en fonction de la problématique, du niveau d'étude prescrite et du budget disponible,

On ne peut prétendre à un niveau d'information plus important que les moyens mis en œuvre ne le permettent, La représentativité des mesures notamment est fonction du nombre de ces dernières même si les points de mesures ont été implantés de façon à optimiser la représentativité, De plus les investigations de terrain étant la plupart du temps ponctuelles dans l'espace, les résultats obtenus sont donnés sous réserve d'une variabilité ou hétérogénéité qui peut, comme souvent dans le milieu souterrain, être relativement importante,

Des modifications de la méthodologie ou des connaissances scientifiques, une évolution du contexte environnemental ou industriel peuvent apparaître à l'issue de l'étude et rendre en partie caduques les interprétations et recommandations du document,

Ce rapport, et notamment les figures, tableaux, annexes, conclusions ou recommandations qui en font partie, forment un tout indivisible, A cet effet, la responsabilité de l'auteur ne pourra être engagée dans le cas d'une interprétation erronée de toute partie extraite des rapports de diagnostic et études.